

**mini-loto**

**19952**  
**9952**  
**952**

**TIRAGE: VENDREDI**  
**12 NOV. 1971**

**18 gagnants de \$5,000.**

**144 gagnants de \$ 500.**

**1458 gagnants de \$ 100.**

**La Presse**

**La CSN dit NON, la FTQ réfléchit**

par Pierre-L. O'Neill

Les employés de La Presse affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont décidé hier soir de rejeter les propositions du ministre du travail, M. Jean Cournoyer.

Réunis en assemblée générale, les quelque 260 syndiqués ont adopté une contre-proposition posant deux conditions préalables à l'acceptation d'un retour au travail: a) négociation des points majeurs à la satisfaction de tous les syndicats; b) la reconduction pure et simple des conventions collectives actuelles, concernant les points marginaux.

Du même coup, par un vote de 181 à 80, l'assemblée générale rejetait un amendement proposant le retour au travail à deux conditions: l'assurance d'au-



Hier soir à Manhattan, en face de l'hôtel Roosevelt où logent les diplomates chinois, quelque 400 manifestants, dont une majorité de sino-américains, ont brûlé le drapeau de la Chine populaire aux cris de "A mort Mao". C'est aujourd'hui que la délégation chinoise conduite par M. Chiao Kuan Hua assistera à sa première séance à l'ONU. Déjà huit orateurs sont inscrits pour souhaiter la bienvenue à la délégation. (Téléphoto AP)

**La version du capitaine**

**Complètement 'dérangé', le pirate du DC-8 semblait vouloir se suicider**

CALGARY (CP) — Le pirate de l'air qui, pendant huit heures, a terrorisé les 118 passagers et les neuf membres d'équipage d'un DC-8 d'Air Canada, en fin de semaine, a semblé au capitaine Vern Ehman, pilote de l'avion, être "complètement dérangé et vouloir se suicider".

L'aventure aurait pu fort bien tour-

ner à la catastrophe, car le pirate était armé d'un fusil aux deux canons scies et de plusieurs bâtons de dynamite qu'il menaçait de faire exploser. Elle a heureusement pris fin lorsqu'un membre de l'équipage a assommé le pirate d'un coup de manche de hache sur la nuque, après une nuit d'angoisse.

L'avion se trouvait à 3,000 pieds d'al-

titude aux environs de Calgary, dit le capitaine Ehman, de Montréal, quand le pirate demanda un couteau pour débâler un parachute, tout en menaçant de faire exploser l'appareil à la dynamite si on ne le laissait pas sauter en parachute. Le capitaine passa une hache au pirate qui déposa son fusil et se mit en frais de couper la corde du

paquet contenant son parachute.

Aussitôt, Ehman poussa l'arme au loin dans l'allée et saisit le pirate à la gorge. L'homme se défendit comme un "enragé". Un membre d'équipage accourut à la rescousse et trappa le pirate avec le plat de la hache. Le pirate mit la main dans sa poche en disant: "Je vais tous vous faire sauter". Un autre membre d'équipage saisit le pirate par le poignet et son camarade mit fin à l'aventure tel que décrit plus haut.

À l'hôpital de Calgary, on dit que Paul Joseph Cini, âgé de 27 ans et originaire de Calgary, est dans un état satisfaisant mais toujours sous observation car il souffre de commotion cérébrale et d'une entaille de deux pouces à la tête.

Il appartient au procureur général Merv Leitch de décider si une accusation doit être portée. Il attend un rapport sur l'affaire. L'individu a été identifié par ses empreintes digitales. Il avait acheté son billet sous le nom de Dennis Munro. Citoyen canadien, il a passé quelque temps aux Etats-Unis.

Lorsqu'il a détourné l'avion sur Great Falls, Montana, il a dit à l'équipage qu'il faisait partie de l'Armée républicaine irlandaise. Cependant, le chef nord-américain de cette organisation, Sean Kenny, de Vancouver, a nié cette appartenance.

L'avion était parti de Vancouver et l'aventure commença à l'escalaire de Calgary. Un individu monta à bord avec un paletot dont il refusa de se départir une fois dans l'appareil. Il se rendit au lavabo de première et en sortit masqué, avec un fusil aux ca-

**L'état d'urgence en Inde?**

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — L'état d'urgence nationale, sorte de mobilisation générale des organismes civils et militaires, pourrait être décrété en Inde au cours des prochains jours, indiquait-on hier, à l'issue d'une séance de cabinet présidée par Mme Indira Gandhi, premier ministre.

La situation frontalière, ajouta-t-on, a été examinée à cette occasion en fonction des résultats des entretiens qu'a eus récemment Mme Gandhi dans les pays occidentaux et, d'autre part, de certains facteurs intérieurs, notamment les revendications de l'opposition de droite et de gauche pour une reconnaissance immédiate par l'Inde du "Bangla Desh" (Pakistan oriental).

La tension indo-pakistanaise a provoqué hier une spectaculaire escalade diplomatique impliquant la participation possible de certaines grandes puissances à un conflit.

"Une grande conflagration risque d'éclater à tout moment", a déclaré en

effet le ministre indien de la défense, M. Jagjivan Ram, au cours d'un colloque réuni sur le thème "Nemru et la coopération économique avec les pays socialistes".

Selon les observateurs indiens, M. Jagjivan Ram voulait laisser entendre, en employant cette formule apocalyptique, qu'une guerre indo-pakistanaise pourrait éclater très prochainement et, d'autre part, que le conflit ne serait pas limité nécessairement aux pays du sous-continent indien.

D'autre part, deux avions pakistans ont violé l'espace aérien indien en deux endroits de la frontière occidentale du pays, a rapporté hier l'agence Press Trust of India.

Dans le premier cas, un avion pakistanaise a survolé Kathua, de Jammu, capitale d'hiver du Cachemire. Des batteries anti-aériennes indiennes ont ouvert le feu, mais sans toucher l'appareil qui a regagné le Pakistan. Dans le second cas, la chasse indienne a intercepté un autre

avion pakistanaise à proximité de Jammu. L'appareil pakistanaise a également réussi à repasser la frontière.

De nouveaux incidents de frontières sont également signalés entre l'Inde et le Pakistan dont un important échange de coups de feu dans la région de Sidhah, dans l'Etat de Tripura.

Des éléments des forces armées pakistanaises se seraient par ailleurs introduits en territoire indien dans la région de Shikarpur, au Bengale occidental. L'agence P.T.J. précise que ces soldats pakistans ont été repoussés au-delà des frontières, mais que cinq personnes, dont trois enfants, ont été blessées au cours de cet accrochage.

L'agence annonce enfin que des patrouilles de villageois indiens contrôlent et surveillent maintenant la totalité du réseau de voies ferrées de l'Etat de Rihar, afin d'éviter que des actes de sabotage ne se produisent.

Tard dans la nuit, PTI a annoncé qu'après des combats acharnés, les combattants du "Bangla Desh" se sont assurés le contrôle des régions de Saldanadi et de Nayanpur dans le district de Comilla, à l'est du Bengale oriental.

Citant des informations en provenance des régions frontalières l'agence indique que les forces du "mouvement de libération", appuyées par de l'artillerie et des mortiers, ont lancé des attaques contre les positions pakistanaises à Saldanadi et à Nayanpur.

Les combattants du "Bangla Desh" précise PTI, ont détruit quarante abris bétonnés pakistans. Trente soldats pakistans ont été tués, et plusieurs autres blessés, ajoute l'agence, qui indique que les combats ont fait deux victimes dans les rangs des partisans du "Bangla Desh".

En cinq jours, souligne PTI, cinquante-cinq soldats pakistans ont été tués et de nombreux autres blessés dans plusieurs secteurs de la province orientale.

Au propos, les rapports officiels pakistans disponibles à Dacca font apparaître une recrudescence des activités des commandos du "Bangla Desh", généralement qualifiés au Pakistan de "mécraents" ou d'"agents indiens".

La presse indienne faisait état hier d'un incident de frontière survenu en fin de semaine et qui serait sans doute le plus grave depuis que la tension monte entre l'Inde et le Pakistan à la suite du conflit au Pakistan oriental.

Selon la presse, les forces indiennes ont repoussé environ quatre bataillons pakistans qui avaient fait irruption dans le village de Shikarpur, dans le district de Nadia (Bengale occidental), au nord de Calcutta. L'"India-Express", quotidien de la Nouvelle Delhi, précise à ce sujet que 100 Pakistans ont été tués au cours de l'accrochage. Les Indiens n'ont subi aucune perte, ajoute le journal.

Un commando pakistans a fait sauter également une installation hydraulique moderne dans la région de Jabaipur, sur la bordure orientale de l'Assam, appren-on-à la Nouvelle Delhi.

Hier matin, des troupes pakistanses ont ouvert le feu dans la même région. L'armée indienne a riposté, tuant un

**Réunies à Ottawa**

**Les provinces voudraient qu'on les éclaire sur le rapport Gray**

OTTAWA (d'après CP) — C'est aujourd'hui que s'ouvre la conférence fédérale-provinciale qui portera plus particulièrement sur les questions économiques: chômage, inflation, partage fiscal.

Il sera en outre question des demandes du Québec en matière de sécurité du revenu familial.

Les observateurs prévoient d'autre part que la publication d'une version du rapport Gray sur la propriété étrangère de l'économie canadienne suscitera des demandes de renseignements de la part des provinces. Le périodique torontois "Canadian Forum" a publié un long résumé du rapport vendredi, mais le bureau du premier ministre a déclaré qu'il s'agissait seulement "d'un projet de texte" et que le gouvernement publierait le rapport "en temps et lieu".

Le rapport Gray porte sur l'ampleur de la propriété étrangère dans l'industrie canadienne et propose des mesures pour redonner au Canada le contrôle de son économie.

Au début de la conférence, le ministre des finances, M. Benson, fera un exposé sur l'état de l'économie. On ne prévoit pas de propositions nouvelles de la part du gouvernement central au cours de cette rencontre au sommet. M. Benson a déjà indiqué aux Communiqués qu'Ottawa a fait connaître toutes les mesures qu'il prend cet hiver pour combattre le chômage. On ne doit donc rien attendre d'autre à ce chapitre.

Les provinces de l'Ouest, la Saskatchewan, en particulier insisteront sur les difficultés auxquelles se heurte leur économie et demanderont une aide financière supplémentaire d'Ottawa.

**La France négocie avec Israël le 'rachat' des Mirage sous embargo**

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a décidé de "racheter" les 50 avions de combat Mirage qui avaient été achetés par Israël en 1967, mais qui avaient été placés sous embargo après la guerre des Six jours.

Dans les milieux autorisés français à Paris, on indique que "pour éviter la détérioration" des avions, "tout en tenant compte des besoins des forces aériennes françaises, le gouvernement a décidé de procéder au rachat des Mirage pour l'équipement de l'armée française".

Le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères a confirmé à Jérusalem dans un communiqué officiel que "des conversations ont été engagées avec le gouvernement français concernant le sort des Mirage achetés par Israël en France et dont le gouvernement français a empêché depuis 1967 le transfert en Israël". "Ces conversations, a ajouté le porte-parole sont dans leur phase initiale et n'ont encore abouti à aucune conclusion sur les problèmes examinés et ceux qui s'y rattachent".

Ces négociations se déroulent à Paris entre le ministère des affaires étrangères et l'ambassade d'Israël, le ministère de la défense nationale et la mission d'achat d'armement israélienne dirigée par M. Paul Kedari, qui a remplacé l'amiral Mordechai Limon.

C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer les deux visites que l'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Asher ben Natham, a rendues à M. Hervé Al-

phand, secrétaire général des affaires étrangères.

Ces 50 Mirage avaient été commandés par Israël à la société Dassault au printemps 1967 et payés 50 millions de dollars mais ils avaient été placés sous embargo par le général de Gaulle, au moment où a éclaté la guerre des Six jours. Depuis, le gouvernement israélien refusait que ces appareils

**Les relations US-Canada vont s'améliorer, croit M. Rogers**

WASHINGTON (PC) — Les relations américano-canadiennes traversent une période plutôt difficile, a admis le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, qui toutefois, paraît optimiste.

M. Rogers a reconnu que la politique économique du président Nixon est au cœur de ces difficultés, dans une entrevue accordée au magazine US News and World Report.

"C'est un fait: jamais deux pays dans le monde n'ont eu de rapports commer-

**Le conseil du NPD confirme l'option fédéraliste de son chef**

OTTAWA (d'après CP) — Le Conseil national du Nouveau parti démocratique, réuni en fin de semaine à Ottawa, a adopté une résolution qui, tout en reconnaissant les aspirations particulières de son aile québécoise, confirme la position fédéraliste de son leader, M. David Lewis.

Adopté par 38 voix contre sept, MM. Jim Laxer et Ed Broadbent se rangeant parmi les dissidents, le texte insiste sur l'unité nécessaire du Canada sans laquelle le pays risque d'être absorbé graduellement par les Etats-Unis; il fait état de l'entente intervenue entre les néo-démocrates québécois et la direction nationale, laquelle reconnaît au groupe de M. Raymond Laliberté le droit de revendiquer l'autonomie politique, économique et sociale du Québec; il assortit le

**au gré du temps**

**Hippisme**

Entre avril et septembre 1971, selon ses statistiques l'hippodrome de Blue Bonnets se targue d'avoir perdu 12 millions de dollars de revenus et précise que dans ce laps de temps, les paris ont atteint la somme de près de 100 millions de dollars.

Chiffres incroyables si l'économie du milieu montréalais était aussi pénible que l'affirment les distingués économistes.

En fait, on peut concevoir que l'industrie des courses hippiques est largement bénéficiaire parce que le Québécois, par une constante tradition rurale, est résolument en faveur de l'amélioration de la race chevaline et ne néglige rien pour sa perfection.

Louis-Martin TARD

dans un document distinct de la résolution adoptée en octobre et réadoptée hier au Conseil national, la délégation québécoise reste fidèle à sa position originale (en faveur de l'autodétermination) mais évite de provoquer dans la résolution des dissensions qui pourraient se révéler préjudiciables au NPD canadien à moins d'un an des élections nationales.

Pour sa part, le chef de file des Wafliers (aile radicale du NPD), M. Jim Laxer a voté contre la résolution parce qu'elle néglige, dit-il, de reconnaître

**Pour l'homme d'affaires...**

L'exposition la plus complète de cadeaux d'entreprises, d'objets publicitaires, et d'idées nouvelles en provenance des quatre coins du monde.

N'attendez pas... téléphonez dès aujourd'hui pour votre rendez-vous à

**842-8281**

**Charles Le Borgne Ltée**  
306, Carré Youville, Montréal

"Toi aussi, Piao"?

# Nouvelle version du 'mystère' chinois

NEW YORK (AFP) — Selon la revue Time, des experts de services de renseignements occidentaux ont appris de source sûre, à l'intérieur de la Chine populaire, que M. Lin Piao, ministre de la défense que Mao Tsé toung avait personnellement désigné comme son successeur, a tenté d'assassiner Mao trois fois au moins au cours des derniers 18 mois.

Dans un article sur "la lutte épique pour le pouvoir" en Chine, Time indique que les experts ont tiré les conclusions suivantes:

1) Lin Piao est politiquement "fini" et probablement déjà mort.

2) Des 21 membres du Politburo, seuls sont toujours actifs. Six des douze autres ont complètement disparu depuis les bizarres événements de septembre dernier.

3) Chou En lai, premier ministre chinois, est l'homme le plus puissant à Pékin après Mao Tsé toung mais il se trouve à présent à la tête

d'un Politburo décimé par des purges et d'un gouvernement divisé par des luttes intestines.

Toujours selon Time, les mêmes experts ont appris que la haute hiérarchie de Pékin, y compris peut-être Chou En lai, se réunit souvent en secret avec des officiels du parti pour faire l'inventaire des "erreurs" de Lin Piao. Une telle réunion se serait tenue à Canton il y a trois semaines.

Time ajoute que, selon des sources chinoises, "Lin Piao fut démasqué en septembre dernier et qu'il décide de prendre la fuite. Il se rendit alors à un aéroport militaire près de Pékin avec sa femme, son fils et deux autres conspirateurs: Chen Po-Ta, secrétaire personnel et principal théoricien de Mao qui fut limogé de la position numéro quatre du Politburo l'automne dernier et Wu Fa-Hsien, chef de l'armée de l'air chinoise. Les transfuges en puissance s'envolèrent à bord d'un appareil "Trident" de fabrication

britannique équipé d'un radar spécialement conçu pour les vols à basse altitude. Ils n'arrivèrent jamais à bon port. La propre fille de Lin Piao, Lin Tou-Tou, dénonça les transfuges et le "Trident" fut abattu".

La revue poursuit que l'Union soviétique a identifié neuf corps découverts autour de l'épave du "Trident" en Mongolie mais qu'elle se borne à dire que les victimes, dont une femme, étaient en uniforme et qu'il y avait des traces de lutte dans l'avion indiquant peut-être une tentative de détournement.

Time ajoute que les experts occidentaux sont prêts à accepter la théorie de la fuite de Lin Piao. Ils reconnaissent toutefois que les tentatives d'assassinat contre Mao Tsé toung ne sont peut-être qu'une histoire fabriquée de toute pièce pour justifier l'élimination par Mao de Lin Piao qu'il avait qualifié de "frère d'armes et de successeur".

## Les réactions

### Le rapport Gray va encore plus loin que le mien, avoue Watkins

Les extraits d'un rapport sur les investissements étrangers au Canada publiés vendredi par la revue Canadian Forum, qui en attribue la paternité au ministre fédéral du revenu, M. Herb Gray, ont suscité, comme il fallait s'y attendre, des réactions aussi nombreuses que variées.

M. Melville Watkins, professeur à l'Université de Toronto, et fondateur de l'aile nationale dite Waffle, du Nouveau parti démocratique, qui avait lui-même préparé, en 1966, un rapport au gouvernement libéral sur cette même question, a déclaré en fin de semaine que le rapport attribué à M. Gray, avait plus de mordant que le sien. Selon la revue Canadian Forum, à laquelle M. Watkins est associé, le rapport de M. Gray a été soumis au gouvernement fédéral il y a six mois.

Dans une interview qu'il accordait en fin de semaine à Ottawa, M. Watkins admet que les mesures de contrôle préconisées par M. Gray sont énergiques, tout en étant cependant insuffisantes, car de l'avis de M. Watkins, le ministre du revenu ne semble pas réaliser que pour résoudre le problème

des investissements étrangers au Canada il faut bien plus que des contrôles.

Aux termes du rapport Gray, ajoute M. Watkins, le gouvernement devrait mettre sur pied un organisme chargé de trier les investissements étrangers et décider de ceux qui peuvent être admis ainsi que des conditions de leur acceptation.

En fait, dit-il en substance, le ministre reprend à son compte une idée déjà énoncée dans mon rapport. En 1968, toutefois, j'avais recommandé la création d'un tel organisme pour faire des observations sur les sociétés étrangères dont on pouvait admettre l'établissement au Canada et celles qu'il aurait été recommandable d'écarter pour, ensuite, tracer des principes de base inspirés par ces observations.

Ce qui manque aux deux rapports, précise ensuite M. Watkins, c'est la conclusion à laquelle il est arrivé entre-temps, que contrôle et propriété vont de pair.

La réglementation des sociétés multinationales ne peut avoir qu'une valeur limitée. Même aux Etats-Unis, où la plupart de ces sociétés ont leur siège, la réglementation gouvernementale n'a que peu d'effets.

Ce à quoi il faut arriver, dit-il, c'est placer aux mains des Canadiens des sociétés appartenant actuellement à des étrangers.

Du moment que les Canadiens ne semblent pas empressés de racheter ces sociétés et que rien ne justifie que le gouvernement utilise les fonds publics pour aider les investisseurs privés canadiens à les racheter, la propriété publique s'impose.

Ceci dit, M. Watkins n'en estime pas moins le rapport Gray comme un élément valable, dont le gouvernement de M. Trudeau devrait appliquer au moins les recommandations modérées.

Mais, il doute que le gouvernement fédéral ait le courage de mettre sur pied un organisme suffisamment fort pour contrôler les investissements étrangers, puisque, selon lui, il n'a pas eu le courage de rendre public le contenu du rapport.

A Toronto, les courtiers en investissements sont, dans l'ensemble, hostiles à toutes mesures gouvernementales de contrôle, tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines restrictions.

## L'IATA à Honolulu

### Hammaraskjold soumet un rapport inquiétant

Le rapport que le directeur général Knut Hammaraskjold a présenté hier soir aux présidents des 108 compagnies de transport aérien membres de l'IATA fait état d'une forte baisse du taux de croissance, de l'érosion des profits et du nombre grandissant des sièges vides. Ce rapport a été rendu public à Montréal, siège de l'Association du transport aérien international, en même temps qu'à Honolulu où vient de s'ouvrir l'assemblée générale annuelle de l'IATA.

Le rapport mentionne tout particulièrement que la région de l'Atlantique nord, jadis si lucrative, a un taux de croissance à peu près nul, comparativement à 1970, même si le nombre de personnes qui prennent l'avion n'a jamais été aussi élevé. M. Hammaraskjold attribue la baisse des profits à la concurrence que les compagnies "charter" non membres de l'IATA font depuis plusieurs années aux compagnies effectuant un service ré-

gulier au-dessus de l'Atlantique nord.

Un autre facteur entre en jeu: l'insuffisance des développements techniques en face des pressions inflationnistes que subit l'industrie. Le contraire s'était produit au début et vers le milieu des années 1960.

Bien d'autres choses sont au détriment de l'industrie, comme le coût plus élevé de l'utilisation des aéroports, l'inefficacité des systèmes de contrôle de la circulation aérienne et le coût plus élevé du carburant.

Le directeur général de l'IATA fait également allusion aux programmes anti-pollution fort coûteux mis de l'avant par les protecteurs de l'environnement, programme qui entraîneront de très fortes dépenses sans améliorer de façon sensible la qualité de l'environnement.

Le rapport montre qu'en 1970 le nombre des voyageurs transportés par vols réguliers s'est élevé à 310 millions comparativement à 290 millions en 1969; mais ceci ne représente qu'un taux de croissance de 6,9 pour cent, alors qu'en 1969 le taux de croissance avait été de 10,7 comparativement à l'année précédente.

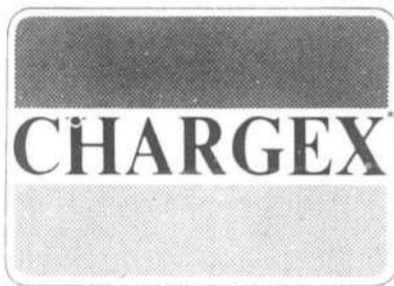
Quant au taux des bénéfices d'exploitation, qui était de 9,6 pour cent en 1965, il est tombé à 5,5 en 1970. Les bénéfices nets sont passés de 5,8 pour cent en 1965 à 3,5 en 1970. Le taux du rendement des investissements n'a été que de 4,9 pour cent en moyenne durant les trois dernières années, comparativement à 8,6 pour les années 1965, 66 et 67.

Pour ce qui est de l'occupation des sièges, la moyenne générale était de 53,4 pour cent (51,3 international et 54,8 domestique) en 1968 et de 51,6 pour cent (52,9 international et 50,6 domestique) en 1970.

En 1970, la route de l'Atlantique nord fut franchie par 7.201.000 de voyageurs, soit 20,1 pour cent de plus qu'en 1969, alors qu'un total de 5.997.000 voyageurs avait constitué une amélioration de 14 pour cent sur l'année précédente. Mais pour les huit premiers mois de la présente année, le nombre des voyageurs n'est que de 5.080.000,

de sorte que le taux de croissance à la fin de l'année ne sera que de 0,6 pour cent.

Selon un porte-parole de l'IATA, il sera sans doute question, au cours de cette assemblée qui ne doit prendre fin que vendredi, des mesures à prendre pour éviter une libre concurrence sur l'Atlantique nord à partir du 1er février.



Gulf accepte maintenant la carte ChargeX



En plus de la carte-voyage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte ChargeX.

Marque déposée

#### COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC AVIS

STELLA, Giuseppe	4213 Boul. des Grandes Prairies, Montréal	Épicerie
NOËL, Pierre & Guy Noël & Jacques Noël	35, St-Joseph Lachine	Brasserie
SICURO, Pierino	5550 Boul. St-Laurent Montréal	Brasserie

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis ou:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Peter Jackson est la King Size la plus vendue au Québec

"C'est vrai l'affaire!"



Chacun a ses propres raisons de fumer Peter Jackson. Essayez-la, et découvrez une bonne raison bien à vous de la fumer.



Une "retraite" d'affaires. Voilà la clé de l'efficacité.



Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aérogare. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTREAL AÉROPORT HILTON

Administré par Hilton Canada Ltée. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN.

la cigarette King Size la plus vendue au Québec

Dans un ancien temple anglican de Montréal

## André Perry crée des sons qui font le tour du monde

par Gilles Constantineau

Dans un autre ordre de choses que celui des métros à pneumatiques, si la ville de Montréal peut à l'heure actuelle proposer quoi que ce soit à l'attention universelle, c'est sous la forme d'un ancien temple anglican qu'elle doit l'offrir. L'immeuble a conservé son apparence extérieure, mais à l'intérieur tout a été bouleversé: il abrite aujourd'hui (depuis trois mois plus exactement) les nouveaux studios d'André Perry, dont la renommée sur le plan de l'enregistrement sonore est en voie d'acquiescer une envergure internationale.

On n'en croirait pas ses yeux: l'ancien temple se cache dans le quadrilatère défini par les rues Sherbrooke, Amherst, Ontario et Wolfe. On y accède par une petite rue nommée "Carré Amherst", parallèle à la rue Ontario. En fait les portes — on serait tenté de dire le portail — en donnent sur l'emplacement du marché qui se trouvait là naguère.

En tout, quatre étages. Au sous-sol, une salle de copie sonore, une cuisinette et une salle de repos pour les employés (ils sont une quinzaine), et un studio. Le troisième, en voie de parachèvement (surface de 26 pieds sur 28). Au rez-de-chaussée, un coin d'accueil pour les gens qui passent, un autre pour l'administration, et le GRAND studio (59 pieds sur 32 de superficie, et 21 pieds de hauteur), doté d'une régie extraordinaire. Au troisième (ou ce qui en reste, le haut du grand studio occupant la moitié de l'espa-

ce), un "petit studio" (24 pieds sur 17). Au quatrième, les appartements d'André Perry.

Mais il faut, avant d'aller plus loin, parler du grand

studio. Il occupe l'ancienne nef. Ses dimensions sont celles d'une dangereuse caisse de résonance: on a résolu les problèmes d'acoustique en couvrant les murs de lon-

gues pyramides aplaties qui semblent en même temps boucher les fenêtres. Les carreaux anti-réverbération, les formes pyramidales et les bouts de mur tapissés de

papier peint très sobre, de même que les boiseries et le parquet caoutchouté jouent en couleur sur toutes les teintes de blanc, d'ocre et de brun et donnent à la pièce

un cachet ancien. Au fond, derrière une immense baie, la régie.

Il n'y a pas de mieux équipée, peut-être, au pays. (Chose certaine, elle n'est pas étrangère au fait que les studios Perry appartiennent aujourd'hui au "club" des 25 plus grands studios d'enregistrement au Canada à disposer d'un magnétophone à 32 pistes (deux machines Ampex à 16 pieds accouplées en parfait synchronisme). La première à disposer d'une "console" capable d'alimenter cette "32 pistes" et, une fois l'enregistrement fait, de mixer tous les signaux électroniques selon un programme d'ordinateur. La seule à le posséder, cet ordinateur. (Le tout est de fabrication locale: cette console est l'oeuvre de la société montréalaise "Olive Electro-Dynamics", une entreprise de "jeunes".)

Quoi encore? Un "synthesizer" pour la musique électronique, bien sûr. Mais pas un "Moog": cet appareil est "dépassé", affirme André Perry qui possède maintenant une machine de marque "ARP" avec laquelle on expérimente sans cesse. Et la quadriphonie, naturellement, ou le son à quatre dimensions, même si l'industrie née de cette forme nouvelle de reproduction est actuellement engagée, aux États-Unis, dans une guerre de standards qui risque de durer plusieurs années encore.

Et à venir? A venir, le premier système au monde — André Perry en prendra livraison en janvier — de sonisation cinématographique sur

35 mm à partir d'un circuit fermé de téléciné en synchro avec une bande de 16 pistes. Seize pistes, pour un mix cinématographique final, c'était hier encore un rêve de

technicien un peu maboule.

Et tout fonctionne, présentement, sept jours par semaine et 24 heures par jour. Les studios sont occupés

Suite à la page 10



Cette "console", dans la régie du grand studio d'André Perry, est la seule au pays qui alimente un magnétophone à 36 pistes (deux "16 pistes" jumelés en synchro, au fond), et la seule au monde à être équipée d'un ordinateur qui peut programmer les "mix". (Photo Claude Léger)



André Perry, dans ses appartements. "Nous commençons, déclare-t-il, à effrayer Toronto." (Photo Claude Léger)

Trois dissidents

## Le CSE loue le bill 28 mais en recommande l'application par étape

par Gérald LeBlanc

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) considère que le modèle de restructuration scolaire proposé dans le projet de loi 28 peut satisfaire à la fois les besoins d'une clientèle scolaire pluraliste et les exigences d'une administration rationnelle.

Devant l'ensemble hétérogène des oppositions que la présentation de ce projet de loi a suscitées dans le milieu montréalais, le CSE recommande cependant de procéder par étape afin de ne pas perturber le climat de paix nécessaire à l'école.

Trois des 24 membres du CSE ont enregistré leurs dissidences à l'avis présenté la semaine dernière au ministre de l'éducation. Il s'agit de Mme Madeleine Ryan et de MM. Louis Bouchard et Roger Charbonneau.

Constatant l'opposition diversifiée qui s'est manifestée dans le milieu montréalais depuis la présentation du pro-

jet de loi 28, le CSE s'interroge sur l'impact qu'aura sur le milieu scolaire le changement de structures administratives proposées dans ce projet de loi.

"Il est assez difficile, lit-on en page 4 de l'avis, de mesurer l'impact d'un tel changement: les uns affirment qu'il peut entraîner un chaos, les autres y voient une mesure pour créer de l'ordre, certains soutiennent qu'il ne touche pas le fond des problèmes; d'autres soutiennent qu'il faut changer la structure quand les mentalités sont changées et enfin d'autres soutiennent qu'il faut chanter les structures pour chanter les mentalités."

Sans vouloir trancher ces débats, le CSE est d'avis qu'entre "une imposition par le législateur d'un ensemble de mesures et un certain piétinement défavorable au mystère scolaire", il y a place pour des phases et des étapes d'application du projet de loi 28.

Voici les trois étapes proposées par le CSE:

1) Instauration, par des mesures législatives intérimaires, de structures démocratiques qui permettent entre autres l'élection des commissaires à la CECM et au PSBGM ainsi que la répartition représentative de l'ensemble des commissions scolaires au sein du Conseil scolaire de l'île.

2) Formation démocratique du Conseil scolaire qui aurait deux rôles essentiels: a) un rôle de péréquation et de planification grâce à sa responsabilité de perception et de redistribution des ressources financières; b) un rôle de préparation, au moyen de la participation et de l'animation de tous les milieux, du plan de régionalisation des commissions scolaires unifiées proposées par le projet de loi 28.

3) Législation qui statuerait sur le plan de restructuration et d'unification des commissions scolaires élaboré par le Conseil de l'île. Le CSE ne se pro-

Suite à la page 6

## ■ aujourd'hui

Dans le cadre de la "Semaine du génie", à l'université McGill, un colloque d'une journée a lieu aujourd'hui sur le thème: "Les aspects du génie électrique". La rencontre débute à 9h30 ce matin et a lieu à la salle 204 de l'édifice McConnell.

A pph. le Front pour la démocratisation scolaire de l'île de Montréal qui regroupe les trois centrales syndicales, le Parti québécois et divers organismes populaires, tient une conférence de presse au restaurant Chez Butch Bouchard, salle Olympique, 881 boulevard de Maisonneuve est.

Une cérémonie marquera ce matin à 11h l'inauguration officielle du Centre philatélique de Montréal. M. Jean-Pierre Côté, ministre des postes, y participera. Cette cérémonie se déroulera à la succursale postale B. angle Cathcart et University.

A midi, aura lieu, à la Brasserie Molson (1550 est rue Notre-Dame) le déjeuner ouverture de la Campagne du cadeau de Noël pour le malade mental. Cette campagne est organisée par l'Association canadienne pour la santé mentale et est présidée par M. Jean Béliveau.

Le ministre William Tetley est le conférencier invité à l'assemblée de la Société des évaluateurs en immeubles, à 12h15, au Club de Réforme, 82 ouest, rue Sherbrooke.

Un groupe de spécialistes canadiens arrivera à l'aéroport de Montréal sur le vol CSA 599, à 13h30, après un voyage d'étude d'une semaine dans les villes d'eau en Tchécoslovaquie.

De 14h à 17h, le magazine Actualité-Agricole tient un colloque sur le problème de la spéculation sur les terres arabes dans la région de Montréal. Le ministre de l'agriculture, M. Normand Toupin, y prendra la parole. Le colloque aura lieu à l'hôtel Séville, 4545 Côte Verdu (sortie 38 de la transcanadienne ouest).

Le ministre Charles Drury, président du Conseil du trésor, prendra la parole lors d'une assemblée, à 15h, au Marianopolis College, 3647, rue Peel.

Les prochaines séances de la cinémathèque Québec-URSS ont lieu ce soir et demain à 20h, à la chambre 3124, au troisième étage du Palais du commerce, 1600 rue Bern.

## Incendie à Saint-Jean

ST-JEAN, Québec (PC) — Deux pompiers ont été blessés et cinq familles ont été jetées sur le pavé hier quand un incendie a ravagé une usine de peinture et un restaurant à St-Jean, localité située à 25 milles au sud-est de Montréal.

Les pompiers ont pu quitter l'hôpital après avoir été traités pour des coupures et pour asphyxie par la fumée.

## Il n'y a ni silence, ni secret à l'hôtel de ville, affirme Drapeau

"Il n'y a pas de silence à l'hôtel de ville de Montréal. Rien n'est secret dans l'administration municipale", a affirmé hier le maire Jean Drapeau à l'émission "Le Choc des idées" à Télé-tropole.

Interrogé sur l'attitude de son administration à l'égard des médias d'information, M. Drapeau a déclaré que les journalistes se montrent incapables de lui poser "les questions pertinentes" et que, de toute façon, ils ne sont pas intéressés à poser ces questions car elles n'appellent pas de déclarations sensationnelles. M. Drapeau a ajouté que le problème des journalistes, c'est qu'ils doivent revenir à leurs journaux avec des déclarations qui puissent faire de "beaux titres".

Poursuivant l'explication de sa théo-

rie sur l'information, le maire de Montréal a déclaré que les journalistes sont plus friands d'atmosphère et de chicanes que de véritables nouvelles.

"Aux autres niveaux de gouvernement, il y a assez de chicanes pour faire les manchettes. Mais à Montréal, il n'y a pas de chicanes", a aussi soutenu M. Drapeau.

Il a, de plus, affirmé que, depuis 11 ans, il a toujours parlé lorsqu'il avait quelque chose à dire mais a ajouté que "le nouveau style journalistique qui mêle le commentaire au reportage", l'oblige souvent à se taire.

Quant à son refus de répondre aux questions des journalistes après les avoir convoqués pour leur communiquer une déclaration quelques heures avant la manifestation du 29 octobre

contre La Presse, M. Drapeau a expliqué que s'il avait accepté de répondre à ces questions, cela aurait eu pour effet de détourner l'attention du public de la seule question importante à ce moment-là: inviter la population à respecter l'ordonnance interdisant toute manifestation dans les environs de La Presse.

M. Drapeau a, par ailleurs, esquissé la question qui lui était posée hier sur les résultats d'un sondage de Radio-Canada qui révèle que 40% des Montréalais estiment qu'il n'a pas suffisamment fourni d'informations sur le pourquoi de l'ordonnance anti-manifestation alors que seulement 28% sont satisfaits de l'information fournie. M. Drapeau venait tout juste d'affirmer que le

Suite à la page 6

## DES VACANCES AU SOLEIL

Pour vos réservations de voitures, appartements ou villa, écrivez en GUADELOUPE.

CABBES Entreprise de location

No. 15 Résidence Dugazon  
Abymes GUADELOUPE (F.W.I.)

Télé : 822405

Appartement meublé  
à partir de \$20.00

Location de voitures  
à partir de \$7.00



VIENT DE PARAITRE...

# LE RATON-LAVEUR

par MARC DORÉ

- Le deuxième roman d'un jeune écrivain de grande qualité
- Un roman tout de tendresse et de violence

En vente partout au prix \$2.50 - distribuée par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tel. : 849-8328. (si ligne est occupée : 849-2228)

AUX EDITIONS DU JOUR



EDITIONS DU JOUR...  
Président et directeur général Jacques Hébert

# éditorial

## L'Option-Canada

Si le gouvernement Trudeau devait tenir, à titre d'énoncé de politique générale sur les investissements étrangers, une version du rapport Gray conforme aux prémisses et aux conclusions de celle, officielle, préliminaire et abrégée, que le Canadian Forum a publiée vendredi dernier, il livrerait au peuple canadien le document le plus remarquable et le plus exaltant dont il ait accouché depuis son accession au pouvoir. Autant, en effet, la succession de livres blancs publiés par Ottawa depuis 1968 a pu décevoir parce que ceux-ci, en tous domaines, restaient à la surface des choses, autant le "Mémoire sur le contrôle au tochtone du milieu économique national", s'il était accepté et mis en oeuvre par le gouvernement, entraînerait une transformation fondamentale des structures économiques de la société canadienne.

En d'autres domaines — notamment la réforme constitutionnelle, la réforme de la sécurité sociale, la politique d'emploi, la politique de développement régional — les velléités réformatrices proclamées par le gouvernement Trudeau avant 1968 ont suscité, en tournant court, d'amères déceptions; on peut souvent même déplorer une régression certaine, comparativement aux orientations du régime Pearson. En sera-t-il de même au chapitre de la propriété et du contrôle de l'économie? Les propos tenus là-dessus jusqu'ici par l'équipe ministérielle, les divergences de vue qu'a révélées en son sein l'étude du rapport Gray, la possibilité, en conséquence, que le rapport soit relégué aux oubliettes, la possibilité alternative qu'on en retienne éventuellement qu'une version édulcorée jusqu'à l'insignifiance, tout cela permet de craindre que nous perdions ce qu'il nous reste d'illusions.

Néanmoins, le document publié vendredi établit sans l'ombre d'un doute que, pour une fois, le cabinet fédéral envisage vraiment une transformation fondamentale de la société canadienne. Les mouvements d'opinion et la controverse que ne manquera pas de susciter l'initiative courageuse du Canadian Forum, en s'ajoutant à l'incertitude que les mesures protectionnistes de l'administration Nixon font planer sur les vertus du continentalisme outrancièrement libéral dont Ottawa s'accommoda depuis un quart de siècle, inciteront peut-être le ministre récalcitrant (dont plusieurs du Québec) à se rallier aux thèses de M. Herbert Gray. Dans l'intérêt des Québécois comme des autres Canadiens, nous ne pouvons que le souhaiter ardemment.

Car le rapport Gray définit admirablement la problématique que devrait adopter tous les gouvernements du pays — au premier chef celui d'Ottawa — en ce qui a trait aux investissements étrangers. Il le fait en procédant à une analyse rigoureuse et exhaustive d'un phénomène extrêmement complexe, qu'il démonte pièce par pièce, à la fois pour voir comment il fonctionne et de quelle autre façon, vraisemblablement plus avantageuse pour le pays, on pourrait rassembler ces pièces.

Cette analyse est remarquablement libre de préjugés idéologiques. On y cherche en vain la trace des mythes et des slogans qu'ont entretenus sur les investissements étrangers nombre d'hommes politiques, y compris plusieurs du parti au pouvoir. Plutôt, le rapport Gray s'inspire abondamment, mais avec un équilibre de bon aloi, des travaux de recherche effectués ces dernières années par le groupe Watkins, le comité des Communes sur les affaires extérieures et de nombreux économistes canadiens et étrangers. Ce n'est pas sans

surprise que l'on constate combien sa perspective générale est plus proche des thèses jugées jusqu'ici les plus radicales (notamment celle exposée par Mme Kari Levitt dans "Silent Surrender") que des positions plus prudentes de la majorité des économistes du pays (dont, en particulier, M. Ed Safarian, dont on disait pourtant volontiers qu'il était le "guru" d'Ottawa en la matière).

Sans jamais perdre de vue les avantages que le pays a retirés des investissements étrangers, le rapport Gray énumère donc froidement les répercussions néfastes de ceux-ci sur le fonctionnement de l'économie nationale: limitation du potentiel d'exportation, gonflement des importations (par la relation commerciale privilégiée entre la mère et la filiale), réduction du rendement des impôts, restriction de la concurrence, application extra-territoriale au pays des lois étrangères, sous-développement de certaines activités économiques (imputable au "tronçonnement" des entreprises canadiennes, dont la tête se trouve à l'étranger et s'y nourrit tout naturellement en services de gestion, de recherche, de marketing) et ainsi de suite.

Plus généralement, le rapport affirme catégoriquement que la prédominance des filiales étrangères au Canada, en l'absence de tout mécanisme régulateur de leur activité, prive les Canadiens du contrôle de leur milieu économique national, soit par l'entremise de leurs institutions économiques, soit par l'entremise de leurs gouvernements. Il s'ensuit que le grand objectif de la "reconquête économique" du Canada, selon le rapport, c'est le rapatriement et le rétablissement de ce contrôle, plutôt que le rachat par des intérêts nationaux des entreprises sous contrôle étranger (rachat, qui, toutefois, sera souvent un moyen efficace d'atteindre l'objectif, soit le contrôle). Ainsi, le document présenté au cabinet par le ministre du revenu national justifie la position de fond du gouvernement Trudeau — et singulièrement de son chef — sur ce problème, mais il le fait par une argumentation serrée plutôt que par des propos démagogiques.

Une fois l'objectif posé, toute la démarche consiste à déterminer les moyens les plus efficaces de l'atteindre. Le rapport tente donc d'isoler les facteurs déterminants de la dépendance du pays à l'endroit des investissements étrangers, en signalant toutefois combien il est difficile parfois de distinguer la cause de l'effet. C'est le cas, en particulier, de deux facteurs, soit l'absence d'originalité de la production manufacturière canadienne et la dépendance technologique et managériale des entreprises du pays: dans une mesure difficile à établir, c'est là la conséquence, plutôt que la cause, de la mainmise étrangère au pays. On pourrait peut-être en dire autant des carences du système financier canadien. Le rapport dénonce sans ambages le conservatisme et l'étroitesse de vues des institutions financières du pays et propose plusieurs initiatives fort originales pour y remédier; mais à maints égards, nos banquiers n'ont-ils pas tout simplement répondu aux besoins de financement d'une économie télécommandée depuis l'étranger?

D'autres facteurs sont d'ordre structurel: la taille de l'économie canadienne, le voisinage américain, les cultures nationales (insuffisamment orientées vers l'entreprise et l'innovation industrielles), la nature même de cette nouvelle institution économique apparue dans l'après-guerre: l'entreprise multinationale. Certains facteurs pré-

sumés, enfin, sont jugés inopérants: la nécessité d'équilibrer les paiements extérieurs du pays et l'insuffisance prétendue de l'épargne canadienne — ces fameux "besoins en capitaux" dont se sont gargarisés jusqu'ici les politiciens libéraux.

Ce qui frappe, dans cette partie du rapport, c'est à la fois le réalisme de ses auteurs et leur volonté de découvrir toute la marge de manoeuvre véritable du gouvernement. A l'encontre des plus survoltés parmi les nationalistes, ils refusent d'escamoter les contraintes; à l'encontre des plus avachis parmi les continentalistes, ils refusent de s'emprisonner dans la dialectique de l'impuissance. Ce sont des hommes libres; ils se gardent autant contre l'utopie que contre le fatalisme. Avec sérénité et pondération, ils cherchent plutôt à identifier les variables que les gouvernements pourraient manipuler, à isoler les points critiques de contrôle, à déterminer quels seraient les instruments d'intervention les plus efficaces.

Cette démarche conduit les auteurs du rapport Gray à écarter plusieurs options, du moins à titre de politique générale. Ils rejettent d'abord la protection de secteurs clés, solution plus ou moins adoptée jusqu'ici par Ottawa et que plusieurs jugent adéquate. Ils rejettent ensuite diverses formes de réglementation à caractère universel comme, par exemple, l'obligation pour toute entreprise canadienne de s'assurer qu'une certaine proportion de son capital-actions soit détenue par des intérêts autochtones (proportion que Walter Gordon, jadis, voulait fixer à 25 pour cent et que le rapport Wahn, plus récemment, souhaitait établir à 51 pour cent). Ils rejettent enfin le contrôle des mouvements de capitaux, de même que l'adoption de règles discriminatoires à l'endroit des filiales étrangères pour l'approvisionnement du secteur public, pour les programmes d'assistance à l'industrie et pour la fiscalité.

Ce que le rapport Gray recommande plutôt, c'est rien de moins que la mise en place d'un système de planification du secteur étranger de l'économie — autant dire un système de planification tout court, étant donné la prédominance du capital étranger dans la plupart des industries. Il nous sera donné d'examiner de plus près, prochainement, le détail du système fort complexe qui est proposé. Rappelons néanmoins que toute initiative de quelque importance (take-over, nouvel investissement, projet d'expansion, accord de production sous licence, opération de financement) de toute entreprise étrangère, qu'elle soit ou non déjà installée au pays, serait assujettie à l'approbation préalable d'une agence de "tamisage", relevant d'un ministre et d'un comité statutaire du cabinet.

Cette recommandation paraît radicale, comparée à ce qui se fait en vigueur actuellement; et elle l'est, en effet. Mais à vrai dire, c'est le seul moyen efficace dont pourraient disposer les gouvernements du Canada pour mettre en oeuvre les politiques de développement économique qu'ils cherchent depuis quelques années à définir. Au surplus, le rapport Gray démontre que de nombreux pays développés, où la propriété étrangère est pourtant infiniment moindre qu'au Canada, disposent déjà d'un mécanisme quelconque de contrôle et de "tamisage".

Reste à voir si, pour paraphraser un mot qu'eut jadis dans ces pages Gérard Filion, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, les Canadiens sont plus bêtes que les autres.

Claude LEMELIN



- Ha, ha

## lettres au DEVOIR

### Le Monde et le Québec: mise au point de M. Claude Julien

Je lis dans "Le Devoir" du 23 octobre une interview de M. René Lévesque dans laquelle il déclare que des journalistes français "ont découvert que le Québec existait avec un problème, et qu'il ne suffisait pas de Claude Julien qui dit des conneries dans Le Monde depuis des années pour régler la question".

Je dois en effet avouer, au nombre des "c.s." que j'ai écrites, certains propos élogieux à l'adresse de M. René Lévesque.

Il est vrai qu'ils datent d'une époque que M. René Lévesque préfère oublier. En revanche, et au risque d'écrire une autre sottise, je dois féliciter M. René Lévesque pour la suite de la même interview. Reprenant une idée qu'il a développée plusieurs fois, il rappelle que l'Ukraine et la Biélorussie, qui font partie de l'Union soviétique, ont leurs délégations à l'ONU, à l'UNESCO, à la FAO, etc. Il dit: "L'URSS leur a permis d'exis-

ter". Je suis quant à moi convaincu qu'une telle solution est applicable au Québec et je pense que l'Ottawa devrait l'envisager. Je ferai toutefois une objection, et une seule: au cas où le Québec serait au Canada ce que l'Ukraine est à l'URSS, M. René Lévesque ne pourrait malheureusement pas s'exprimer librement, et nous en serions grandement privés. Claude JULIEN  
Paris, le 31 octobre 1971

### Les scandales de l'habitation à coût modique au Québec

M. Pierre-Elliott Trudeau, Premier Ministre du Canada. L'Association du Tremblay attire encore une fois votre attention sur le véritable scandale que constitue le programme fédéral de 200 millions de dollars pour la construction d'habitations à prix modique dans la province de Québec.

Depuis sa mise en application, ce soi-disant projet expérimental a été une incontestable faille et une cause de déception pour les petits épargnants par suite de l'incompétence et de la mauvaise administration de l'entreprise privée, de l'autorité municipale et surtout de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Nous référons surtout au projet d'Abeilles à Vimont et aux Résidences Richelieu à Chomedey dans la Ville de Laval; nous sommes aussi informés de l'existence de plusieurs autres projets semblables et même pires ailleurs dans cette province. Tous ces projets se caractérisent par un contrôle de la qualité à tous égards inadéquat de la part des inspecteurs de la S.C.H.L. Cette intolérable carence fait que le Code National de l'Habitation est lamentablement

haboué malgré les nombreuses références qu'y fait le ministre responsable de l'habitation dans sa correspondance avec notre association.

Malgré de récents reportages en profondeur par les médias d'information français et anglais exposant les détails macabres dont souffrent tous ces projets, tels: murs de fondations fissurés ou effondrés, murs mal alignés, matériaux inférieurs, toits qui coulent, sites inondés et une liste infinie d'autres défauts majeurs, monsieur Andras a le culot de prétendre qu'il s'agit de "simples accidents de parcours".

Notre association rejette comme totalement inacceptables les vagues explications fournies par le ministre des affaires municipales à une conférence de presse tenue à Montréal le 20 octobre 1971. Nous rejetons également les réponses "officialistes" et "bureaucratiques" que les officiers du ministère responsable, y compris le bureau du premier ministre du Canada, ont fournies à notre association ces derniers mois. Faudra-t-il que des immeubles effondrent avant qu'on agisse; cette possibilité n'est pas fantaisiste

pour certains bâtiments complétés ou presque que la S.C.H.L. a pratiquement abandonnés.

Nous avons remarqué à date quelques tentatives de farder qui s'avèrent malheureusement maladroites pour les propriétaires concernés. Ces manoeuvres de "fardage" ne sont qu'une maladroite tentative de cacher le vrai problème: l'incompétence et la mauvaise administration à tous les niveaux.

En tant que citoyens, propriétaires et payeurs de taxes, nous sommes abasourdis par cette campagne publique de disculpation et ce méprisant refus de communication positive de la part du ministre aux affaires urbaines et du président de la S.C.H.L. Nous demandons une enquête publique complète sur cette utilisation honteuse des fonds publics. Nous sommes maintenant convaincus que seule une telle enquête peut révéler le vrai visage de ce dépendieux échec de la part du Ministère des Affaires Municipales.

Pour l'Association du Tremblay  
André SIMARD, président.  
Laval, le 9 novembre 1971

### L'indifférence du Québec envers la chose militaire

L'ex-capitaine des Forces canadiennes, Denis Turcotte, faisait jadis aux lecteurs du Devoir (le 8 nov.) de sa "libre opinion" sur l'attitude des unités francophones de l'armée envers le "phénomène" québécois.

J'aimerais ajouter quelques nuances aux conclusions de cette "libre opinion" sur l'attitude du gouvernement québécois, des députés fédéraux, des journalistes et des milieux nationalistes.

Le gouvernement québécois, depuis une dizaine d'années, a plus de problèmes qu'il n'est capable d'en régler, faut-il rappeler les réformes du ministère des affaires sociales, le chômage, les syndicats, l'éducation, l'agitation des masses, etc. Le problème des militaires francophones ne ferait qu'allonger la longue liste des priorités en matière d'identité nationale; la nationalisation de l'électricité fut le seul grand pas dans ce domaine et la seule action nationaliste qui a obtenu l'assentiment de tous les Québécois. Dans l'état actuel des choses, je mettrais en doute l'intervention du ministère des affaires sociales auprès du ministre de la défense nationale pour veiller à la sauvegarde culturelle des militaires francophones. Tout au plus, le ministère provincial de la justice pourrait s'assurer du "haut" moral et de la compétence des troupes auxquelles il pourrait faire appel éventuellement.

Quant aux députés fédéraux, très peu d'entre eux ont servi dans les Forces armées et leur intérêt envers la politique de défense de même que les aspirations particulières du Québec se limite à lever le bras pour ou contre les projets discutés en chambre. On intervient dans un débat quand on sait et comprend de quoi il est question!

Les journalistes qui traitent de l'actualité militaire sont une dentrée journalistique rare au Québec. D'ailleurs la plupart de nos journalistes "penseurs" sont d'allégeance anti-militariste et voient encore le militaire comme un parasite économique en temps de paix et un tueur en temps de crise; l'engagement U.S. au Vietnam leur donne sans doute raison en ce sens, mais il est à espérer que le dernier livre blanc sur le Défense modifiera quelque peu leur optique quant à l'orientation militaire du Canada. Les collègues anglophones sont en avance dans ce domaine et ont été même de constater qu'il se fait quand même des choses valables dans les Forces canadiennes. Si le petit "22" originaire du Lac St-Jean constatait que des journalistes québécois s'intéressent à son unité, à son travail, à ses anguisses, à ses satisfactions, son sentiment d'appartenance à un groupement francophone et québécois n'en serait que plus fort. Cer-

tes, les journaux locaux du Québec parlent des militaires francophones, mais cela se limite dans la majorité des cas à l'aspect social et prétentieux de la vie militaire.

Denis Turcotte a raison de blâmer les milieux nationalistes pour leur attitude envers la chose militaire. Nos intellectuels nationalistes sont également des anti-militaristes qui faute de faire la part des choses, deviennent carrément des anti-militaires. René Lévesque et nos chefs syndicaux, ces ogres à trois mentons, font erreur quand ils s'acharnent contre l'"utilité" et l'allégeance fédéraliste des militaires. Quand ils s'en prennent aux militaires, ils oublient que les Forces canadiennes comptent près de 15.000 francophones, acculturés ou non, qui finissent par prendre position vis-à-vis les accusations de nos personnalités nationalistes. Résultats: l'identification fédéraliste prend de l'ampleur et le nationalisme québécois devient synonyme de communisme, de "FLQ" etc. Que les nationalistes du Québec le comprennent (c'est d'ailleurs tout à leur avantage): des militaires convaincus, quel qu'en soit le nombre, font le poids!

Jean-Paul GENDRON,  
Géographe  
Montréal le 10 novembre 1971.

## bloc-notes

### Pourquoi une loi d'exception dans le cas de La Presse?

A l'occasion d'une réunion extraordinaire convoquée par le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), M. Marcel Pepin a repris en fin de semaine une proposition qu'il avait émise il y a deux semaines. Le président de la CSN a carrément invité le gouvernement à mettre La Presse en tutelle aussi longtemps que ne sera pas réglé le litige actuel.

A quoi M. Jean Cournoyer, ministre du travail, a vite répondu qu'il n'envisage aucunement pour l'instant la présentation d'une loi spéciale à l'Assemblée nationale en vue de régler le conflit de La Presse.

Notre droit du travail repose sur le postulat de l'égalité et de la liberté des parties patronale et syndicale. A chacune, il trace des limites raisonnables dont son action doit tenir compte. Hormis ces limites définies par la loi, il reconnaît à chaque partie le droit de défendre ses intérêts par les moyens jugés opportuns.

Cette conception ne vaut cependant que dans la mesure où, situé entre les parties, le gouvernement, par son ministre du travail, respecte la liberté de chacune et ne consent à s'interposer entre les deux que s'il est requis de le faire ou encore si le bien public, entendu dans son sens le plus fort, l'exige. Que le ministre du travail nourrisse au départ une sympathie positive pour le point de vue des travailleurs impliqués dans un conflit de travail: cela est non seulement normal mais fait partie de son rôle. Qu'il veuille

transformer cette sympathie en un droit d'intervenir d'autorité dans un conflit en vue d'imposer "sa" solution aux parties en présence, cela est plus difficilement admissible.

Il se peut, reconnaît M. Cournoyer, que les lois générales régissant les rapports du travail soient incomplètes ou imparfaites. Dans ce cas, il faut songer à modifier le plus tôt possible ces lois plutôt qu'à instituer des lois d'exception.

Le sens du bien public dont témoigne M. Pepin serait plus éminent si la centrale présidée par M. Pepin n'avait à maintes reprises ces dernières années paralysé des secteurs autrement plus importants de la vie collective (par exemple les hôpitaux et transports en commun) sans que la CSN éprouve les scrupules qu'exprime aujourd'hui M. Pepin.

Des raisons évidentes imposent au parlement, devant des arrêts de travail mettant en cause les fonds publics ou la sécurité des citoyens, le devoir d'intervenir directement. S'il fallait étendre cette prérogative aux conflits surgissant dans le secteur privé, c'en serait vite fait de la liberté des rapports du travail. Et ce que l'on demanderait aujourd'hui au gouvernement d'imposer à la partie patronale, pourquoi ne lui demanderait-on pas de l'imposer demain à la partie syndicale?

M. Pepin voudrait aussi que le gouvernement oblige La Presse à dévoiler les grandes lignes de sa situation financière. Cela, dans le contexte actuel, n'est guère plus ad-

missible. Nous réclamons depuis longtemps au Devoir que les entreprises de presse et de diffusion (de même, quoique pour d'autres raisons, que les syndicats) soient tenues par la loi de divulguer chaque année des états financiers décrivant leur situation exacte sur le plan économique. L'impact de ces organismes sur l'intérêt public est tellement considérable et évident que nous nous étonnons des pratiques moyennageuses dans lesquelles ils se complaisent encore quand il s'agit de faire connaître leur situation financière.

Mais ici encore, c'est une loi générale, non une loi d'exception, qu'il faut envisager. Une mesure d'exception du genre de celle que préconise M. Pepin serait de la discrimination dangereuse. On s'étonne que pareille proposition ait pu émaner du président d'une importante centrale syndicale.

Claude RYAN

### Les avocats et le bill 65

Le Barreau du Québec est venu à la rescousse des institutions hospitalières et des spécialistes du bien-être et il a livré à propos du bill 65 des commentaires qui ne doivent pas passer inaperçus.

Le Barreau constate d'abord que le projet de loi 65 donnera au gouvernement d'énormes pouvoirs de fusion et de conversion des institutions. Ainsi, le ministre des Institutions financières peut former en corporations par lettres patentes des institutions publiques ou convertir une corporation existante en une corporation contrôlée par l'Etat, "sans demande ni consentement de la corporation existante et sans qu'il soit question d'indemnité ou de modalités". En somme, dit le

Barreau, "toutes les institutions maintenues par des corporations sans but lucratif cesseront d'exister et seront remplacées par des corporations contrôlées par l'Etat, sans leur demande, sans leur consentement et sans mention d'une indemnité". A juste titre, le Barreau estime que le gouvernement a l'oeil gourmand et le porte-feuille mesquin. Le Barreau conclut donc que "si l'Etat persiste à vouloir conserver le principe de la fusion des institutions hospitalières, d'hébergement et de services sociaux, il devrait prévoir, par une modification au projet de loi, un mode judiciaire ou quasi-judiciaire en vue de fixer les modalités et l'indemnisation résultant d'une telle appropriation".

Le Barreau constate également que le projet de loi a pour effet de "geler le droit des propriétaires d'hôpitaux de disposer de l'entrepris sans le consentement du ministre". Et le Barreau conclut qu'on devrait limiter les effets de ce gel aux institutions qui ont bénéficié de subventions de l'Etat, à moins de remboursement. La recommandation se défend fort bien. En effet, on peut comprendre que l'Etat ne veuille pas que disparaissent subitement des institutions nécessaires au public, mais il incombe tout simplement à l'Etat de se porter acquéreur de ces institutions, sinon il doit laisser les propriétaires libres de leurs gestes.

Particulièrement sensible à tout ce qui ressemble à une intrusion dans la vie privée des gens et dans le secret professionnel, le Barreau ne pouvait pas laisser passer le projet de loi 65 sans lui reprocher ses énormes pouvoirs d'enquête. D'une part, "on confie à un office régional, qui n'est pas un organ-

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean Francoeur  
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.  
ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.  
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Les conclusions du Rapport Gray

# 2) Pourquoi une intervention s'impose

Une première conclusion majeure se dégage de nos constatations et de notre analyse: une action gouvernementale directe est devenue nécessaire en ce qui touche les entrées de capitaux étrangers au Canada.

Étant donné le caractère ouvert de l'économie canadienne, les investissements directs étrangers pourraient éventuellement entraîner une véritable distorsion de nos priorités industrielles. Cela doit être envisagé, car les investisseurs étrangers tendent à subir plus fortement l'influence du milieu et des priorités d'autres pays que celles du seul Canada. Les investissements directs étrangers s'accompagnent d'une mise en commun des coûts et des bénéfices; il y a, en moyenne, à l'aide d'une intervention directe du gouvernement, d'envisager un accroissement des bénéfices nets découlant de ces investissements pour le Canada. Notre analyse nous porte à croire que la marge de négociation en ces matières est assez substantielle: en effet, les avantages dont disposent les investisseurs en ce qui a trait à l'originalité de la production et aux coûts déjà amortis leur laissent une marge de profit suffisamment intéressante pour qu'ils soient disposés à venir et à rester au Canada.

Une politique visant à encourager les entreprises conjointes ou le transfert à des propriétaires canadiens, là où cela se révèle économiquement efficace, ne pourrait que contribuer à la réalisation d'une mesure plus élevée de propriété canadienne. Si le gouvernement décidait d'exercer un contrôle sur les accords de production sous licence, il ne pourrait qu'en découler des avantages pour les firmes à contrôle canadien et pour l'économie canadienne.

Il serait illusoire de penser que ces politiques gouvernementales pourraient suffire à éliminer les imperfections qui caractérisent le marché international dans la distribution de l'activité industrielle, ou encore qu'elles pourraient réussir à surmonter certains facteurs institutionnels inhérents à la nature des entreprises multinationales auxquelles se rattachent souvent les investisseurs étrangers. Le contrôle du marché international à son siège ailleurs qu'au Canada; il pourrait difficilement être neutralisé par les interventions des gouvernements visant à influencer sur la localisation des installations et les décisions commerciales des entreprises multinationales. De plus, des règles forcées générales ne sauraient, par nature, que rester inadéquates en fonction de situations qui sont appelées à varier considérablement. En conséquence, on ne saurait envisager que des objectifs limités pour une politique de contrôle et de vérification comme celle qui a été évoquée. Parmi les objectifs qu'une telle politique permettrait de poursuivre, mentionnons:

1. La protection des priorités industrielles du Canada;
2. L'obtention d'arrangements plus favorables au Canada et aux Canadiens;
3. Le gel des investissements étrangers qui n'ajoutent rien de valable à l'activité économique au Canada;
4. La négociation d'accords avec les propriétaires étrangers de technologies ou d'autres éléments utiles en vue du transfert vers le Canada à des conditions libérales, de certains droits de propriété ou d'utilisation;
5. La protection sélective de la capacité d'entreprise du pays.

Si les politiques économiques générales donnent de bons résultats, on verra naître moins de problèmes et les industries sous contrôle étranger — suivant en cela le comportement général des entreprises industrielles — fonctionneront avec une plus grande efficacité. En l'absence d'interventions gouvernementales, rien n'empêchera toutefois des investissements étrangers indésirables d'avoir lieu, et rien ne garantira que le contrôle canadien se substituera au contrôle étranger dans les cas où cela est économiquement possible. Même si les conditions et les effets généraux des investissements étrangers devaient s'améliorer, il ne s'ensuivrait pas nécessairement une maximisation des bénéfices de ces investissements dans chaque situation particulière, non plus qu'une amélioration générale de la capacité productive du Canada. Si l'on veut absolument éviter le recours à la vérification et au contrôle en vue d'obtenir ces résultats, il se pourrait que les politiques gouvernementales visant l'activité économique intérieure en souffrent de graves déformations.

Les méthodes envisagées précédemment donnent souvent lieu à des mesures de représailles de la part de gouvernements étrangers qui veulent maintenir leur activité économique à un niveau élevé. Des rivalités intergouvernementales de cette nature pourraient s'avérer coûteuses. Le Canada, en particulier, pourrait se trouver fort désavantagé, particulièrement dans ses rapports concurrentiels avec les États-Unis. Il se pourrait qu'une méthode de vérification directe, de tamisage systématique des investissements donne lieu à moins de représailles.

Cette deuxième tranche des conclusions du rapport Gray sur le contrôle canadien du milieu économique national est tirée de la version abrégée et officielle publiée vendredi, le 12 novembre, par le Canadien Forum de Toronto.

## Pourquoi une intervention spéciale dans le cas des firmes sous contrôle étranger?

Même si plusieurs raisons justifient une intervention gouvernementale dans le cas des firmes qui sont la propriété d'intérêts canadiens, quatre raisons justifient plus particulièrement une certaine forme d'intervention gouvernementale dans le cas des firmes sous contrôle étranger.

D'abord, les bénéfices des investissements sous contrôle canadien sont dévolus exclusivement aux Canadiens. Si l'on estime que le partage de ces bénéfices à l'intérieur de la société canadienne n'est pas satisfaisant, il est toujours possible de rectifier la situation par le recours à des mesures intérieures d'ordre économique ou social. Dans le cas des investissements étrangers, une partie des bénéfices s'en vont en dehors du pays. De là la légitimité d'une politique gouvernementale visant à maximiser les bénéfices qui restent au Canada.

En second lieu, les firmes sous contrôle canadien ne sont pas aussi fortement soumises à des influences et à des gouvernements étrangers que le sont les firmes dépendant de centres de décision extérieurs au Canada. Il y a plus de chance que les firmes sous contrôle canadien se montrent attentives aux exigences et aux conditions du milieu et de l'économie locale.

En troisième lieu, les firmes sous contrôle étranger, en particulier les entreprises multinationales, peuvent plus facilement contourner les objectifs de la politique gouvernementale canadienne que ne peuvent le faire les firmes contrôlées au Canada.

Enfin, on ne saurait imputer aux firmes canadiennes certains coûts de nature non-économique qui découlent souvent des investissements étrangers. En particulier, les problèmes découlant de l'application extra-territoriale de certains lois étrangers, de même que les problèmes d'ordre politique et culturel auxquels il a été fait allusion précédemment, n'existent tout simplement pas dans le cas des entreprises canadiennes.

Voilà qui justifie une politique visant à réglementer et à contrôler les investissements directs en provenance de l'étranger.

## Souplesse et réalisme

On doit rejeter, lorsqu'il est question d'une intervention directe du gouvernement, toute conception qui reposerait sur un ensemble rigide et prédéterminé de règles. Il faut opter pour une méthode beaucoup plus flexible. Des règles trop rigides risqueraient de couper le Canada de nouveaux développements réalisés à l'étranger, lesquels ne sauraient être disponibles autrement que sous la forme d'investissements étrangers. De manière plus générale, le partage des coûts et des bénéfices découlant des investissements étrangers est appelé à varier considérablement d'une situation à l'autre. Même s'il peut éventuellement être possible de mettre au point des règles précises s'appliquant à l'ensemble des industries, il est évident qu'une certaine flexibilité permettant de tenir compte de la diversité des circonstances, d'une industrie et d'une période à l'autre, demeurera essentielle. Il arrive que les investissements directs de l'étranger apportent un accroissement important à l'activité économique au Canada. Mais il arrive aussi que l'apport de ces investissements soit pratiquement nul.

Notre étude nous indique au surplus que les politiques générales du gouvernement en matière économique sont susceptibles d'influer grandement sur les coûts et bénéfices découlant des investissements étrangers. Par l'impact qu'elles ont sur l'efficacité économique, elles exercent une influence certaine sur les bénéfices que le Canada tire des investissements étrangers.

Le manufacturier étranger s'établit au Canada, soit parce qu'il envisage de retirer un plus grand profit d'un investissement direct que de simples échanges commerciaux, soit parce qu'il veut empêcher, en s'établissant ici, qu'un concurrent canadien ou étranger n'occupe la place. Un facteur a beaucoup contribué dans le passé à attirer des manufacturiers étrangers au Canada: le niveau des tarifs douaniers. La protection qu'accordaient les tarifs, laquelle était souvent supérieure à celle qu'indiquait le niveau nominal des tarifs, constituait souvent une sorte de roussin pour l'inefficacité ou pour des marges bénéficiaires excessives. Le tarif joue moins de nos jours; il demeure néanmoins un facteur d'attraction important. Certains investisseurs qui ne visent que des profits élevés et immédiats sont incités à s'établir au Canada par l'absence d'une vigoureuse politique de concurrence: cela tend à instaurer au Canada une écono-

mie qui n'est qu'une réplique en miniature de celle des pays d'où viennent ces investisseurs.

Ainsi, les investissements étrangers qu'attirent les politiques économiques peuvent contribuer, à court terme, à un certain accroissement de l'emploi; à long terme, ils contribuent cependant à créer une structure industrielle produisant une gamme très variée de produits à un niveau d'efficacité qui est loin d'être optimal. Cela signifie, en pratique, des coûts plus élevés et, partant, des prix plus élevés pour le consommateur. Cela signifie aussi que les manufacturiers canadiens n'éprouvent pas la nécessité de se spécialiser et que les coûts élevés dont ils ont tendance à se satisfaire les rendent incapables de pénétrer sur les marchés internationaux.

En vue d'accroître les bénéfices que retire le Canada des investissements directs de l'étranger, il faudrait une politique de concurrence plus vigoureuse et une protection douanière beaucoup moins forte. Il faudrait également une politique moins restrictive en matière de brevets.

## Des entreprises dont la tête est ailleurs

La plupart des filiales des sociétés étrangères sont incapables de fonctionner indépendamment de leurs maisons-mères. Elles ont besoin d'apports de techniques et de compétences spécialisées, elles sont dépourvues de toute originalité et sont ainsi imbriquées dans un modèle technologique et administratif qui ne leur permet pas de se développer indépendamment de l'ensemble.

En plus d'être des entreprises tronquées, les filiales canadiennes sont souvent des entités marginales, en ce sens qu'elles font partie d'une organisation plus large et fonctionnent à l'intérieur de contraintes postulant l'apport essentiel des liens qui les rattachent à des ensembles plus larges. La technologie dont se sert la filiale serait souvent peu indiquée pour elle, si ce n'était de la contrainte en provenance de la firme internationale. La spécialisation des produits et les méthodes de marketing dépendent aussi, dans une bonne mesure, du fonctionnement de l'entreprise à l'échelle internationale. Coupée de ses liens avec la maison-mère, la filiale canadienne pourrait être forcée de produire à des coûts plus élevés si elle voulait tenter de conserver la même activité. Le passage à une autre technologie ne pourrait se faire qu'à des coûts prohibitifs.

Ceci entraîne une conséquence importante pour ceux qui voudraient centrer la politique canadienne sur le thème du rachat des entreprises. Dans le cas des filiales d'entreprises manufacturières, à tout le moins, pareille politique ne serait pas viable, car le corps ne saurait être très utile sans la tête; et la tête est à l'étranger. La filiale — c'est-à-dire le corps — peut revêtir une grande valeur aux yeux de la maison-mère qui la contrôle; abandonnée à elle-même, elle aurait vite fait de dépérir.

(à suivre)



M. Herbert Gray, ministre du revenu national et maître d'oeuvre du mémorandum sur "Le contrôle autochtone du milieu économique national" que le cabinet Trudeau étudie sans pouvoir conclure depuis le printemps dernier.

**Un excellent CHOIX? Le SCOTCH par excellence!**

Grand Old Parr  
LE Scotch Whisky

**VIEILLI À POINT**  
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUILLÉ EN ÉCOSSE

DANS TOUTES LES MAGASINS DE LA S.A.Q.  
25 oz: 330 F  
40 oz: 330 G

Représenté au Québec par  
**LES AGENCES DESAUTELS INC.**  
1745 av. Godard, Montréal, 932-7631

**CHARGE X**

**Gulf accepte maintenant la carte Charge X**

En plus de la carte-voyage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte Charge X.

Marque déposée

**VOTRE CHEVELURE CETTE MERVEILLEUSE PARURE**

Chacun de nous ignore absolument pas qu'une chevelure saine et abondante procure à son propriétaire une "ASSURANCE DE SOI". Très souvent, notre regard s'arrête sur une chevelure exceptionnelle et, au fond de nous, "MOI", nous ressentons un léger sentiment d'envie. Il est évident que la chevelure joue un rôle plus qu'important dans l'attraction physique. Même un visage ingrat, surmonté et entouré d'une chevelure débordante de santé, attire et est un atout majeur dans les relations publiques.

Oui, en effet, des mesures valables doivent être prises: beaucoup de personnes atteintes de problèmes capillaires souffrent moralement de cet état. Lors de visites dans les bureaux de trichologues, beaucoup de drames mœurs se déroulent et très souvent éclatent en sanglots à l'exposé de leur cas. Ces peines apparaissant au grand jour ne sont que l'ama de refoulements des années antérieures. Devant son spécialiste, la personne complexée peut, sans fausse honte, faire part de ses inquiétudes qui sont parfois exagérées à l'extrême. Il est malaisé de détailler ces sentiments pénibles car seule la personne atteinte en ressent les effets néfastes. Pour des êtres ne souffrant pas d'affection capillaire, de calvitie, il peut sembler que nous exagérons un peu le domaine psychique, car réellement, froidement réfléchi, ces problèmes offrent rarement un danger pour la santé, l'intelligence. En ce qui concerne la personnalité, la question est bien différente, l'être atteint ne peut se résigner logiquement à la perte de la raison et lors de l'évolution de son cas, cherche réconfort et espoir dans des conseils, des produits standards, des shampoings commerciaux. Son état psychique ouvre toutes les portes aux suggestions valables ou fantaisistes. Chaque produit "MIRACLE" utilisé lui rend l'espoir jusqu'au moment où il constate que ce n'était qu'une vaine illusion. De mois en mois il espère et désespère alternativement et son trouble intérieur devient de plus en plus aigu.

Tout à l'opposé, une chevelure atrophiée, émenue, provoque au psychisme bien des désagréments. Il n'est pas de constater que les personnes atteintes laissent apparaître une nervosité intense dont les sources profondes sont alimentées par un complexe d'infériorité. Ces êtres se croient constamment observés par tous ceux qui les entourent et, très souvent, se persuadent que chacun des regards posés sur leur chevelure brille d'une leur ironie. A l'observation, il est aisé de constater qu'ils sont mal à l'aise et que, par des gestes instinctifs vers la tête, essaient de cacher leur problème à des regards faussement inquisiteurs.

Cette attitude laisse percer tous les éléments d'un complexe inconscient. Il semblerait donc qu'une déficience importante de la chevelure crée chez la personne atteinte, un état d'infériorité. Les facultés de raisonnement dont elles sont certes dotées disparaissent, si à leurs yeux, diminuent leur propre valeur.

Rendez-vous à notre CENTRE et demandez à nos spécialistes de vous expliquer

LD28A

par **P. P. Pierre** TRICHOLOGUE

**Centre Capillaire Pierre**  
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE  
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 286-3823 - 288-7376 - 288-1424  
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 6h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

— Ne plus en rester aux préalables  
— Se heurter à la question elle-même  
— Sans trop de prétention mais courageusement

**DIEU**

**CHRISTUS, octobre 1971**

a/s PERIODICA, 7045 av. du Parc, Mt 1303

N° \$1.50  
Abonnement \$5.00

**LISEZ MEDIA À CHAQUE MOIS**

**MEDIA**  
L'information gouvernementale

vue par **LAURENT LAPLANTE**

**OKAO73**

**la presse**

LA CLÉ DANS LA BOÎTE  
PRETEXTE COLLUSION FERMETURE ?

**EN VENTE DANS TOUTS LES KIOSQUES À JOURNAUX DU QUÉBEC**

POUR ABONNEMENT: MEDIA  
C.P. 235 QUÉBEC 4, QUÉ.  
TEL.: (418) 643-2850

NOM .....

ADRESSE .....

**lettres au Devoir**

**Des tensions qui sont signe de santé**

J'entends déjà les frémissements enfantins des petits Bourassa, Marchand, Lacroix, Chrétien, Loubier et toutes gens de cet acabit. "Ça va mal au P.Q.", et de les voir sautiller en se frappant les mains comme les petits écoliers à la première neige.

Heureusement qu'on ne compte plus sur ces gens-là pour s'attaquer aux vrais problèmes économiques, sociaux et culturels qui rongent un Québec qui leur échappe de plus en plus. Autrement ils sauraient depuis longtemps que la fin du P.Q. marquerait le début (comment ils sont inconscients!) d'une terrible flambée de violence. C'est le seul espoir qu'il reste aux Québécois.

Le P.Q. devient de plus en plus le seul véritable lieu des affrontements qui se répercutent au pays du Québec. Le P.Q. devient de plus en plus le seul véritable milieu adulte pour les adultes québécois d'aujourd'hui. Aussi, le P.Q. doit permettre de plus en plus un dialogue fructueux, seul moyen de construire un pays socialiste, libre, démocratique, économiquement fort. Aussi, tous les responsables du P.Q. doivent savoir qu'on ne peut badiner avec le seul parti véritablement démocratique que connaisse le Québec. Il leur faut donc aller jusqu'au bout dans la recherche des compromis. Il faut que les chefs croient au P.Q. avec la même conviction que les membres et l'ensemble des Québécois politisés.

Claude Boucher  
Bromptonville, Co. Richmond,  
le 9 novembre 1971

**AVIS**

Voici votre dernière chance de vous inscrire ce mois-ci au cours de Culture Humaine de l'Institut de Personnalité INC. dirigé par Jean-Guy Leboeuf. Quels que soient votre âge, votre occupation et votre degré d'instruction, vous y apprendrez à développer votre confiance en vous-même et votre enthousiasme. Venez assister à une séance de cours d'un nouveau groupe sans aucune obligation, ce lundi, 15 novembre à 8:00 p.m. ou jeudi, 18 novembre à 7:30 p.m. à notre nouvelle adresse,

2850 est, rue Sherbrooke,  
Pour obtenir un dépliant gratuit  
**527-8345**

## suites de la première page

### LE NPD

la réalité sociale qui existe actuellement au Québec. Les Québécois, a-t-il affirmé, n'accepteront pas la formule fédéraliste du NPD qui, en fin de compte, lui paraît moins démocratique que ne le serait un éventuel référendum organisé par le gouvernement fédéral dans l'hypothèse d'une victoire électorale du Parti québécois. Or, précise M. Laxer, c'est une telle possibilité que M. Trudeau a évoquée la semaine dernière lors d'une rapide tournée dans la région de Québec.

De son côté, M. Broadbent — candidat défait, comme M. Laxer, lors du congrès de leadership — s'est de nouveau prononcé en faveur d'une résolution qui reconnaît au Québec le droit de se retirer démocratiquement de la Confédération.

Le Parti, a dit M. Broadbent, s'expose à de fortes critiques en agissant de la sorte. On l'accusera d'avoir voulu réduire au silence son aile québécoise qui, lors de son propre congrès, avait adopté une résolution réclamant plus d'autonomie.

M. Emile Boudreau, secrétaire du NPD-Québec, a déclaré que cette résolution (adoptée en fin de semaine) ne le satisfait pas. Mais puisqu'il n'existe pas de formule magique, a-t-il dit, le Parti adopte une résolution qui assure une certaine cohérence et lui permet de passer à l'examen d'autres problèmes.

M. Lewis a déclaré que le Parti a été divisé lors de son congrès de leadership. Il ne l'est plus aujourd'hui parce que son aile québécoise a consenti à travailler avec le reste du Parti dans un Canada uni. Le Parti a toujours soutenu qu'il voulait un nouveau régime constitutionnel, pour le Québec comme pour les autres provinces, a rappelé le leader national. C'est pourquoi la résolution prévoit que la réforme constitutionnelle sera retirée du groupe des 11 premiers ministres et confiée à une commission.

D'autre part, M. Lewis a déclaré que les prochaines élections fédérales offrent au NPD de remarquables chances de réussite si le Parti fait preuve de pragmatisme au cours de la campagne. Le chef néo-démocrate constate qu'il appelle "l'immense mouvement de désaffection à l'égard du gouvernement Trudeau dans toutes les régions du Canada."

Les Canadiens ne se tourneront pas du côté des conservateurs pour trouver une solution de rechange; car il serait illogique de troquer "une équipe réactionnaire dans le vent" pour une équipe réactionnaire monotone. Il ne reste donc que le NPD qui devra toutefois éviter, de retomber dans ses erreurs passées s'il veut gagner la confiance des électeurs. Et l'une des erreurs que les sociaux-démocrates ont souvent commises, a dit M. Lewis, c'est de croire qu'ils peuvent "balayer" les problèmes difficiles à coups de slogans.

Il visitait là — tous l'ont reconnu — l'aile de gauche de son parti, regroupée sous la direction de MM. Laxer et Watkins.

En second lieu, a dit M. Lewis, le Parti ne devra défendre qu'un seul programme qui soit cohérent, notamment à l'égard du problème québécois.

Plus tôt, le Conseil a adopté une résolution d'urgence appuyant le droit de la Nouvelle-Ecosse à bénéficier de la plus grande partie de redevances que produisent les exploitations de gaz naturel et de pétrole découverts au large de ses côtes. Jusqu'ici, au nom du gouvernement fédéral, M. Trudeau a proposé que les redevances soient également partagées entre le pouvoir central et les provinces, celles-ci se partagent la moitié du total.

### ÉTAT D'URGENCE

soldat adverse, indique-t-on de source officielle.

Selon les derniers renseignements fournis par le ministère de la défense, les échanges de coups d'obus se sont poursuivis sur la frontière orientale (Bengale) au cours des dernières vingt-quatre heures et ont fait une dizaine de morts du côté pakistanais.

De même sourde, on indique qu'au secteur occidental, les soldats indiens et pakistanais occupent des positions proches les unes des autres qu'ils se voient à l'oeil nu.

## Décès du père Léandre Brault

Fondateur et directeur de la chorale Les Petits Chanteurs du Mont-Royal, le père Léandre Brault est décédé vendredi soir à Montréal à l'âge de 51 ans.

La dépouille mortelle a été exposée en la résidence de l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal et les funérailles auront lieu aujourd'hui, à l'Oratoire.

Les Petits Chanteurs du père Brault ont contribué aux services religieux dans ce sanctuaire et ont aussi donné des enregistrements et des concerts à l'étranger.

Le père Brault, originaire de Montréal, a fait ses études dans sa ville natale. En 1941, il entra dans la congrégation des Pères de Sainte-Croix et fut ordonné prêtre en 1946.

Puis il se fit connaître dans le domaine musical en mettant sur pied l'excellente chorale à l'université Saint-Joseph, devenue l'université de Moncton. Ce groupe connut des succès à travers le Canada et stimula la formation de chorales au Nouveau-Brunswick.

A deux reprises, le Père Brault effectua des séjours d'étude de chant en Europe, se renseignant sur les méthodes d'organisation des manœuvres, les répertoires et autres aspects de la formation de chorales.

Les informations faisant état d'engagements entre les "Razakars" (milice para-militaire pakistanaise) et les "agents indiens" montrent que les activités de ceux-ci ne sont pas limitées à une région précise, mais s'étendent à l'ensemble du Bengale oriental, de la région de Chittagong au sud à celle de Dinajpur au nord en passant par les districts de la province orientale du Pakistan, on a signalé des incidents, des engagements, ou des sabotages.

D'autre part, les informations officielles pakistanaises font état de l'active participation des rebelles du Bengale oriental aux affrontements qui se produisent à la frontière entre troupes indiennes et pakistanaises. Une récente information faisait même état de la participation d'un bataillon "d'agents indiens" à l'une des plus importantes offensives des troupes indiennes à la frontière.

Simultanément, les actes de terrorisme se multiplient dans la région de Dacca et dans la capitale elle-même, malgré le renforcement des mesures de sécurité.

En vingt-quatre heures, trois personnes ont été tuées et huit autres, dont un policier, ont été blessées par balles notamment à Dacca, Narayanjanj, et Sidianganj, où récemment les centrales électriques alimentant Dacca et sa région avaient été sabotées.

### LA FRANCE

lui soient remboursés et en demandant la livraison.

Le général Ezer Weizmann, ancien chef des forces aériennes et l'un des dirigeants du parti nationaliste Gahal, a déclaré que l'aviation israélienne "n'a pas besoin aujourd'hui des 50 Mirage" sous embargo que le gouvernement français vient de décider de rembourser.

Le général a d'autre part souligné l'importance de la négociation avec Paris de la question de la livraison de pièces de rechange.

Il a estimé que la somme qui sera remboursée "n'est pas négligeable" mais a ajouté: "Un élément particulièrement important d'un éventuel accord serait l'engagement par la France de nous fournir, en contre-partie des Mirage auxquels nous renonçons, toutes les pièces de rechange dont nous avons et pourrions avoir besoin pour les avions français en service dans nos forces aériennes."

Ces négociations paraissent devoir être assez difficiles car elles soulèvent différents problèmes, de l'avis des observateurs. 1) Financier et technique: comment résilier ce contrat et sur quelle base? Le gouvernement français indemniserait-il les Israéliens sur la valeur des Mirage en 1967 ou sur leur valeur actuelle? Le gouvernement israélien recevra-t-il des intérêts en compensation de l'immobilisation du capital versé pour ses avions pendant cinq ans? Qui paiera l'entretien de ces avions? On se doute que le gouvernement israélien entend défendre ses intérêts sur ces différents points. 2) — Le problème de la fourniture à Israël des pièces détachées qui lui sont nécessaires: depuis l'embargo, les experts israéliens n'ont cessé de présenter à leurs homologues français des listes du matériel dont ils ont besoin. 3) — Le problème de l'amélioration des relations diplomatiques entre Jérusalem et Paris. Il est bien évident que si, du côté français, on considère l'affaire du remboursement des Mirage comme une question purement technique, ce n'est pas le cas du gouvernement israélien.

Pour lui, le règlement de cette question, sur laquelle il avait toujours gardé la même position, basée sur des arguments juridiques, à savoir que le contrat devait être honoré par la livraison des avions, ne devrait pas aller sans une réelle détente entre les deux pays.

Il ne fait pas de doute, pour les observateurs, qu'au cours des conversations qui se déroulent actuellement, Jérusalem tente de savoir dans quelle mesure la disparition de cette pierre d'achoppement qu'était l'affaire des Mirage pourrait entraîner une réelle normalisation entre les deux pays.

Le gouvernement israélien s'inquiète en effet de ce qu'il appelle "le militarisme pro-arabe". Il estime notamment que la France prend des initiatives résolument anti-israéliennes tant au Conseil de sécurité, à l'ONU, que dans les négociations en cours entre Israël et le marché commun.

Autre facteur à prendre en considération:

Les cinquante Mirage commandés par Israël et que la France a décidé de racheter ne sont pas prêts à entrer en service opérationnel dans l'armée de l'air française. Rien n'est encore arrêté et il faudra un certain temps pour adapter cet avion, conçu selon des spécifications particulières, aux missions qu'il pourrait éventuellement effectuer sur un théâtre d'opérations européen.

Ce type, le Mirage 5, est en effet la version simplifiée du Mirage 3. Son équipement électronique en particulier est considérablement réduit. C'est un avion d'attaque au sol et de chasse de jour. Il est beaucoup moins cher à l'achat que le Mirage 3. C'est pour cette raison que plusieurs pays l'ont commandé: la Libye notamment ainsi que la Belgique qui le construit sous licence.

Mais les observateurs se demandent à présent si les cinquante Mirage ex-israéliens qui doivent accroître les moyens des forces aériennes françaises constitueront un renfort efficace.

Pour certains, en effet, l'utilisation des Mirage 5 par les forces françaises se ferait au détriment de l'avion franco-britannique "Jaguar", avion d'appui tactique et d'école avancée, qui devrait commencer à entrer en service en 1973.

Le communiqué du gouvernement israélien concernant les négociations menées à Paris s'efforce d'effacer l'impression donnée selon Jérusalem, par le communiqué officiel français que le problème est réglé ou sur le point de l'être.

Dans les milieux politiques israéliens, on se refuse à entrer dans le détail des conversations, mais on souligne qu'elles soulèvent de multiples et complexes problèmes financiers, techniques et politiques.

Enfin, hier soir, le conseil des ministres israéliens abordant le problème des pourparlers avec la France a entendu M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères. Celui-ci a fait un exposé exprimant, précise-t-on, l'étonnement et le regret d'Israël devant le fait que

le gouvernement français a choisi de publier une note sur cette affaire avant que les pourparlers n'aient pris fin.

### LA PRESSE

cune représaille contre les participants à la manifestation du 29 octobre et la récupération des salaires perdus depuis la fermeture de La Presse. C'est aux cris scandés de "Ce n'est qu'un début, continuons le combat!" que les participants ont accueilli le résultat du vote secret sur la recommandation de l'exécutif représentant les 15 cinq syndicats.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse, vendredi soir, M. Louis Laberge avait déclaré que les syndicats affiliés à la FTQ ne pouvaient accepter ou rejeter les propositions du ministre Cournoyer mais qu'ils entendaient d'abord obtenir quelques éclaircissements.

M. Laberge précisait que la proposition Cournoyer était incomplète et que les syndicats de la FTQ ont de sérieuses questions à lui poser avant qu'il ne soit question d'un retour au travail. Réunis en assemblée générale, les syndicats de la FTQ avaient unanimement décidé qu'il ne retourneraient pas au travail sans l'accord des syndicats de la CSN.

De son côté, le ministre du travail, M. Cournoyer, a déclaré hier au cours d'un entretien à CKAC que le gouvernement n'envisage pas la possibilité de recourir à une législation spéciale pour remettre La Presse en marche. Il a par ailleurs rappelé que le problème principal du conflit de La Presse est celui de la sécurité d'emploi en fonction des changements technologiques.

Au cours de l'assemblée générale d'hier, les porte-paroles des cinq syndicats de la CSN ont énoncé les points qu'ils considèrent majeurs et qu'ils entendent intégrer à une négociation préalable: la sécurité d'emploi; les échelles de salaires; l'assurance d'aucune représaille, la définition des tâches, le choix des équipes et des heures de travail; l'assurance qu'aucune censure ne sera imposée à l'équipe rédactionnelle, la garantie de la liberté de critique à l'endroit de l'employeur. Les syndicats se réuniront de nouveau demain pour préciser ces points litigieux.

Le président de la CSN, M. Marcel Pépin, pour sa part affirmait que les propositions du ministre ne visaient qu'à rejeter la responsabilité de la crise sur les travailleurs. Selon M. Pépin, les garanties de sécurité d'emploi telles que suggérées par M. Cournoyer ne signifieraient pas grand-chose si le quotidien cessait de publier.

### MULTICULTURALISME

"des liens indissociables", poussant cette réflexion jusqu'à se demander "si le petit groupe de Français venus coloniser l'Amérique aurait survécu s'ils n'avaient conservé leur langue". Il a en outre déclaré que "la société québécoise n'est pas composée que de francophones; elle compte une minorité anglophone" et que cette société québécoise "existe, qu'elle occupe un territoire bien déterminé et qu'elle forme ses institutions comme ses coutumes."

Très rapidement, le ministre a aussi passé une remarque qui n'a pas frappé les observateurs, et qui concerne le second ministère qu'il dirige. Le ministre québécois de l'immigration, dit-il, "est pour l'instant modeste, mais il est appelé à jouer un rôle déterminant".

### LES RELATIONS

ciaux aussi importants entre eux que le Canada et les Etats-Unis. A ce propos, le Canada a, par capita, plus d'investissements aux Etats-Unis que ses derniers n'en ont au Canada. Les gens semblent l'oublier.

"Nos relations traversent une période difficile, mais je crois qu'elles vont s'améliorer. Je ne doute pas que nous continuerons à avoir de solides et saines relations, bénéfiques pour nos deux pays."

Parlant ensuite d'une façon générale des rapports entre les Etats-Unis et leurs Alliés, M. Rogers a déclaré:

"Je crois que les Etats-Unis ont laissé trop longtemps entendre que les gens peuvent s'attendre à ce que nous choisissions le droit chemin comme ils le voient, que nous ferons toujours la manière à ne pas irriter nos amis, quels que soient nos intérêts, que nous ferons enfin la première et principale concession et ainsi de suite."

Mais les Etats-Unis "veulent maintenant changer d'attitude", a expliqué le secrétaire d'Etat.

"Nous voulons clairement faire comprendre que nous ferons notre part, a-t-il dit, mais nous voulons aussi que les autres en fassent autant. C'est vrai pour l'ONU, pour l'aide à l'étranger, pour les barrières commerciales, etc."

### "Nouvelle année du peuple" maoïste à Manille

MANILLE (AFP) — Deux hommes armés et masqués, se prétendant membres de la "Nouvelle armée du peuple", qui serait de tendance maoïste, ont ouvert le feu hier et tué un policier. Ils se sont ensuite retranchés dans une maison avant de s'enfuir en emmenant quatre otages.

Après une courte poursuite, menée par la police, les deux hommes ont accepté de libérer leurs otages. Ils ont également abandonné la voiture qu'ils utilisaient, une voiture d'une station de radio de Manille, et ils ont réussi à prendre la fuite.

Pendant 14 heures, les deux hommes avaient retenu dans la maison onze personnes, dont neuf enfants. Ils en étaient sortis en tenant en joue deux enfants. La police a indiqué que des documents et des livres, dont un "livre rouge" du président Mao, à moitié brûlé, avaient été retrouvés dans la maison.

**La Croix-Rouge**  
C'EST VOUS  
C'EST MOI  
C'EST NOUS TOUS

"En d'autres termes, nous sommes devenus des négociateurs plus fermes bien plus déterminés, non pas par principe politique, non pas de manière à être plus intransigeants, mais de façon à rendre nos relations avec les autres pays plus réalistes," a conclu M. Rogers.

### LE PIRATE

nous scisés à la main. Pour montrer qu'il ne blaguait pas, il tira un coup de feu dans le mur de la cabine de pilotage.

L'avion devait se rendre à Toronto, le pirate le fit détourner sur Great Falls et réclama un rançon de \$150.000. L'avion décrivit des cercles au-dessus de Great Falls pendant une heure et demie en attendant l'arrivée d'une somme de \$50.000 recueillie par des banquiers de l'endroit.

Le pirate ne se donna même pas la peine de compter l'argent de la rançon. Il ordonna au pilote de diriger l'appareil sur Regina, puis changea d'idée et lui fit rebrousser chemin. Les passagers purent descendre à Great Falls pendant qu'on faisait le plein.

Lorsque les réservoirs furent à moitié remplis, le pirate demanda au pilote de le conduire à Phoenix, Arizona. Puis il se ravisa et demanda à revenir à Calgary. Enfin, il voulut sauter en parachute et fut mis à la raison.

Tout le temps de l'aventure, le pirate tint dans sa main droite deux fils qui, semblait-il, étaient reliés à des bâtons de dynamite sous un siège — 60 a-t-on dit. Le pirate avait en outre disposé dix bâtons de dynamite, en deux paquets et cinq, sur une table de la cabine de première. Et tandis qu'il tenait les amorces entre ses doigts, il allumait et éteignait constamment un briquet au propane dont la longue flamme venait à un quart de pouce des amorces.

### LE CSE

annonce pas sur la date limite à fixer pour l'adoption de cette législation.

Le mémoire du CSE propose en outre un certain nombre d'améliorations à apporter au projet de loi 28. Souhaitant l'établissement d'un certain équilibre entre la centralisation et la décentralisation, on recommande de dissiper certaines ambiguïtés du projet de loi 28 quant aux prérogatives et attributions respectives des commissions scolaires unifiées, du Conseil scolaire de l'île et du ministère de l'éducation.

C'est ainsi qu'on demande de préciser que l'élection du président et du vice-président du Conseil de l'île se fera "par et parmi les membres du Conseil".

Le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, a déjà affirmé à maintes

reprises qu'il tenait à nommer lui-même le premier président du Conseil de l'île. Le rôle du premier président sera, selon lui, tellement important qu'il veut s'assurer lui-même que le meilleur homme possible occupera ce poste.

La CSE demande également qu'on inscrive parmi les responsabilités des commissions scolaires, l'obligation d'effectuer chaque année "un recensement auprès des parents ou une inscription spéciale pour leur permettre d'exprimer leur choix."

Afin d'institutionnaliser la participation des parents, le CSE recommande de désigner par élection les membres des comités d'école et des comités de parents (les deux organismes consultatifs proposés par le projet de loi 28) et de leur donner des mandats bien définis.

On suggère que les pouvoirs des comités de parents pourraient toucher les domaines suivants: réglementation de la discipline des élèves; organisation du programme scolaire et des options intégrées aux programmes du ministère de l'éducation; organisation des activités para-scolaires avec budget alloué par la commission scolaire.

Trois textes versés en annexe au mémoire du CSE expriment les vues des membres dissidents dont l'opposition se situe au niveau du principe des commissions unifiées.

"Tout en étant d'accord avec un grand nombre d'éléments de cette recommandation, dit Mme Ryan, j'ai dû enregistrer ma dissidence lors du vote, car je ne partage pas l'opinion exprimée par le Conseil en ce qui concerne la nécessité de statuer dès maintenant sur le "modèle" de commission scolaire à implanter de la restructuration des commissions scolaires proprement dites."

Sédaisante en théorie, l'idée de la commission scolaire unifiée soulève au plan pratique, selon Mme Ryan, beaucoup de questions et de doutes "en particulier quant à sa capacité d'assurer un respect positif du pluralisme culturel et religieux du milieu montréalais. Elle aurait préféré qu'on laisse la porte ouverte à d'autres modèles possibles de regroupement des commissions scolaires."

Pour M. Bouchard, le projet de loi 28 supprime des libertés qui caractérisent le droit scolaire québécois, à savoir "la commission scolaire professionnelle et le droit à la dissidence". Ce projet de loi ne remplace pas, selon lui, "un droit acquis positif" pour les catholiques de l'île de Montréal.

"Les parents, ajoute-t-il, ne peuvent se contenter de former des groupes de pression, des comités consultatifs ou de surveillance, quand il s'agit d'une option fondamentale qui implique leur liberté de conscience."

M. Roger Carbonneau, de son côté, est d'avis que les structures proposées dans le projet de loi 28 amèneront "la

mort par asphyxie de l'éducation catholique".

Les garanties offertes aux groupes confessionnels lui paraissent très faibles. Les comités confessionnels n'étant que consultatifs ne suffiront pas, selon lui, à assurer l'éducation confessionnelle à laquelle les catholiques ont droit.

Il rappelle à cet effet l'avis de Mgr Grégoire, selon lequel, "la philosophie et les objectifs de l'éducation catholique ne peuvent se concrétiser sans un réseau de décisions et d'autorités qui les assurent pleinement."

### IL N'Y A PAS

public était bien informé sur ce qui se passait à l'hôtel de ville et que la population exprimait sa satisfaction dans des centaines de lettres personnelles.

Quant aux incidents qui sont survenus, jeudi dernier, à son défaut restaurant "Le Vaisseau d'or", M. Drapeau s'est contenté de dire que les prochains commentaires viendraient des tribunaux. Il a ajouté qu'il ne voyait pas de problème à ce qu'un homme public se lance en affaires à la condition que cela ne le mette pas dans un conflit d'intérêts et qu'il était tout à fait normal qu'à son âge, il songe à préparer sa retraite.

"me judiciaire ni même quasi-judiciaire, dont les membres n'ont pas d'immunité judiciaire, des pouvoirs d'enquête". D'autre part, et cette fois ce n'est pas l'enquêteur qui court des risques, "aucune garantie n'est offerte sur la qualité professionnelle de l'enquêteur désigné". Le Barreau est donc parfaitement justifié quand il recommande que "des pouvoirs d'enquête soient accordés à des enquêteurs attitrés". Comme "l'office et la personne désignée comme enquêteur sont investis des pouvoirs et immunités des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête", le Barreau juge ce mandat outrancier et souhaite à bon droit qu'on le confie plutôt à un organisme judiciaire ou quasi-judiciaire, telle une régie ou une commission permanente.

En quelques courtes pages, le Barreau du Québec met ainsi le doigt sur différents excès du projet de loi. D'autres avaient fort bien senti la portée gouvernementale dont ce projet est empreint; le Barreau, en peu de mots, a fort utilement démasqué d'inadmissibles prétentions élatiques.

### BLOC-NOTES

me judiciaire ni même quasi-judiciaire, dont les membres n'ont pas d'immunité judiciaire, des pouvoirs d'enquête". D'autre part, et cette fois ce n'est pas l'enquêteur qui court des risques, "aucune garantie n'est offerte sur la qualité professionnelle de l'enquêteur désigné".

Le Barreau est donc parfaitement justifié quand il recommande que "des pouvoirs d'enquête soient accordés à des enquêteurs attitrés". Comme "l'office et la personne désignée comme enquêteur sont investis des pouvoirs et immunités des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête", le Barreau juge ce mandat outrancier et souhaite à bon droit qu'on le confie plutôt à un organisme judiciaire ou quasi-judiciaire, telle une régie ou une commission permanente.

En quelques courtes pages, le Barreau du Québec met ainsi le doigt sur différents excès du projet de loi. D'autres avaient fort bien senti la portée gouvernementale dont ce projet est empreint; le Barreau, en peu de mots, a fort utilement démasqué d'inadmissibles prétentions élatiques.

me judiciaire ni même quasi-judiciaire, dont les membres n'ont pas d'immunité judiciaire, des pouvoirs d'enquête". D'autre part, et cette fois ce n'est pas l'enquêteur qui court des risques, "aucune garantie n'est offerte sur la qualité professionnelle de l'enquêteur désigné".

Le Barreau est donc parfaitement justifié quand il recommande que "des pouvoirs d'enquête soient accordés à des enquêteurs attitrés".

Laurent LAPLANTE

Décès de Rév. Soeur Anicet (née Diana Lavoie)

Le 24 octobre est décédée à l'Hôpital St-Jean de Dieu, Montréal, à l'âge de 90 ans et 10 mois, la Rév. Soeur Anicet des Soeurs de la Providence, née Diana Lavoie. Elle naquit à la Baie St-Paul, Rang St-Ours, le 14 décembre 1880 du mariage de feu M. Anicet Lavoie et de feu Mme Alphonsine St-Gérais. Elle entra au noviciat le 25 février 1907 et fit profession le 7 août 1908. Elle célébra son jubilé d'or le 23 septembre 1968 et le 23 septembre 1968 furent ses noces de diamant. Elle comptait 64 ans de vie religieuse. Elle occupa différentes charges dans sa communauté, entre autres celle de responsable de salles de grands malades, et d'officière générale du département de la cuisine et de la dispensaire. Une cruelle maladie la cloua au lit une douzaine d'années; elle souffrit avec une édifiante résignation d'une sorte de paralysie qui l'empêchait de parler et de communiquer avec ses compagnes. Elle s'éteignit doucement dans le sommeil dimanche matin à 2h30 le 24 octobre. C'était une personne d'une robuste santé, toujours gaie et d'une grande humilité. Même dans sa longue maladie, jamais elle se plaignit, mais supportait tout avec une grande sérénité et partait abandon à la Divine Providence. Et il faut honorer pour ses compagnes de vivre en sa compagnie.

Ses trois soeurs la précédèrent dans la tombe: Mme Joseph Simard, née Elmida Lavoie de Montréal décédée à 80 ans, Mme Charles Donaldson, née Amanda Lavoie de Baie St-Paul, décédée à 91 ans et Mme Marjolaine Verreault, née Lucine Lavoie de St-Joachim, décédée à 91 ans et 7 mois.

Son service fut célébré par son neveu, M. Arthur Darnaud dit Donaldson, curé de St-Stanislas, Lac St-Jean, mercredi le 27 octobre à 10h, a.m. à la chapelle de l'Hôpital St-Jean de Dieu où assistaient un grand nombre de religieuses, parents et amis.

Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces: Rév. Soeur Aimé (Eloise Verreault) des Soeurs de la Providence, Montréal, M. Fabbio Arthur Daniel dit Donaldson, curé de St-Stanislas, Lac St-Jean, M. Joseph Donaldson de Baie St-Paul, Mme Marie-Anne Donaldson de St-Stanislas, Mme Louise Donaldson de Québec, Mme Charles-Eugène Maltais (Diana Donaldson) de Baguville, M. Albert Simard de Val d'Or, M. Philippe Simard, Mme Léopold Simard, M. François Simard de Montréal, Mme Armand (Françoise Simard) de Longueuil, Mme René Beauhémier (Yvonne Simard) de Ville de Laval, Mme Fernand Beaudin (Françoise Verreault) de Longueuil, M. Aimé Verreault, M. Ludger Verreault, M. Philippe Verreault de St-Joachim, Mme Antonin Lacière (Germaine Verreault) Mlle Adrienne Verreault de Courville, Québec, Mme Rosario Paré (Jeanne Verreault), M. Gérard Verreault de Québec et Mme L.P. Gagné (Régina Verreault) d'Alma, Lac St-Jean.

A ces familles éprouvées nous adressons nos plus vives condoléances.

### DÉCÈS

Gravel, A. Québec, le 13 novembre 1971 à l'âge de 88 ans, est décédé Joseph T.A. Gravel, C.F.R.

Epoux de Blanche de Billy, il demeurait au 350 Chemin St-Louis. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: M. Mme Charles Gravel (Marcelle Lapointe), Mlle Marthe Gravel, M. François de B. Gravel, M. Mme Louis de B. Gravel, (Hélène Bouchard), Mlle Andrée Gravel, son frère le lieutenant-colonel Emile Gravel. Les funérailles auront lieu mardi 15 novembre, Le convoi funèbre partira du Funerarium Lépine Ltée No 300 Chemin Ste-Foy à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Ronald, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De Bellefeuille Gustave à Montréal, le 13 novembre 1971 à l'âge de 67 ans, est décédé, M. Gustave De Bellefeuille époux de Marguerite Jodoin, demeurant au 2883 Lacordaire, Pere de Pierre, époux de Beverley Walker, Suzanne (Mme Réal Seguin). Les funérailles auront lieu mardi 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dailaire, Inc. No 5805 rue Boileau à 9 heures 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de

sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN, H. Armand. A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 82 ans, est décédé, Armand H. Langevin époux en premières noces de feu Yvonne Bourdieu et en deuxièmes noces de Irma Limoges. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, un fils le Dr Raymond Langevin, son épouse Marguerite Guertin, deux petits-fils Robert et Jean, un frère Geoffroy Langevin et une soeur Mme Godfroy Langevin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des Salons J. Deslauriers no 5650 rue Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Timothée, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE Jean, A Montréal, le 13 novembre 1971 à l'âge de 55 ans, est décédé M. Jean Lapierre, époux de Mirrette Labrie demeurant au 760 Rachel Est. Les funérailles auront lieu mardi

le 14 novembre 1971 à l'âge de 70 ans, est décédé M. Denis Tremblay époux de Carmel Plessis-Bélar.

Pere de François Lhu surivent sa bru Monique Bousquet, son frère le brigadier général Pierre Tremblay, ses soeurs Irma, Imelda (Mme A. Chevalier), Marie-Paul (Mme J. Monagan), Berthe (Mme G. Blouin), Marie (Mme T. Dutil) ses beaux-frères M. Alexandre Chomard et Dr. Alphonse Plessis-Bélar. Ses belles-soeurs Mme Maurice Tremblay, Mme Georges Paquin, Mme Camille Bolte, Thérèse Plessis-Bélar, Mme Georges Décarie et Mme Paul Lauze. Les funérailles auront lieu mercredi 17 courant. Le convoi funèbre partira des Salons Urgel Bourge Ltée Angle Blvd Décarie et Notre-Dame-de Grâce à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de grâce où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TANGUAY Georgine, A Montréal, le 15 novembre 1971 est décédée Mme veuve E. G. Tanguay née Georgine Laurendeau. Elle laisse dans le deuil une soeur, Mme Paul Guilbault ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 15 v. Le convoi funèbre partira du Funerarium Deslauriers Ltée No 5650 rue Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Fascal Baylon où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY Denis, A Montréal, le 14 novembre 1971 à l'âge de 70 ans, est décédé M. Denis Tremblay époux de Carmel Plessis-Bélar.

Pere de François Lhu surivent sa bru Monique Bousquet

# informations

Après la chute de Rumlong

## L'étau se resserre autour de Phnom Penh

PHNOM PENH (AFP) — Des combats et accrochages ont opposé hier les forces gouvernementales khmères aux maquisards autour du périmètre de défense à l'ouest et au nord-ouest de Phnom Penh et les artilleurs vietcong ont bombardé Pochentong, l'aéroport de la capitale de deux roquettes qui n'ont fait ni dégâts ni victimes.

Le haut commandement des forces khmères a précisé que quatre accrochages se sont déroulés de neuf heures du matin à treize heures dans le secteur de Tuol Leap, à une dizaine de milles à l'ouest de Phnom Penh, tandis que dans la même région, les maquisards ont attaqué une position khmère à deux reprises, à Prey Fuch et près de Kompong Tram.

C'est la première fois que les artilleurs vietcong effectuaient ainsi en plein jour un bombardement dans la banlieue immédiate de la capitale khmère. Pochentong est situé à environ six milles par la route du centre de Phnom Penh. L'aéroport a été immédiatement fermé au trafic aérien pour une période indéterminée. Par contre, les communications radio-téléphoniques avec l'extérieur, qui avaient été interrompues le matin ont été rétablies dans l'après-midi. Les gros des combats à l'ouest de Phnom Penh se déroule près des deux principaux centres de captation et de transmission des

postes et télécommunications. D'autre part, la présence d'une nouvelle division nord-vietnamienne au Cambodge, la troisième, forte de 3.000 hommes, a été signalée pour la première fois hier à Skoun, poste de commandement de l'opération "Tchenla-Deux", par un officier supérieur cambodgien.

Cette division, à peine arrivée au Cambodge par la piste Ho Chi Minh, est venue renforcer les troupes qui, ripostant à l'opération gouvernementale "Tchenla-Deux", étaient passées à l'offensive, à partir du 27 octobre provoquant la chute de Rumlong, vendredi.

Depuis, les restes du bataillon qui a tenté de s'échapper de Rum Long investie par les Nord-Vietnamiens arrivent toujours à Taing Kauk, sur cette route numéro six où se déchaîne l'offensive nord-vietnamienne contre les troupes de "Tchenla-Deux".

Un par un ou par petits groupes, suivis des femmes et des enfants qui ont pu échapper, ils ont mis deux nuits et deux jours pour couvrir les 4 milles des lignes nord-vietnamiennes et les traverser. Ils sont tous blessés, plus ou moins grièvement pour avoir subi trois embuscades. Deux cents, selon les sources militaires sur place, sur les cinq cents du bataillon qui a choisi de fuir vers le sud, sont désormais en sûreté à Taing

Kauk. D'autres arriveront encore dans les prochaines heures, espère-t-on.

Sous l'effet du choc subi, de la course qu'ils ont dû faire pour échapper à la chasse à l'homme lancée par les Vietcong dans les environs de Rumlong après la prise du poste, ils parlent. Celui-là attend depuis deux heures l'hypothétique camion qui le conduira encore plus au sud. Il sursaute au bruit d'une mitrailleuse qui crépite ou d'un obus de mortier. Sa femme est à ses côtés. Il entre dans les détails des embuscades, des cris des Viet leur demandant de se livrer tout au long des interminables heures de la première nuit, puis de celles angoissantes du premier jour, tapés dans l'eau avec sa femme et ses huit enfants, puis de la seconde nuit et des trois embuscades, la fin de son angoisse soudain quand il a aperçu les premiers blindés cambodgiens...

"On a vu les tanks à cinq cents mètres. Entre eux et nous il y avait encore les Viet. L'aviation a fait un premier passage et a mitraillé. Ils réapparaisaient aussitôt le danger passé".

Au nord-ouest, des maquisards ont à nouveau coupé la route numéro cinq, près de la ville de Sala Lek Pram, en faisant exploser une forte charge dans une buse. La coupure s'étend sur 250 pieds a précisé un porte-parole du haut-commandement. Sala Lek Pram est située sur le "corridor" emprunté par des maquisards pour infiltrer hommes et munitions des régions du nord-est qu'ils occupent vers le sud-ouest. Ce "corridor" passe à environ 20 milles au nord-ouest de la capitale.

Dans la province de Pursat, également le long de la route cinq qui mène à Battambang, le "grenier à riz" du Cambodge, les Vietcong ou Nord-Vietnamiens ont attaqué une position khmère.

### Thant reçoit à l'hôpital les lettres de

créance de Chiao

NATIONS UNIES, N. Y. (AFP) — Le chef de la délégation de la république populaire chinoise, M. Chiao Kuan Hua, et le nouveau représentant permanent de la Chine à l'ONU, M. Huang Hua, ont rendu visite hier matin pendant une heure au secrétaire général U Thant qui est hospitalisé depuis 10 jours.

Les deux diplomates lui ont présenté à cette occasion leurs lettres de créance et ont fait des vœux pour son prompt rétablissement.

La conversation, tenue en présence d'une interprète chinoise, a porté sur l'ordre du jour de l'assemblée générale en cours. U Thant a rappelé qu'il avait vu les deux hommes politiques chinois à plusieurs reprises, notamment à la conférence de Bandouing.

## Castro: la révolution cubaine n'est pas un modèle pour l'exportation

CHUQUIQUAMATA (Chili) (AFP) — M. Fidel Castro est arrivé hier à la mine de cuivre de Chuquihamata où il doit s'entretenir avec des mineurs, considérés comme les "moins révolutionnaires" des ouvriers chiliens.

Le leader cubain, qui venait en automobile d'une exploitation de salpêtre située à 45 milles de là, est arrivé avec près de deux heures de retard sur l'horaire à la mine, située à 6000 pieds au-dessus du niveau de la mer, à 1100 milles au nord de Santiago.

La veille, s'entretenant avec les travailleurs d'une usine de nitrate, Fidel Castro a précisé que la révolution cubaine ne doit pas être exportée. "La révolution cubaine a-t-il précisé, s'est faite à Cuba

parce que c'était la seule manière pour amener mon pays à l'indépendance totale". Toutefois, elle ne peut servir de modèle pour l'exportation, a déclaré le premier ministre cubain, qui avait été accueilli avec enthousiasme par les habitants de l'agglomération.

C'est la première fois, remarquent les observateurs, que M. Fidel Castro reconnaît que les méthodes révolutionnaires doivent s'adapter aux réalités nationales. Le dirigeant cubain, souligne-t-on encore, n'avait jamais donné l'impression d'admettre que les réformes économiques et sociales pouvaient être réalisées autrement que par la voie des armes.

L'événement, c'est ainsi que les observateurs quali-

## Lady Fleming expulsée de Grèce

LONDRES (AFP) — Partie hier matin de Grèce, Lady Fleming est arrivée à Londres prête à lancer une "vigoureuse campagne politique" contre le gouvernement grec.

La veuve de l'inventeur de la pénicilline, qui s'était d'abord refusée à toute déclaration à son arrivée à l'aéroport de Heathrow, est ensuite revenue sur sa décision.

Lady Fleming a expliqué son expulsion par l'embarras qu'elle causait aux autorités d'Athènes, après sa mise en liberté provisoire, a-t-elle dit, elle "recevait des fleurs et des inconnus venaient lui serrer la main dans la rue". Selon elle, c'est cette popularité qui a provoqué son expulsion.

Lady Fleming a accusé d'autre part le gouvernement grec d'avoir rompu un contrat qu'elle a honoré. "Le troisième jour de mon emprisonnement, a-t-elle expliqué, on m'a of-

fert l'expulsion. Maintenant que j'ai fait de la prison, ils m'ont expulsée".

La veuve du prix Nobel de médecine a d'autre part indiqué que la police était venue la chercher à son domicile à Athènes, hier à 7h30, pour la conduire à l'aéroport, sans lui laisser le temps de faire ses bagages, ne lui laissant emporter que son passeport britannique.

Elle a dit qu'elle avait d'abord refusé de débarquer à l'aéroport de Londres parce qu'elle "voulait être reconduite en Grèce". "Je reverrai la Grèce, a-t-elle ajouté, je ne peux vivre sans la Grèce".

Lady Fleming a souligné qu'elle avait de nombreux amis en Grande-Bretagne. Elle a indiqué qu'elle passerait la nuit chez l'un d'eux. Elle a ajouté qu'elle avait besoin de soins médicaux en précisant toutefois: "Je n'ai pas d'argent et, dans ce pays, je n'ai

pas de foyer".

"Mon grand regret, a-t-elle conclu, est d'avoir été obligée de laisser mes cinq chats dans ma maison d'Athènes. Je ne sais pas qui va s'en occuper".

# ÊTES-VOUS À LA PAGE ?

## Sir Alec va à Salisbury sans "aucune illusion"

LONDRES (AFP) — Le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas-Home, a quitté Londres hier soir, à bord d'un avion spécial de la Royal Air Force, pour Salisbury, où il tentera d'arriver à un règlement du conflit anglo-rhodésien.

Il était accompagné de l'at-torney général (ministre de la justice) sir Peter Rawlinson et de lord Goodman qui avait mené cette année des pourparlers préliminaires avec le régime de M. Ian Smith.

Sir Alec qui compte rester environ une semaine à Salisbury se propose de discuter avec les dirigeants rhodésiens de certains "problèmes cruciaux" qui restent à résoudre avant que la Grande-Bretagne puisse accorder légalement l'indépendance à la "colonie rebelle". Il a déjà déclaré qu'il ne se faisait "aucune illusion" sur les

difficultés de sa tâche. L'accord qu'il recherche doit en effet être conclu "dans le cadre des cinq principes britanniques" qui prévoient essentiellement l'accession éventuelle de la majorité africaine (5.130.000 Noirs contre 243.000 Européens) aux responsabilités du pouvoir politique.

Le chef du Foreign Office se propose également de prendre contact avec les représentants des Africains et des Eglises, et il compte pouvoir conférer avec les deux principaux leaders noirs emprisonnés, M. Joshua Nkomo et le révérend Ndaraniogi Sithole. Sir Alec a d'ailleurs réaffirmé aux Communes que tout accord avec le régime Smith doit être "compris et accepté par l'ensemble de la population rhodésienne."

## Le MSP, nouveau parti gaulliste de gauche, choisit Edgar Faure

PARIS (AFP) — Les gaullistes de gauche ont élu hier par acclamations, à l'issue du congrès qu'ils tiennent depuis deux jours à Paris, M. Edgar Faure, ancien ministre de l'éducation nationale du général de Gaulle et un des plus fermes opposants à la fraction conservatrice du parti dominant de la majorité, l'UDR, président d'honneur du nouveau parti qu'ils ont créé en se fusionnant: le "Mouvement pour le Socialisme par la Participation". Un autre ancien ministre du général de Gaulle, M. Pierre Pillotte, en a été élu président en exercice.

Trois formations de la gauche du gaullisme, toutes favorables à la politique du président de la république, M. Georges Pompidou, et du premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas, toutes désireuses de continuer le "combat social" du général de Gaulle au sein de la majorité (comme l'a affirmé avec force M. Edgar Faure), se sont ainsi fondées en un seul parti rassemblant au total quelque 10.000 militants.

Leur objectif est essentiellement — ils l'ont dit à huit jours des assises nationales du parti dominant de cette majorité, l'UDR — de représenter la gauche dans la majorité. Ou, comme le leur a écrit le premier ministre, "de rassembler pour une action efficace tous les réformateurs de ce pays". Il s'agit en effet, pour eux comme pour M. Chaban-Delmas, de retenuir ou de ramener à l'après-gaullisme, les quelque deux millions d'électeurs de gauche qui volaient pour le général de Gaulle. Ceci en prévision des élections législatives de mars 1973. Il s'agit aussi d'apporter un renfort à la politique sociale contractuelle du gouvernement contre ceux

## Non au traité sur Okinawa: 86 blessés, 386 arrestations

TOKYO (AFP) — Quarante-six policiers et étudiants ont été blessés au cours d'affrontements qui se sont produits hier à Tokyo à la suite des manifestations organisées par des étudiants d'extrême-gauche, des syndicats et des partis de gauche. 386 étudiants ont été arrêtés.

Les manifestants entendaient protester contre la ratification du traité américano-japonais sur Okinawa. Ils ré-

clamaient le retour sans condition de l'île au Japon et la démission du premier ministre, M. Eisaku Sato.

Dans le quartier de Shibuya, normalement l'un des plus actifs de la ville, les étudiants ont construit des barricades et lancé des pierres et des cocktails molotov sur la police. Ils ont également inter-

rompu par deux fois le trafic sur une ligne de chemin de fer voisine en lançant des cock-

tails molotov contre les trains. Douze passagers d'un train ont été blessés un cocktail molotov ayant pénétré dans un wagon, les passagers ont dû l'évacuer précipitamment. La police a répliqué en lançant des gaz lacrymogènes.

D'autre part, M. Tomomi Narita, président du parti socialiste japonais, a demandé la démission du premier ministre.

-----COMPAREZ NOTRE OFFRE À TOUT AUTRE PROJET-----

**INCLUS:**

**SALLE DE JEU**

**COMPLÈTEMENT FINIE**

**\$82.69** par mois

Bungalow complètement détaché construit sur un grand terrain spacieux et privé... enfin, votre château privé.

**\$12,535<sup>00</sup>**

**LE PLUS BAS PRIX EN VILLE POUR UN BUNGALOW COMPLÈTEMENT DÉTACHÉ**

**PAIEMENT COMPTANT TOTAL \$385<sup>00</sup>**

Pas de paiement comptant additionnel

**NOUVELLES HYPOTHÈQUES S.C.H.L. CAPITAL & INTÉRÊTS LE 3% RABAIS PROVINCIAL DÉDUIT**

INCLUS:

**2 SALLES DE BAINS SONT INCLUSES**

Chambre à coucher maîtresse 20' de longueur  
3 OU 4 CHAMBRES À COUCHER

COMPAREZ AVANT D'ACHETER

1115 pieds carrés de finition intérieure complète

LES FRAIS SUIVANTS SONT INCLUS AU PRIX DE VENTE: — acte d'hypothèque, certificat d'arpentage, certificat de localisation, d'inspection au d'enquête... pas d'accumulation d'intérêts... pas d'arrangements de taxes. Pas d'accumulation d'intérêt

**MESSAGE SPÉCIAL**

EN VERTU DES SUCCÈS FANTASTIQUES CE PROJET REPRÉSENTE UN DES PLUS FABULEUX PARCS OLYMPIQUES AU CANADA

MAINTENANT EN CONSTRUCTION

- PISTE-PELOUSE
- COURT DE TENNIS
- PATINOIRE
- PISCINE
- PAVILLON
- ACTIVITÉS
- TERRAIN DE FOOTBALL
- TERRAIN DE BASEBALL
- TERRAIN DE JEUX POUR ENFANTS, ULTRA-MODERNE

**DÉBUT DES PAIEMENTS EN 1972**

**10 nouveaux modèles**

Hypothèque à partir de 7 3/4%

Occupation gratuite jusqu'en mai 1972

**DIRECTION: POUR LES NOUVEAUX MODÈLES**

Prenez la route 9 (est) jusqu'à Ville St-Hubert et tournez à droite au boul. Cousineau et suivez nos enseignes.

ACHÉTEZ D'UNE FIRME RESPONSABLE QUI EN A DÉJÀ CONSTRUIT PLUS D'UN MILLIER DE MAISONS AU CANADA

**BRUNET**

DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyages

**J. BRUNET Ltée**

4824 Chemin Côte des Neiges  
Tel.: 738-8686  
Fondée en 1877

informations

internationales

## Le ping-pong monétaire: une semaine pour rien

PARIS (AFP) — La partie de "ping-pong monétaire" qui consiste pour les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, à se renvoyer la balle depuis le 15 août dernier, s'est poursuivie au cours de la semaine écoulée sans aucun résultat.

Le secrétaire américain au Trésor, M. John Connally, vient de rentrer à Washington sans avoir marqué de point à Tokyo, les Japonais refusant de réévaluer le yen avant de savoir ce que feront les Européens.

Ces derniers, notamment les Allemands et les Français, avant de préciser leurs intentions — ce qui ne peut

### Fin du procès du Caire

LE CAIRE (AFP) — Le procès du général Mohamed Fawzi, ancien ministre de la Chambre accusé dans l'affaire du complot contre le président Sadate, a pris fin samedi au Caire. Il s'était ouvert le 25 octobre par une séance publique, au cours de laquelle le procureur général avait, dans son réquisitoire, réclamé la peine de mort pour l'accusé. Les travaux du tribunal s'étaient ensuite déroulés à huis clos durant six audiences.

Dependant le procureur général n'a fait que reprendre son réquisitoire.

être fait qu'après une rencontre Pompidou-Brandt — voulaient connaître les ultimes positions des Américains, concernant une éventuelle dévaluation du dollar, au cours de la réunion du "groupe des Dix" qui devait s'ouvrir à Rome le 22 novembre. Mais M. Connally, l'actuel président de ce groupe, leur a renvoyé la balle en ajournant la réunion à une date indéterminée. Si bien que l'on ne sait pas maintenant qui se réunira le premier: le "sommets" franco-allemand ou le groupe des Dix.

En attendant, chacun durcit ses positions. M. Connally a réaffirmé à Tokyo qu'il ne peut être question de la moindre revalorisation de l'or, le dollar étant déjà bien assez "humilié", selon lui, par sa dévaluation de fait par rapport aux monnaies flottantes.

La crise monétaire paraît donc s'enlanger dans une impasse. Encore ne s'agit-il que de la première phase du retour à la normale — celle du rajustement des parités des principales monnaies — qui devra être suivie d'une neutralisation des quelque soixante milliards d'eurodollars susceptibles de remettre en cause à tout moment l'équilibre péniblement rétabli, puis de la mise en place d'un nouveau système monétaire international, en fonction des rapports de forces profondément modifiés.

## Les ministres arabes des AE se réunissent pour faire le point

LE CAIRE (AFP) — Le quotidien égyptien "Al Ahram" reproduisait hier des extraits des allocutions des diverses personnalités qui ont pris la parole au cours de la réunion des ministres arabes des affaires étrangères, qui s'est tenue au siège de la Ligue arabe, au Caire.

M. Mahmoud Riad, ministre des affaires étrangères et vice-premier ministre d'Egypte, a souligné la nécessité pour son pays de récupérer par la force les territoires occupés par Israël en 1967.

Les ministres des affaires étrangères devaient étudier un certain nombre

de points avant de se séparer hier soir, à savoir:

- la situation sur le front oriental (Syrie-Irak-Jordanie);
- les relations jordano-palestiniennes et la médiation en cours à Djeddah;
- l'amélioration des relations inter-arabes;
- la mobilisation des ressources militaires et économiques arabes dans la lutte contre Israël;
- l'élaboration d'un programme de travail pour la prochaine réunion du conseil de défense réunissant les ministres des affaires étrangères et de la défense nationale des pays arabes, prévue pour le 25 novembre.

### À 15 jours des présidentielles

## L'Uruguay vit dans la fièvre

MONTEVIDEO (AFP) — Un climat de violence depuis plusieurs jours en Uruguay où la campagne pour les élections générales du 28 novembre donnent lieu à de durs affrontements entre groupes politiques de tendance opposée. Trois personnes ont été blessées hier à Montevideo tandis que le général Liber Segni, candidat à la présidence de la république et leader du "front élargi" de gauche, a une nouvelle fois échappé à un attentat. Un homme qui s'était approché en feignant de vouloir saluer le général a tenté ensuite de le poignarder.

A deux semaines des élections, la tension ne cesse de croître entre militants de gauche et de droite alors que les autorités paraissent impuissantes à contrôler la situation.

Le parti d'extrême-droite de la jeunesse uruguayenne (JUP) accuse notamment le "Front élargi" de vouloir instaurer la "dictature communiste" dans le pays, tandis que les militants de gauche reprochent à leurs adversaires "d'orchestrer des provocations" visant à empêcher le déroulement normal de la campagne électorale.

### Reprise des SALT aujourd'hui

## Ce point d'équilibre des forces où arrêter la course ruineuse aux armements

VIENNE (AFP) — Une semaine après l'essai atomique d'Amchika, au cours duquel les Etats-Unis ont expérimenté l'ogive destinée à leur système défensif anti-missile (APM), s'ouvre aujourd'hui à Vienne, la session des entretiens soviéto-américains pour la limitation des armements stratégiques (Salt).

La déflagration d'Amchika fait écho à d'autres explosions atomiques, soviétiques celles-là, et s'insère dans la partie infiniment complexe qui se joue aux Salt. Le secret, la subtilité, le silence et les ressorts éprouvés de la négociation traditionnelle s'y conjuguent, au service de la super-stratégie, avec l'installation de nouveaux sites de fumées géantes, avec les techniques ultramodernes de l'espionnage électronique et avec le fracas des mégatonnes sur les polygones de la zone sub-arctique ou des îles Aléoutiennes. Ces éléments disparates concourent paradoxalement, en fin de compte, à fonder l'optimisme raisonné de deux pays qui, conscients des terrifiants moyens de destruction dont ils disposent, estiment nécessaire de définir le point d'équilibre des forces où ils arrêteront, de concert mais sans renoncer à leur puissance, leur course ruineuse aux armements.

Plus encore que les deux accords conclus à Helsinki en septembre sur des questions marginales (le "téléphone rouge" Washington-Moscou et la prévention des usages accidentels des armes nucléaires), c'est l'accord du


20 mai, aboutissement de la session viennoise du printemps 71, qui a infléchi radicalement le cours des entretiens.

Les négociateurs, arrachant la discussion à l'impasse où elle piétinait depuis 18 mois, décidaient, selon le vœu des Soviétiques, de concentrer leurs efforts sur les armements défensifs (ABM), tout en examinant, dans le même temps, selon le souhait des Américains, certaines mesures concernant les armements offensifs (ICBM).

La construction, poursuivie par les Soviétiques, de nouveaux silos de missiles intercontinentaux "SS 9" donne en effet, aux yeux de Washington, une actualité d'autant plus pressante à ce problème que l'URSS semble, dans ce domaine, consolider, voire accroître son avance sur les Etats-Unis.

Le président Nixon et M. William Rogers ont clairement précisé vendredi l'ordre du jour de la session qui s'ouvre aujourd'hui à Vienne: après avoir marqué, à Helsinki, des "progrès significatifs" sur l'armement défensif, les SALT donneront la priorité maintenant à l'armement offensif, chapitre où "des progrès sont également enregistrés".

Les observateurs ne sont pas loin de penser que les entretiens de Vienne sont, en réalité, devenus partie intégrante du grand jeu diplomatique en cours.



# À LA BONNE PAGE?

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS vous propose ses colloques, stages et séances d'information

- Stages de perfectionnement en gestion des ressources humaines
- Stages d'information sur le MCPD.
- Stages de formation à la coopération
- Stages de perfectionnement d'administrateurs de coopératives
- Stages d'initiation à l'animation des groupes de travail
- Stages d'initiation à la communication audio-visuelle
- Stages d'apprentissage de l'organisation du travail
- Séances d'information pratique
- Le marketing
- Le PERT et le cheminement critique
- La direction par les objectifs
- Méthodes et techniques de travail de groupe
- Les colloques de L'ICD.
- Le rôle des administrateurs et des cadres dans le MCPD.
- L'entreprise coopérative: une entreprise comme les autres?
- Les relations du MCPD avec les autres organismes
- Les ressources humaines dans le MCPD.
- Les communications du MCPD.
- Perfectionnement de formateurs-associés

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS  
50, Avenue des Commandeurs  
Lévis, Québec  
Téléphone: (418) 835-2345

J'aimerais recevoir votre prospectus 71-72

nom.....  
fonction.....  
adresse.....  
ville.....



# Quelle différence y a-t-il entre l'Hydro-Québec et...

Il n'y a pas de différence entre l'Hydro-Québec et toute autre société dynamique du Québec. L'Hydro-Québec est une société autonome, avec un président et un conseil d'administration comme une compagnie privée. C'est une société qui doit être efficace auprès de sa clientèle et assurer elle-même sa rentabilité. Les contribuables ne paient aucune taxe pour l'Hydro-Québec. Au contraire, l'Hydro-Québec verse à la province des millions en taxes et redevances, chaque année. L'Hydro-Québec vit uniquement de la vente d'électricité. Et pourtant, les tarifs au Québec sont parmi les plus bas en Amérique. Recherche, planification, valeur humaine, mise en marché, publicité... à proprement parler, il n'y a pas de différence entre l'Hydro-Québec et n'importe quelle autre société dynamique du Québec.



Deux autres hommages

# Guy Viau, artiste et homme de coeur

Arrivés trop tard pour figurer samedi dans la page des hommages à la vie et à l'oeuvre du Guy Viau, voici deux textes éloquentes qui portent témoignage sur l'action et la démarche esthétique d'un disciple de Borduas, mort prématurément le 7 novembre à Paris. Le premier est signé Bernard Teyssebre, directeur des études d'art plastique à la Sorbonne; le second, de notre collaborateur, médecin et critique d'art, Paul Dumas.

**Bernard Teyssebre**

Bouleversé par la mort de Guy Viau, je crois devoir porter témoignage sur un homme qui, au Québec comme à Paris, fut de mes amis, qui depuis cinq ans n'a cessé de m'aider dans mes recherches sur l'automatisme de Montréal, et qui fut l'un des critiques d'art les plus lucides, plus honnêtes, plus passionnés et plus mesurés à la fois que j'aie jamais rencontrés.

Je bornerai mon témoignage à un seul point, parce qu'il est le plus mal connu. La modestie de Guy Viau l'empêchait de révéler qu'il fut l'un des premiers disciples de Borduas, le plus actif et le plus ardent peut-être dans la préparation du mouvement automatiste.

Guy Viau fut élève à l'École du Meuble, de septembre 1939 à juin 1944. Borduas l'estimait comme le jeune peintre le plus doué de tous. Un jour que Viau dessinait un pichet, en classe, Borduas lui dit: "Voilà ce que j'attendais: laissez ça tel que c'est, n'y touchez plus!". Ou bien il le regardait peindre, en silence, puis murmurait: "Ah! quelle chance!" Guy Viau a participé à

l'exposition des Sagittaires (printemps 1943). Il a été l'un des premiers membres de la Section des Jeunes à la Société d'Art Contemporain (automne 1943). Ses natures mortes avaient selon Charles Doyon, "une fermeté de couleur, une solidité de forme, un sens inné de la composition", selon Maurice Gagnon, "une harmonie peu commune". Pendant l'été 1943, Viau partit peindre avec Fernand Leduc à Saint-Hilaire, et ses paysages, équilibrés mais passionnés, faisaient l'admiration. L'envie de son ami: "Guy peint avec ses tripes", disait-il.

Ce n'est pas tout: Guy Viau a joué un rôle historique dans la naissance du mouvement automatiste. Dès 1941, avec Gabriel Filion et Pierre Pétel, il fut le premier à rendre visite à Borduas dans son atelier de la rue Montana; c'est lui qui, sur demande de Borduas, fit entrer Pierre Gauvreau dans le "groupe" naissant, et grâce à lui Françoise Sullivan, Fernand Leduc, tous les jeunes "contestataires" de l'École des Beaux-Arts. Chaque semaine, ils allaient aux réunions de Borduas, et en revenaient "le coeur chaviré d'enthousiasme". C'est Guy Viau qui, dans le Quartier Latin, tenait la chronique sur les arts. Ses articles, sous le titre "Chronique d'un rapin", furent: 8 octobre 1943, "Exposition d'art mexicain"; 15 octobre, "Jacques de Tonnancour au Brébeuf"; 5 novembre, "Où allons-nous? Où l'esprit de vie le voudra"; 12 novembre, "Eric Goldberg, peintre pour plaire"; 26 novembre, "La Société d'Art Contemporain"; 17 décembre, "Morrice"; 24 mars 1944, "John Lyman".

C'est Guy Viau qui le 27 décembre 1943 dirigea le numéro spécial du Quartier Latin, tout entier consacré à la peinture

canadienne contemporaine, qui reste le meilleur document actuel sur les tendances de l'art à Montréal en ce temps. Claude Gauvreau lui a rendu hommage dans le Haut Parleur (novembre 1950): "En 1943, dit-il, la voix la plus indépendante, la plus propice à la croissance mirifique de la jeune avant-garde, fut celle de Guy Viau". Dans ses articles, Viau reconnaît en Borduas "le peintre canadien le plus vivant et le plus pur", chez qui "le chant découle de l'instinct", de l'insoumission totale, de l'insurrection "contre la condition que l'homme fait à l'homme". Car "l'art se nourrit de violence. Un peintre ne subit pas un autre peintre, il le détruit. La tradition est faite d'une longue suite de révoltes".

Avec Guy Viau, une voix haute et claire vient de se taire. Ce témoignage, en évoquant les seules années 1940-44, a eu pour but de rendre justice au rôle historique joué par Guy Viau dans la formation de l'art et de la critique d'art dans le Québec d'aujourd'hui.

**Paul Dumas**

Evoquer la personne de Guy Viau, c'est pour nous retourner près de trente ans en arrière, à l'exposition des Sagittaires. Celle-ci avait été organisée en 1943 par Maurice Gagnon, critique et professeur d'histoire de l'art, et avait eu lieu à la Dominion Gallery de Kadame Millman, rue Sainte-Catherine. Le jury, composé de Paul-Emile Borduas, de François Hertel, d'Alfred Pellan et de Maurice Gagnon lui-même, avait retenu les travaux de vingt-trois artistes, tous âgés de moins de vingt-cinq ans, et dont plusieurs étaient des autodidactes. A côté de Jacques de Tonnancour, de Jeanne Rhéaume, de Marion Scott, de Denise Gad-

bois, de Julien Hébert, de Charles Daudelin, d'André Jamin, de Pierre Gauvreau, de Fernand Leduc, de Lucien Morin et de quelques autres, Guy Viau avait fait belle figure et s'était fait remarquer par des tableaux ingénus et d'une grande fraîcheur d'exécution. Elève et admirateur de Paul-Emile Borduas, c'était alors un grand garçon bien élevé, un peu timide, un esprit fin, sincère et affamé de vérité. Accessible à l'enthousiasme, il en tempérait les élans par sa réserve native. Après l'exposition des Sagittaires, il fut invité à faire partie de la section cadette de la Société d'Art contemporain.

Délaissant officiellement la pratique de la peinture, il devait faire plus tard une brillante carrière dans l'enseignement, dans la critique d'art et dans la muséographie. Il s'appliqua à chacune de ces tâches avec intelligence, probité et une véritable ardeur communicative. Les chroniques qu'il a publiées dans Le Devoir, ses préfaces de catalogues et son ouvrage sur la peinture du Québec, dénotent un homme de goût, un écrivain austère élégant et incisif, qui savait valamment cultiver l'humour calm. Mais la qualité onante de Guy Viau, celle là rendu si cher à ses intimes et qui leur fait ressentir si vivement son départ aujourd'hui, c'est la ferveur et la fidélité qu'il apporta toujours dans l'amitié. Nature vibrante homme de coeur.



Deux terminaux dernier cri

Le directeur de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal vient de prendre possession des deux premiers terminaux Olivetti dont les claviers ont été mis au point suivant les prescriptions de la banque. Ces terminaux, comprenant majuscules, minuscules et accents, permettront éventuellement aux utilisateurs de consulter à distance le fichier de terminologie technique et scientifique bilingue que la banque commencera bientôt à mettre en mémoire grâce au puissant ordinateur CDC 6600 du Centre de Calcul de l'homme de coeur.

L'Université de Montréal. Dans l'ordre habituel: M. André Clas, directeur du département de linguistique de l'Université de Montréal, M. G. Vézina, gérant de la succursale systèmes de traitement des données Olivetti, M. Nestor Hoghlaube, représentant de la maison Olivetti, M. Marcel Paré, au contrôle, directeur de la banque, M. R. Dubuc, terminologue en chef de la banque et M. Jean-François Grégoire, opérateur.

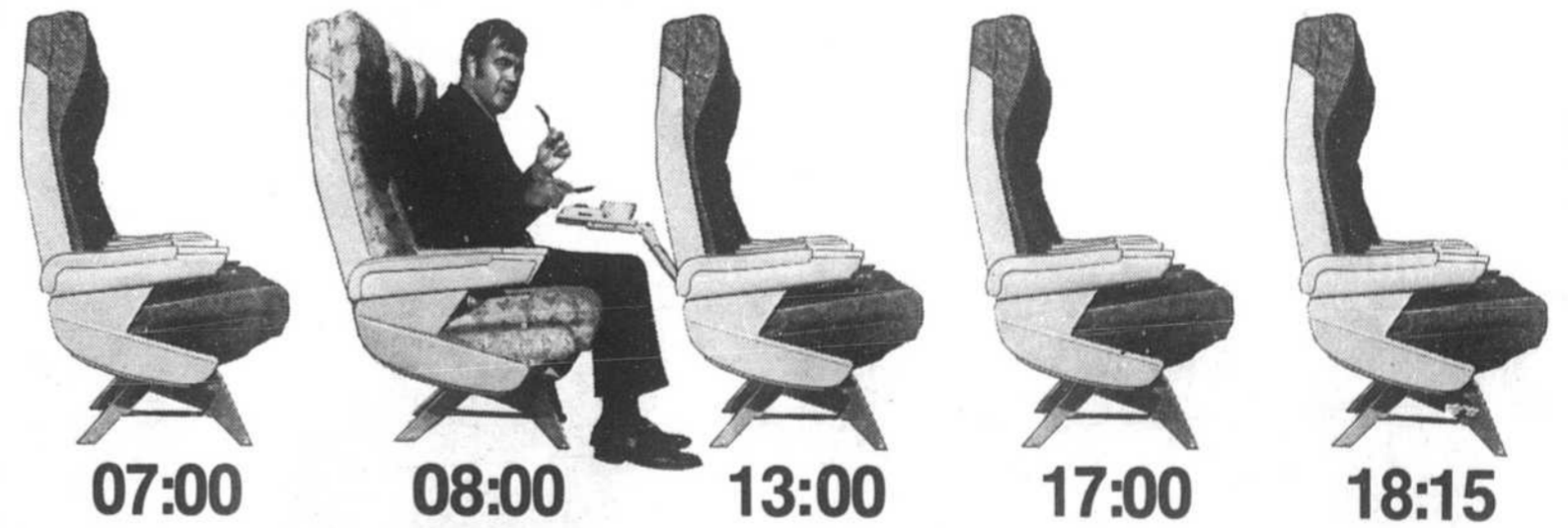
# ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO, DÉCOUVREZ LES 9 AUTRES "VOLS D'AFFAIRES" CP AIR.

Nous sommes très connus, trop connus peut-être, par notre "vol d'affaires" de 8.00 Montréal-Toronto. Tous les hommes d'affaires connaissent et apprécient notre plantureux et appétissant petit déjeuner, la prévenance et l'amabilité de nos hôtes, la rapidité de leur service. Mais hélas, nos 9 autres "vols d'affaires" entre Montréal et Toronto ne connaissent pas la même gloire. Et pourtant, ce sont les mêmes hôtes. Aussi prévenantes et serviables et elles se font aussi un point d'honneur à être mignonnes.

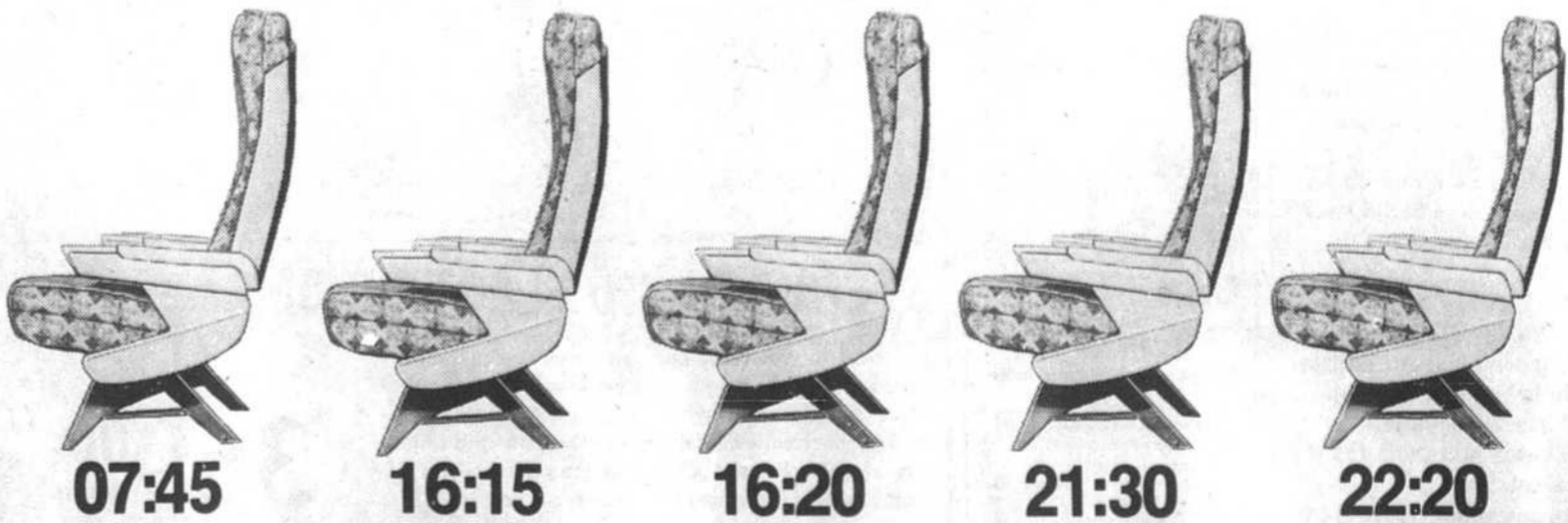
Sur nos 9 autres "vols d'affaires", vous avez droit au même service rapide et courtois. Ce sont les mêmes chefs qui mitonnent avec amour des petits plats ayant la même qualité que nos petits déjeuners. En plus, nous vous offrons un choix des meilleures bières canadiennes et d'excellents vins importés. Et pour votre détente, nous avons aussi des casse-tête, des jeux, des livres et des magazines. Sur nos 9 autres "vols d'affaires", nous fournissons aussi, à ceux qui sont des vrais bourreaux de travail,

tous les accessoires de l'homme d'affaires moderne: du petit magnétophone portatif en passant par les revues financières, le dernier rapport de la Bourse et un secrétariat téléphonique. Alors la prochaine fois que vous allez à Toronto, prenez un "vol d'affaires" CP Air. Il y a, par exemple, tous les soirs, à partir de 16h15, 4 "vols d'affaires" qui reviennent de Toronto. Volez avec nous, vous redécouvrirez ce qu'est le service. Aller et retour. CP Air vous offre 41 "vols d'affaires" hebdomadaires vers Toronto et l'Ouest.

## MONTRÉAL-TORONTO



## TORONTO-MONTRÉAL



Paul HAMEL S.J. invite chaque jour, des témoins du monde chrétien, à l'émission **Témoignage** du 15 au 20 novembre 1971

LUNDI: J. Littleton: Pourquoi le diable? Copernic pour le Negro Spiritual  
MARDI: Dr. E. Beltrami: Comment éviter les dangers du mariage?  
MERCREDI: J. Littleton: Les trois religions de Jésus-Christ  
JEUDI: J. Littleton: Que devient le Negro Spiritual en Afrique?  
VENDREDI: L. Poirier: Le royaume de Christ Roi: plus intense que social  
SAMEDI: J. Harvey, S.J.: Peut-il y avoir une violence chrétienne?

À Montréal: CJSO Sorel 8h.40 (au cadran 1320ks)  
CKBS St-Hyacinthe 15h.35 (au cadran 1240ks)  
CFLV Valleyfield 3h.45 (au cadran 1370ks)  
et à 50 autres stations au Canada

**Audiences publiques** au sujet du **plan-cadre provisoire** du **parc national Forillon**

Le 17 novembre Salle de réunions du C.E.G.E.P. Gaspé  
Le 19 novembre Salon Vert de l'Hôtel St-Louis Rimouski

de 9 h à 17 h

Tous sont cordialement invités à ces réunions.

**Faites un succès de votre congrès!..**

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

**CHARGEX**

**Gulf accepte maintenant la carte ChargeX**

En plus de la carte-voyage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte ChargeX.

Marque déposée

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Maintenant LE BILL 28

UN NOUVEAU BILL DE COLONISÉS

Maintenant Novembre 1971

En vente dans les kiosques et les librairies

Pour obtenir un abonnement, téléphoner à: **739-2758**

## Des sons qui font le tour du monde

Suite de la page 3

presque sans interruption. Au rythme actuel, André Perry fait une année le son de 100 à 125 microsillons, de deux à trois cents 45 tours (bien qu'on estime le 45 tours lui aussi dépassé et voué à une éventuelle disparition), d'une vingtaine de films long métrage, ainsi que toute la musique utilisée dans les Cégeps pour les cours d'audio-visuel.

Une usine? Un peu, certes, mais de grand calibre, à laquelle on vient de tous les coins du monde, ou presque.

En un seul mois, par exemple, André Perry a accueilli 12 groupes américains de musique "pop" ou "underground", dont un de Californie. Ce qui ne l'empêche pas de faire des "classiques" comme Charles Aznavour ou Mireille Mathieu, ou les grands noms du pays comme Robert Charlebois, Renée Claude et Jean-Pierre Ferland, pour n'en nommer que quelques-uns. Ainsi, Jean-Pierre Ferland lancera, dans deux ou trois semaines, un album de deux microsillons dont le titre est encore secret:

l'enregistrement en a été fait chez André Perry qui s'employait ces jours derniers à en polir la version terminale.

Et pourtant André Perry est un homme jeune (il n'a que 34 ans) que rien ne destinait, voilà 10 ans, à semblable carrière: c'est celle de musicien qu'il avait embrassée à 17 ans, et sa formation technique ne dépassait guère celle d'un profane, lorsque en 1968, ayant pendant quelques années tâté du magnétophone et du micro de façon amateur, il avait installé un petit studio au sous-sol d'une simple maison d'habitation de Brossard, sur la rive sud.

Cependant le disque canadien, explique-t-il, avait déjà commencé de prendre un peu d'essor aux environs de 1965, mais on ne trouvait dans la région de Montréal, pour répondre aux nouveaux besoins, qu'une seule installation de studios digne de ce nom et quand même vétuste: celle de RCA Victor. André Perry opta pour l'avant-garde technique, et la formule lui réussit: il fut le premier équipé, au pays, d'abord en 8 pistes, puis en 16. Il fut le premier à se doter d'un "Moog" (prononcer: moogue). Il fut aussi le premier à comprendre, sans doute à cause de son expérience de musicien et de leader d'un groupe de jazz, que les studios d'enregistrement

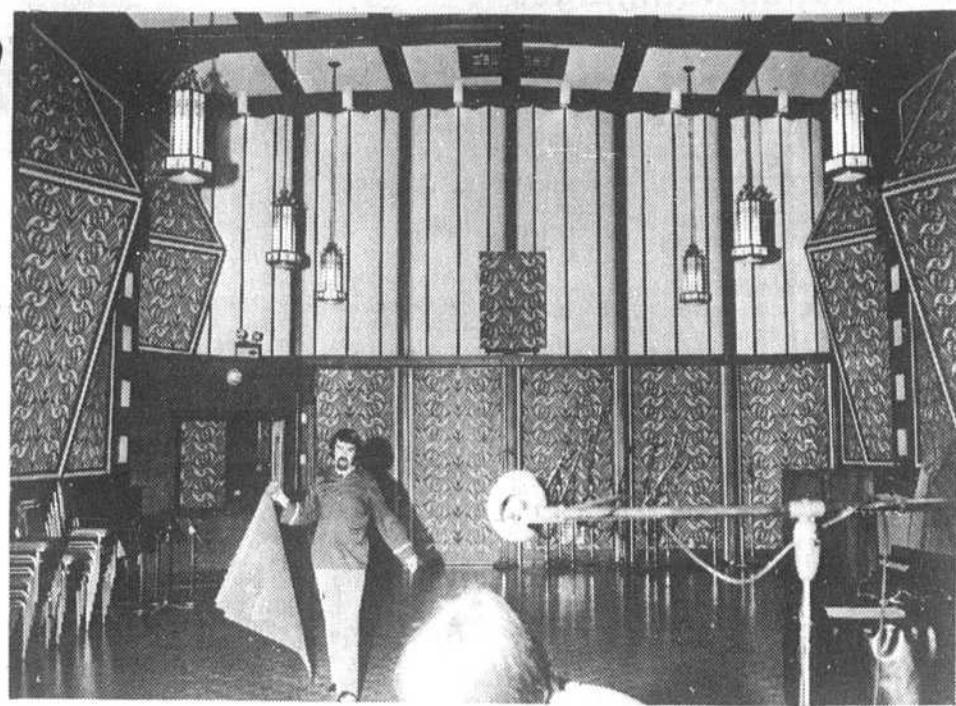
devaient fournir aux clients non seulement des services techniques étincelants, mais aussi un lieu de rencontre agréable, "une sorte de club", dit-il lui-même.

Il avait avec tous les musiciens des rapports, et la fois simples et directs, et semblait personnellement impliqué par chacun des travaux qu'il faisait. Cette attitude, allée à la qualité technique de ses services et à son excellente renommée, eut ses premiers effets dès les premières années.

"Ça a éclaté", explique-t-il, quand John Lennon et Charles Aznavour prirent la décision de faire chacun un microsillon chez lui. Avec le premier disque de Robert Charlebois, André Perry se trouva lancé au niveau international avant même qu'on l'eût très bien connu ici.

Son premier investissement dans cette aventure s'était restreint à \$500. Deux ans plus tard, André Perry se portait acquéreur de l'ancien temple du Carré Amherst: il n'y est établi que depuis trois mois mais l'aménagement complet en aura entraîné des déboursés d'un demi-million de dollars.

Resté musicien malgré tout (il participe à toutes les expériences musicales et semble aimer particulièrement jouer avec son "synthesizer"), André Perry es-



Le plus grand des trois studios d'André Perry occupe la nef d'un ancien temple anglican où s'est installée toute l'entreprise. C'est là que la plupart des grands noms du disque font aujourd'hui leurs enregistrements.

time que ce ne sont "ni le talent, ni l'énergie, ni le potentiel qui manquent dans ce domaine, mais une prise de conscience universelle du phénomène qui fait que l'enregistrement est un art".

Il ne jure plus, en effet, que par le magnétophone, et affirme que la reproduction électronique de la musique a changé radicalement la conception que les musiciens doivent se faire de leur jeu. André Perry explique aussi le retard que la France mar-

que, à l'heure actuelle, sur le marché du disque: ses musiciens et ses techniciens conçoivent tout de façon trop traditionnelle. Aussi estime-t-il que dans un an, une fois surmontés certains problèmes de mise en marché, le disque québécois pourra entrer sans hésitation sur le marché français.

Il rêve de bien des choses, la moindre n'étant pas de parvenir à faire "de l'animation à tous les niveaux" à propos des nouvelles formes

musicales. Le succès de sa propre entreprise, à lui seul, indique peut-être que cette "animation" s'effectue déjà sans qu'on s'en rende bien compte.

Ainsi, on trouve à Toronto trois ou quatre studios d'un calibre égal à celui de ses propres installations. Mais sur un ton qui traduit son esprit latin, André Perry annonce: "Nous commençons à effrayer Toronto."

Si la ville de Montréal peut à l'heure actuelle se glorifier de quelque chose...

Les plus petits biftecks en ville!



45 étages au-dessus de la Place Ville Marie

Grillez-les à votre goût à l'étage de l'hibachi!

Altitude 737

Entre 5 heures et 7 heures, venez prendre l'apéritif et griller quelques petits cubes de steak pour vous ouvrir l'appétit. Vous disposez d'un mini-hibachi à votre table... n'est-ce pas un hors-d'oeuvre à la hauteur! Profitez en même temps d'une vue splendide sur toute la ville et prenez les choses de haut! L'ascenseur d'Altitude 737 est situé dans le hall principal de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville-Marie. Montez nous voir dès ce soir! Réservations: 861-3511

## Le difficile problème de la représentation de la Chine à l'OIT

NATIONS UNIES (Gènéve). Le problème de la représentation de la Chine au sein de l'organisation internationale du travail (O.I.T.) figure en tête de l'ordre du jour de la 184<sup>e</sup> session du conseil d'administration du bureau international du travail (B.I.T.) qui s'ouvrira le mardi 16 novembre. Dans les milieux compétents, on estime en général que le conseil aura le plus grand mal à trouver une solution.

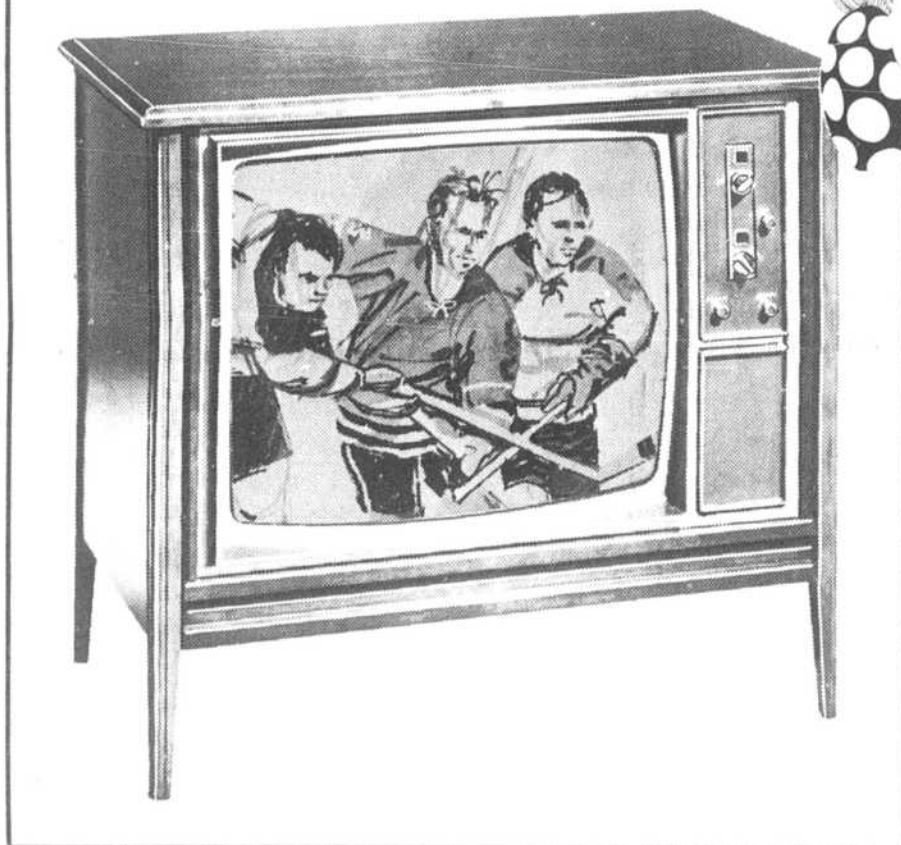
La question se présente pour l'O.I.T. de façon assez particulière. En effet, l'O.I.T., contrairement à d'autres organisations de la famille des Nations unies, n'est pas liée par sa constitution aux décisions de l'assemblée générale des Nations unies en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres. Mais, d'autre part, la position de l'O.I.T. a été jusqu'à présent de reconnaître pour représentant de la Chine le gouvernement reconnu comme tel par l'assemblée générale. En outre, si la constitution de l'O.I.T. stipule que le conseil d'administration du B.I.T. est seul compétent pour décider de l'admission d'un nouveau membre, elle ne donne aucune indication sur l'organe chargé de se prononcer sur la représentation d'un pays déjà membre, ce qui est le cas de la Chine.

A ces difficultés juridiques viennent s'ajouter des considérations politiques:

"La compétence du conseil d'administration est discutée. Un porte-parole des Etats-Unis a déclaré jeudi à Genève que le conseil d'administration n'a pas compétence pour décider de la représentation chinoise à l'organisation, qui est du seul ressort de la conférence internationale du travail". La position américaine contredit absolument celle du directeur général du B.I.T., M. Wilfred Jenks, qui a d'ores et déjà estimé que le conseil est pleinement compétent et a décidé de lui soumettre le problème. Paradoxalement, l'attitude adoptée aujourd'hui par les Etats-Unis s'oppose à leur attitude antérieure. Elle va maintenant dans le même sens

que les revendications des pays socialistes qui, depuis plusieurs années, demandent que la structure de l'O.I.T. soit modifiée en vue d'une diminution des pouvoirs du conseil d'administration, et d'une augmentation de ceux de la conférence internationale du travail, ce que les Etats-Unis avaient toujours refusé d'accepter.

**Donner Image**  
**ELECTROHOME**  
La marque qui va plus loin que l'excellence



### TÉLÉ ELECTROHOME COULEUR 26 PO.

Modèle à châssis C7 monté à la main avec transformateur. Son et image instantanés INSTAVU. Contrôle automatique des teintes ELECTROTINT. Syntonisation précise automatique ELECTROLOCK. Haut-parleur 6 x 4 po. Tube image avec plan de protection de 6 ans. Service et pièces gratuits pour 1 an. Fini noyer. H 29 x L 35 x P 18 pouces.

Prix spécial **679<sup>00</sup>** chacun

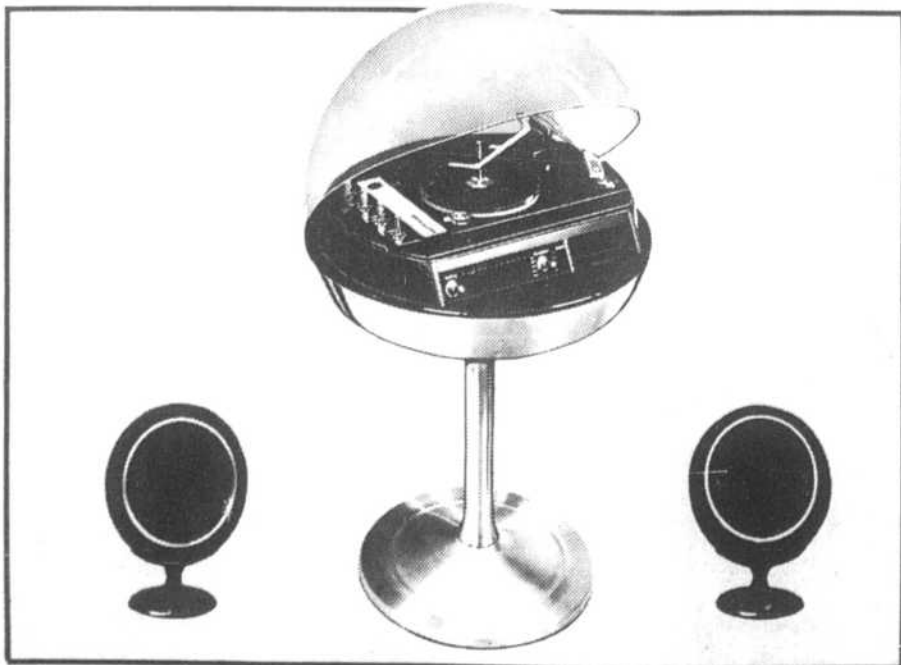
Dupuis - Cinqième - Rayon 843  
Composez 842-6171

### TÉLÉ COULEUR ELECTROHOME 20 PO.

Syntonisation ELECTROLOCK. UHF et VHF (2 à 83). ELECTROTINT contrôle les nuances automatiquement. Châssis à transformateur 25,000 volts. Tube image protégé par plan de 6 ans: pièces gratuites pour 1 an, service gratuit 1 an. Fini noyer. L23-5/8, H 18 1/2, P 18 1/2.

Prix spécial **599<sup>00</sup>** chacun

Dupuis - Cinqième - Rayon 843  
Composez 842-6171



### STÉRÉO RADIO ELECTROHOME

Un modèle futuriste qui est plus qu'un simple stéréo... c'est un centre de divertissement stéréophonique complet avec syntonisateurs AM-FM/FM STÉRÉO, mini-changeur BSR de luxe et unité d'audition des rubans à 8 pistes. Châssis d'une puissance de 40 watts. L.21, H.32 pouces.

Prix spécial **369<sup>00</sup>** chacun

Dupuis - Cinqième - Rayon 843  
Composez 842-6171



### TÉLÉ NOIR/BLANC ELECTROHOME 23"

Un autre de la même lignée de race. C'est le Breton, superbe appareil de 23 pouces noir et blanc. Images et son instantanés. Haut-parleur frontal de 6 x 4 pouces. Fini noyer. L.27 1/2 x H.27 x P.14.

Prix spécial **239<sup>00</sup>** chacun

Dupuis - Cinqième - Rayon 843  
Composez 842-6171

CÉLÉBREZ AVEC NOUS! DÉPOSEZ VOS BILLETTS DE PARTICIPATION. POUR GAGNER DES CERTIFICATS-CADEAUX DUPUIS, DANS LES BOITES DÉSIGNÉES À CETTE FIN DANS LE MAGASIN. ÉCOUTEZ CKVL POUR CONNAÎTRE LES NOMS DES GAGNANTS.

POURQUOI PAS CHEZ DUPUIS... OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21H.

# Mariner 9, mis en orbite, envoie des photos de Mars

PASADENA, Californie (d'après l'AFP) — Pour la première fois, un satellite artificiel s'est inscrit sur orbite autour d'une planète autre que la terre, soit la planète Mars, après avoir franchi 248 millions de milles depuis son lancement du cap Kennedy le 30 mai par la NASA. Il s'agit de la caméra cosmique américaine Mariner 9 dont on attend plus de 5.000 photographies de la planète rouge. Ces photos seront pri-

ses entre un périhélie de 750 milles et un apogée de 10.700 milles. L'exploit a soulevé un tel enthousiasme que le directeur de l'Institut des satellites de l'observatoire de Bochum, en République fédérale allemande, le professeur Heinz Kaminski, a déclaré que "la fin de l'année 1971 et le début de 1972 pourraient constituer un tournant en ce qui concerne les conceptions actuelles de notre système planétaire

et de ses origines". Les trois premiers gros plans de la surface martienne transmis hier par la caméra de Mariner 9, après que l'engin se fut mis en orbite autour de Mars sont tout aussi flous que les clichés précédents, renvoyés alors que la sonde se dirigeait vers son objectif.

Bien que flous, à cause d'une tempête de poussière qui sévit sur Mars, les photos montrent la calotte glaciale du pôle sud clairement scindée. Les photos sont obscures et peu de détails sont visibles. Les savants ont cependant distingué faiblement le cap polaire sud fait d'acide carbonique glacé qui fond au début de l'été martien.

Carl Sagan, un des savants du Jet Propulsion Laboratory de Pasadena, a déclaré que la tempête de poussière était peut-être "un coup de chance exceptionnel car l'étude par Mariner 9 de la tempête pourrait se révéler utile à déterminer l'environnement de la planète".

Les savants espèrent toutefois qu'une fois la tempête calmée les prochaines séries de photos seront plus révélatrices.

La NASA a fait savoir que l'engin gravitait autour de Mars une fois toutes les douze heures et trente-sept minutes, soit seulement sept minutes de plus que prévu.

Lorsque la sonde américaine est arrivée au bout de son long voyage de 462 millions de kilomètres, distances qu'elle a parcourues en 194 jours, la planète rouge se trouvait à sa distance minimum de la terre, soit 122 millions de kilomètres. Pour les spécialistes américains, il a fallu viser, à ces distances astronomiques, une zone d'arrivée de 1.000 kilomètres carrés.

La mission d'étude autour de Mars est prévue pour une durée de 90 jours, bien que la sonde doit continuer à tourner autour de la planète pendant quelque 17 ans. Cette limitation de la "vie utile" de la sonde s'explique, d'une part, par l'affaiblissement de ses sources d'énergie fournies par les batteries solaires (17.452 cellules solaires recouvrent quatre immenses panneaux solaires) et surtout par le fait que dans sa course autour du soleil, la distance de Mars à la terre va aller constamment en augmentant.

Au 15 février 1972, Mars et Mariner 9, devenu satellite artificiel de la planète rouge, seront à 235 millions de kilomètres de la terre. Les signaux envoyés par la sonde deviendront de plus en plus faibles et ce d'autant plus d'ailleurs que ses antennes ne seront plus pointées convenablement vers la station de réception de Goldstone, aux États-Unis.

Mariner a un poids légèrement supé-

rieur à une tonne, mais il faut compter 454 kilos de combustible qui furent utilisés en majeure partie la nuit dernière pour les manoeuvres de satellisation. La sonde elle-même, pèse 544 kilos.

Si les deux sondes soviétiques qui dans quelques jours pourraient atterrir dans douceur sur Mars y décèlent la vie "ce serait la découverte la plus passionnante du siècle", a déclaré James Fletcher, chef de la Nasa, dans une interview

télévisée.

Il faisait allusion à la nouvelle officielle selon laquelle Mars 22 et Mars 23, lancés d'URSS en mai dernier vers la planète rouge, tenteront avant la fin du mois de se poser sur leur objectif.

De son côté, Bruce Murray du "Jet Propulsion Laboratory" a déclaré, lors du même programme, que l'existence de la vie sur Mars "est une possibilité fantastique et passionnante". En tout

état de cause, Fletcher et Murray pensent que le programme américain "Viking" de débarquement sur Mars, sans équipage, en juillet 1976, doit nécessairement aller de l'avant. "C'est un engagement", a déclaré Murray tandis que son confrère, Harold Marzursky, également du "JPL" estime que "notre Viking fera un travail bien meilleur que tout ce que les soviétiques vont réaliser initialement".

## LE DEVOIR

Montréal, lundi 15 novembre 1971

### Seule notre propre bêtise pourrait maintenant nous arrêter, dit Lévesque

par Pierre-L. O'Neill

Seule la bêtise congénitale des Canadiens français qui ont tendance à s'émietter peut maintenant nous arrêter, a déclaré samedi M. René Lévesque.

Le président du Parti québécois participait à la traditionnelle partie d'huitres organisée chaque année en son honneur par ses partisans du comté de Montréal-Laurier. Plus de 500 personnes s'étaient rassemblées au sous-sol de l'église Sainte-Cécile.

M. Lévesque a saisi l'occasion pour adresser à ses militants péquistes un message de circonstance, une mise en garde: "Si on regarde ce qui se passe actuellement au Québec, une seule chose peut nous arrêter, c'est nous autres."

Sans préciser si en cela il visait plus particulièrement la récente vague de contestations, les manifestations, la violence verbale des chefs syndicaux ou, tout simplement, la dissidence à l'intérieur de son propre parti, M. Lévesque ajoutait: "Alors que nous nous trouvons pas loin de l'objectif, certaines secousses nous font perdre du temps. Y aurait-il moyen de se ressaisir pour les deux prochaines années?"

Essays de fonctionner ensemble pendant encore deux ans vers la prochaine étape, la prise du pouvoir, poursuivait-il. "Après, on fera la société idéale. A la condition, bien entendu, de ne pas manquer notre coup par la bêtise congénitale."

Déplorant ce qu'il a appelé "la maudite habitude" qu'ont les Canadiens français de s'émietter, M. Lévesque a rappelé que le Parti québécois tentait de répondre, d'une façon démocratique, au besoin de "déblocage" des aspirations de la population. Puis il ajoutait: "Nous avons essayé de construire un parti politique ouvert comme une auberge de Stockholm. Il faut maintenant se donner la preuve que nous sommes assez adultes pour faire marcher une formule démocratique."

Lors des dernières élections, a-t-il souligné, nous avons réussi à aller chercher un quart de l'électorat. "Nous avons fait un bon bout de chemin. Il s'agit de savoir si nous aurons le courage d'aller jusqu'au bout. Dans le reste du pays, on se rend compte que le Québec existe. Au Québec, il y a des

milliers de gens qui attendent pour savoir si c'est possible. On a la moitié du chemin de fait. Si nous sommes capables de doubler les 400.000 de la dernière élection. L'affaire est réglée."

Des enfants peuvent toujours continuer à rêver, a dit en terminant le chef du Parti québécois: "Mais en tant qu'adultes, n'oublions pas que nous sommes à la portée de l'objectif: un Québec qui nous appartient. Un Québec qu'on peut bâtir plutôt que de quêter aux autres notre développement."

C'est en 1963, alors que René Lévesque était ministre libéral qu'un groupe de partisans du comté de Laurier décidaient d'organiser une première partie d'huitres pour fêter leur député. Avec l'évolution du Parti québécois, c'était depuis devenu l'événement de l'année, si important et couru qu'il fallait louer le Centre Paul-Sauvé. Cette année, les organisateurs ont volontairement restreint ces festivités à la dimension du comté. Ces partisans de la première heure manifestent autant de ferveur à l'endroit de leur idole mais ils ont perdu leur député. A cet égard, quelques témoignages recueillis au passage ont permis de percevoir la profonde amertume qu'ils ont conservée des élections du 29 avril.

### Le Dr Barnard effectue une 8e greffe du coeur

LE CAP (d'après l'AFP) — Le professeur Christian Barnard a réalisé samedi, à l'hôpital Groote Schuur du Cap, sa huitième greffe cardiaque. Le receveur est un restaurateur de 62 ans, M. Lindsay Rich, dont l'état était "satisfaisant" après l'opération. Celle-ci a débuté à neuf heures trente et s'est prolongée jusqu'à 16 heures cinq.

L'équipe du professeur Barnard comprend six chirurgiens étrangers: les Drs H. Hirose (japonais), L. A. Bandera (italien), E.U. Kukul (turc), J. G. Losman (belge), O. R. Loayza (péruvien), C. Marzagao (mozambiquois).

L'un des reins et une cornée du donneur, dont on n'a pas encore révé-

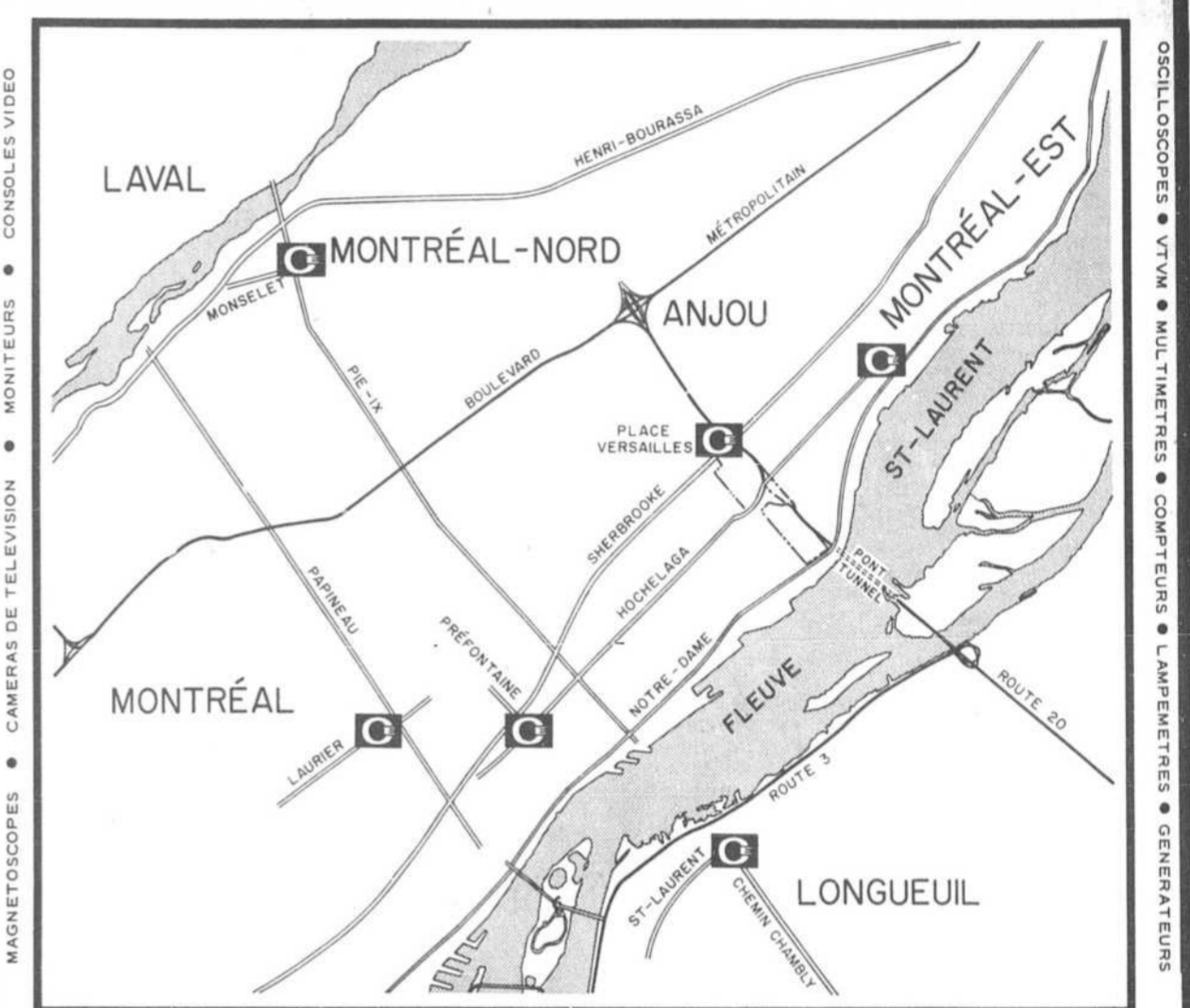
l'identité, ont été utilisés dans des opérations de greffes réalisées sur d'autres patients.

Sur les sept premiers patients du professeur Barnard deux sont encore en vie: une métisse du Cap, Dorothy Fisher, opérée le 17 avril 1969, et un contremaître blanc de Mossel Bay, M. Dirk van Zyl, opéré le 10 mai 1971.

Le septième patient du professeur Barnard, M. Adrian Herbert, un métis de 49 ans, avait subi le 25 juillet dernier une double transplantation cardiopulmonaire à laquelle il avait survécu 23 jours, soit deux semaines de plus que le record précédent de survie pour ce genre de greffe.

## L'ÉLECTRONIQUE À LA PORTÉE DE TOUS

RADIOS • TÉLÉVISEURS • MAGNÉTOPHONES • STEREO • MICROPHONES • AMPLIFICATEURS • HAUT-PARLEURS • OSCILLOSCOPES • VTVM • MULTIMÈTRES • COMPTEURS • LAMPÈMÈTRES • GÉNÉRATEURS



TUBES • TRANSISTORS • ANTENNES • RESISTANCES • TRANSFORMATEURS • CONDENSATEURS • SELECTEURS

### POUR VOS BESOINS D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES FAITES CONFIANCE À UN SPÉCIALISTE

3165 HOCHELAGA MONTRÉAL	1361 est LAURIER MONTRÉAL	9797 HOCHELAGA MONTRÉAL-EST
10787 Boul. Pie IX MONTRÉAL-NORD	PLACE VERSAILLES MONTRÉAL	36 ouest ST-LAURENT LONGUEUIL

**6 MAGASINS À VOTRE SERVICE**  
**CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.**

# Renault annonce la garantie anti-rouille 5 ans / 50,000 milles



**Avec le traitement Tectyl, l'hiver n'aura pas plus d'effet sur les Renault que l'eau sur le dos d'un canard!**

Il y a deux sortes de traitements anti-rouille. Celui de quelques rares manufacturiers qui consiste à immerger la carrosserie dans une solution anti-rouille au cours de l'assemblage et il y a le procédé supplémentaire, après l'achat, qui consiste à appliquer sous pression (au moyen de trous perforés dans la carrosserie) un produit spécial destiné à garantir une protection maximum contre la rouille et à assurer une meilleure valeur de revente.

Renault Canada est le premier constructeur d'automobiles en Amérique du Nord à appliquer les deux traitements en usine, à St-Bruno, et à offrir l'option "protection totale" qui consiste en un plan complet

incluant l'application du produit Tectyl, les vérifications annuelles et une garantie anti-rouille exclusive de 5 ans / 50,000 milles qui vient s'ajouter à sa garantie normale de 12 mois / 12,000 milles, pièces et main-d'oeuvre.

La protection Tectyl, que Renault offre en option en plus du bain anti-rouille habituel, a été éprouvée pendant plusieurs années sur des véhicules militaires et sur des flottes commerciales au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ce procédé utilise une huile minérale riche en paraffine aux propriétés anticorrosives exceptionnelles et qui s'infiltré dans tous les recoins traités de la carrosserie. De plus, des produits extrêmement résistants à l'abrasion sont appliqués sur les bas de

caisses, les passages de roues et les surfaces exposées aux projections de gravier, d'eau ou de calcium.

En fait, ce procédé est tellement efficace que Renault n'hésite pas à émettre avec chaque voiture neuve traitée au Tectyl une garantie anti-rouille transférable de 5 ans / 50,000 milles qui protège le propriétaire de la voiture pour un montant pouvant atteindre le total des déboursés encourus pour l'option "protection totale" et pour toute autre application subséquente déclarée nécessaire à la suite d'un examen annuel.

Le concessionnaire Renault sera heureux de répondre à toute question touchant cette exclusivité Renault.



Recherchez le symbole "Traitement Tectyl" qui identifie les Renault portant la garantie anti-rouille 5 ans / 50,000 milles.



# arts lettres

La semaine littéraire

## Deux Californiens francophones, plus un numéro de Playboy

par Robert Guy Scully

Le directeur littéraire des éditions du Jour m'a déjà affirmé avec vigueur et sens moral, en parlant de l'anglais en littérature québécoise, que deux langues ne feraient jamais une culture. Penché sur Kérouac, serait-il à la recherche du français perdu? Ou le bon Jack lui aurait-il infusé une dose d'américanisme? En tout cas, M. Beau-lieu a tenu à présider lui-même le lancement de ce soir, et le livre... à un titre anglais! Le poète Louis Geoffroy nous offre "Empire State Coca Blues", à 17 heures. C'est un beau titre, et Victor est d'accord. A la même heure, presque en face du Jour, dans les salons de la Bibliothèque nationale, le Federal Publications Service lance un ouvrage de MM. Pierre Maynard et John Bland, intitulé "Trois siècles d'architecture au Canada".



Mardi à 21 heures, à la radio d'Etat (CBF-FM et réseau) commence cette série de cinq émissions "Documents" réalisées par Madeleine Gerôme portant sur la littérature d'Amérique latine. Les textes et les interviews sont d'Eric Bockstael. Il y a passé, semble-t-il, six mois. Son premier programme amorce une "rencontre" avec les réalités proprement dites. On aura entendu à propos de tous les pays de la terre cette description originale "terre de contrastes", mais on pardonnera à qui étudie l'Hémisphère latin de la reprendre à son compte.

L'absurde et le paradoxal séduisent donc M. Bockstael, qui se reporte à la littérature pour en obtenir la plus fidèle - et la plus profonde - interprétation. Alejo Carpentier et Carlos Fuentes ont été interviewés. Pendant les émissions à venir, Jorge Luis Borges, qui est probablement l'écrivain latino-américain ayant le plus contribué à l'évolution de la littérature occidentale, plus Pablo Neruda, prix Nobel de cette année, et Ernesto Sabatò, seront également interrogés.

Plus tôt dans la même journée, à l'enseigne du poisson qui saute, rue Craig ouest, Claude Hurtubise lancera un ouvrage qui sera presque à coup sûr un best-seller, tant par l'auteur que par le thème: "Eugène Cloutier en Californie". M. Cloutier, comme dirait Charlebois, a été "tout partout". Il s'est créé un public régulier et avide, il a trouvé son "bag". Mais cette fois, il va là où sont passés Timothy Leary et Edgar Morin, le coin de terre qui intéresse au plus haut point les lecteurs actuels, l'Etat de Ronald Reagan. Lancement à l'heure habituelle, en co-édition avec "Ici Radio-Canada".

Voulez-vous connaître Cloutier, avant de plonger dans son dernier récit? L'émission

réalisée par Marc Renaud, baptisée "Les mensonges d'Ulysse", passera mercredi soir à 22 heures 20, à CBF, et vous comblera. Le grand voyageur vous entretiendra du Pays Basque, des problèmes "vascos" de l'Espagne. Il rencontrera pour vous un professeur de littérature basque à Bordeaux, puis... Marcello Mastroianni. Quoi? L'amant de Sophia Loren dans plusieurs films serait basque? On peut devenir l'intime de la belle Sophia sans parler italien! Mais non, la conscience professionnelle du voyageur l'incite simplement à vous raconter tout ce qui lui est arrivé en voyage. En avion, il aurait fait connaissance avec la vedette de "Divorce Italian Style", aurait bavardé sur le pays basque, sur le Québec, sur la violence. Voilà donc votre avant-goût de Cloutier.

Judi 18, on présentera, à la radio d'Etat toujours, une pièce de notre collaborateur Naim Kattan qui a nom "Les protagonistes". Le lendemain, au réseau AM, à 22 heures 30, Pierre Jeancard s'entretient avec Edgar Morin. J'en ai fait autant à plusieurs reprises et au moins une de ces conversations a été reproduite dans Le Devoir de cet été. Comme "interview" je ne connais personne de plus chaleureux et engageant qu'Edgar Morin. Parce que sa pensée est authentiquement dialectique. Cela signifie qu'elle ne perd pas son sel, d'une part, et qu'elle ne cherche pas à s'imposer, d'autre part. En effet, la pensée linéaire, prise en interview, n'a qu'un choix: ou se soumettre à celle de l'interviewer et risquer alors de perdre le mince fil qui traverse et relie tous les éléments; ou s'imposer de façon linéaire, ce qui revient logiquement à en faire un monologue. Alors que la pensée dialectique peut facilement vous intégrer vous interviewant, dans l'une ou l'autre des thèses, en attendant calmement de synthétiser. Autrement dit, lorsque vous vous opposez à un dialecticien véritable, vous lui facilitez la tâche, puisqu'il doit dans son discours "s'opposer à lui-même" afin de parvenir au but.

Néanmoins, une interprétation un peu plus personnalisante soulignerait qu'Edgar s'oppose aussi bien à des dialecticiens comme Jean-Paul Sartre, par une espèce de curiosité très saine. Cette curiosité lui permet d'aller en Californie, et d'écrire son "Journal", si détendu et profond. Je me souviens de la moue de l'auteur lorsqu'il parlait de son accueil à Paris, au retour de l'Institut Salk de San Diego: "des dogmatiques, me dit-il, peureux et perdus".

dans leur arrogance, qui riaient de moi". Or la grâce de ce journal, c'est effectivement sa naïveté, qui décevra toujours un cartésien.

L'interviewer Jeancard et le réalisateur Ouellette sont-ils des cartésiens? Je crois bien que non, et je crois que cet entretien sera un des plus beaux dans la série. Les questions de hippisme et de drogues occupent la grande part de l'émission, selon la transcription de René Houle. Ces sujets ont été "collés" à Morin depuis la publication de son journal, et nous



font oublier ses belles réflexions sur la mort, par exemple. Pourquoi pas, cependant, puisque la Californie représente sûrement quelque chose qui nous touche, et que nous ne pouvons pas tous y aller? Vous aurez donc deux occasions de connaître le pays natal de Richard Nixon, celle que vous offre HMH en publiant Cloutier, et celle que vous offre Fernand Ouellette en enregistrant Morin. Je n'ai pas besoin de trop souligner la différence dans les genres. Le discours se si-

tué à un niveau distinct dans chaque cas, et c'est question de goût. Disons seulement que cela ressemble à la différence entre voir et comprendre.

Cette petite semaine littéraire montréalaise me rappelle qu'il existe, pour les questions californiennes ou autres, d'excellentes chroniques américaines. La meilleure semaine littéraire américaine, ce n'est pas le prestigieux magazine "New Yorker" qui la tient. Elle est tenue par la revue chicagolaise Playboy. Tous les grands écrivains y sont passés. Eldridge Cleaver, Vladimir Nabokov, Philip Roth, James Baldwin, et bien sûr, le grand entre les grands, Bob Dylan. Si vous avez raté les derniers numéros, alors vous avez raté un petit morceau illustré sur Henry Miller. Miller jouant nu au ping-pong, etc.

Rattrapez-vous en "regardant bien" (au 2...), dimanche prochain à 11 heures, du matin je suppose l'émission intitulée "Mon ami Henry Miller". On rencontre l'auteur de "Capricorne" chez lui, puis on rencontre ses amis: Anais Nin, dont parlait Naim Kattan samedi, Lawrence Durrell, etc. Bob Dylan a aussi rencontré cet écrivain, mais son témoignage ne figure pas ici, évidemment. Il ne parle pas français... Dans ce court poème, le poète majeur de l'Amérique moderne se souvient de Miller à la table de ping-pong, le montrant et disant distraitement: "demandez donc à ce type-là, le poète là, s'il veut un autre verre". C'était au temps où Dylan était moins connu...

**ELYSÉE**  
35 MILTON / 842-6053  
SAULE EISENSTEIN  
POUR TOUS

un drôle de rire dans un drôle de film  
**LE DISTRAIT**  
EASTMANCOLOR  
un film de PIERRE RICHARD

**VENT D'EST**  
DE JEAN-LUC GODARD  
ANNE WIAZEMSKI  
DERNIERS JOURS

**Les Années Folles, Folles, Folles!**  
...Un Film Fou, Fou, Fou!  
POUR TOUS

**BRIGITTE BARDOT**  
**BOULEVARD DU RHUM**  
Avec LINO VENTURA dans un film de ROBERT ENRICO - EN COULEUR

**ALOUETTE**  
HORAIRE: 12.50, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 P.M. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.05 P.M.

3e SEM. POUR TOUS

**les maudits sauvages**  
"Excellent travail de démythification."  
Leandre Bergeron

Pierre Dufresne  
Nicole Filion  
Rachel Cahillier  
Studio B:  
EASTMANCOLOR  
Sem. : 5.20; 7.35; 9.45 - Sam. - Dim. : 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.45

3e SEM. POUR TOUS

en couleurs en anglais  
**"kes"**  
un film de Kenneth Loach avec David Bradley

Les Cinémas du Vieux Montréal  
TEL 861-7863

ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE  
SAISON 1971-72

**LE CRÉ DE L'ENGOULEVÉ**  
de GUY DUFRESNE

**EN ATTENDANT GODOT**  
de Samuel Beckett

**Le Timide au Palais**  
PIERRE DE MOLINA

**ATELIER 72**  
Yvan Chouin et Gilles Marsolais

Billets de saison QUATRE SPECTACLES: \$4.50  
Renseignements 866-1964  
1200 rue Bleury

**vedettes de la télévision et de la scène: "The Goldiggers"**

Du 11 octobre au 20 novembre

Nick Martin et son orchestre

Danse Martinelle

Réervations: 861-3511

Premier spectacle: \$6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: \$4.00 additionnels.

Salle Bonaventure

**Le Reine Elizabeth**

À Tracy

## Un roman québécois interdit au CEGEP

Selon M. Robert Barberis, professeur au CEGEP de Tracy, un roman québécois qu'il avait inscrit au programme de son cours de français a été retiré. Il s'agit du "Cassé" de Jacques Renaud, édité il y a quelques années chez Parti-pris. De tradition réaliste sinon naturaliste, cette oeuvre n'a pas autant frappé le public québécois par son apport littéraire que par ses implications sociologiques. Elle avait été retirée de certains programmes dans d'autres institutions scolaires. "Le Cassé" compte 70 pages, et joint à quelques nouvelles, il a connu au moins quatre éditions.

M. Barberis récapitule les faits de la façon suivante: ● NNVMAu cours français 30 du CEGEP de Tracy, je donne un cours sur le roman en général. J'y ai inscrit entre autres "Une ténébreuse affaire" de Balzac, "Le libraire" de Bessette, "Nadja" de Breton, et le Renaud. En septembre, le premier livre dont j'ai traité est le "Cassé". ● "Un curé de Sorel, Mgr Leclerc de la paroisse Saint-Pierre, a dénoncé en chaire à toutes les messes, le dimanche 10 octobre, ce roman et le fait qu'il était enseigné au CEGEP".

● "A ce moment, le comité exécutif du CEGEP a résolu officiellement de le retirer"; le syndicat des professeurs a réagi publiquement, en envoyant une lettre au ministre de l'éducation;

● "Ce qui me surprend le plus, c'est notre CEGEP dépend de celui de Saint-Hyacinthe, et que c'est le Comité exécutif de Saint-Hyacinthe qui a décidé du retrait. Or, à Saint-Hyacinthe-même, dans le même cours 302, deux professeurs continuent d'enseigner "Le Cassé". Pourquoi m'aurait visé, si ce n'est à cause de la campagne contre le livre à Sorel?"

Voici le texte intégral de cette résolution: "Attendu que le fait de réferer le volume "Le Cassé" à des étudiants du campus de Tracy pour fin d'étude a causé un préjudice sérieux au collège, il est proposé par M. Boucher, appuyé par M. Lavalée et résolu à l'unanimité de demander au professeur responsable de ce geste, de retirer le volume immédiatement, d'annuler le travail demandé aux étudiants en rapport avec ce volume et s'en excuser". Suivent, les textes de la rédaction du syndicat des professeurs, et de la lettre au ministre Saint-Pierre.

RGS.

le nouveau film de **CLAUDE BERRI** POUR TOUS  
mon père est un comique  
**LE CINÉMA DE PAPA**  
il aime faire rire tout le monde

avec **YVES ROBERT** — tel fils  
**HENIA ZIV** — tel père  
**CLAUDE BERRI**  
et **ALAIN COHEN**

**EASTMANCOLOR**  
tous les soirs 7:30, 9:30  
samedi 7:30 et 9:45  
dim. 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

une vraie comédie d'un genre trop rare de nos jours

à la **Comédie Canadienne**  
84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476

**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL**  
FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique

**FESTIVAL BRAHMS**  
au pupitre le prestigieux chef allemand HANS SCHMIDT-ISSERSTEDT  
directeur artistique de l'Orchestre symphonique de la radiodiffusion d'Allemagne du Nord

BRAHMS: Symphonie no 3, op. 90  
HAYDN: Symphonie no 96 "Miracle"  
R. STRAUSS: "Till Eulenspiegel"

LES GRANDS CONCERTS  
MARDI-MERCREDI, 16-17 NOVEMBRE, 8 h. 30 P.M.  
\$2.50 — \$3.50 — \$4.50 — \$6.00

100 billets de dernière-heure à \$1.50 les soirs de concerts à 7 heures  
Les concerts débuteront à 8 h. 30 précises

SALLE WILFRID-PELLETIER  
PLACE DES ARTS, Montréal E-29 (Québec) Tél. 842-2112

Cinéma ODEON  
3e SEMAINE LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITÉ 18 ANS  
**"Le Souffle au Coeur"**  
EN COULEUR

avec **LEA MASSARI**  
**BENOIT FERREUX**  
**DANIEL GELIN**

**DE LOUIS MALLE**  
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30  
**CREMAZIE**  
ST-DENIS-CREMAZIE 388 4210

**PALME D'OR** Festival de Cannes  
julie CHRISTIE  
ALAN BATES  
**Le Messager**  
(THE GO-BETWEEN) EN COULEUR

7:30 - 9:30 VERSION FRANÇAISE  
1e DAUPHIN  
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0000

5:30 - 7:30 - 9:30 VERSION ORIGINALE  
PLACE DU CANADA  
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-6861

3e SEMAINE 7:30 - 9:35 18 ANS  
1e DAUPHIN  
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-0000

**FRANÇOIS TRUFFAUT**  
**PENFAUT SAUVAGE**

**C.C.A.**  
présente  
**UN FESTIVAL INTERNATIONAL**

**Du MAROC:** L'ENSEMBLE NATIONAL DU MAROC. Instruments exotiques, "Hommes Bleus" du Sahara, Salle Wilfrid Pelletier, ce soir 8:30 p.m.

**de TCHÉCO-SLOVAQUIE:** LE THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE. Théâtre de pantomime qui utilise musique et effets sonores. Peut être vu, admiré et compris par tous les peuples du monde. Salle Maisonneuve, 26, 27 nov. 8:30 p.m. Billets \$3.00, \$4.00, \$5.00, \$6.00. Mat. dim. 28 nov. 2:30 p.m. \$2.50, \$3.50, \$4.00, \$5.00.

**De POLOGNE:** WITOLD MALCUZYNSKI - Le distingué pianiste. Mardi, 30 nov. 8:30 p.m. Salle Wilfrid Pelletier. Billets: \$2.50, \$3.00, \$4.00, \$5.00, \$6.00.

**Du CAMBODGE:** BALLET CLASSIQUE KHMER. L'Orient dans toute sa splendeur. Dim. 5 déc. 8:30 p.m. Salle Wilfrid Pelletier. Billets: \$3.00, \$3.50, \$4.50, \$5.50, \$6.50.

Billets en vente: Guichets Place des Arts: CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque. Mandat. Chèques et enveloppes-retour affranchies également acceptés: Archambault, 300, est Ste-Catherine; Souver Frères, 6554, St-Hubert et Galeries Anjou; Caisse Populaire, 4200 Adam et 2620 boul. Rosemont; Ecole Conduite Metro, Station Metro, Longueuil; Bij. Legault, 1987 Notre-Dame, Lachine; Bonder, 1188, ouest Bernard; Bij. Charlebois, 2115, est Jean-Talon; Galopier Musique, 1480, est Fleury; Lib. Adonick, 10827 boul. Pie IX, Pharms; Nucle Centre d'Achat Lovell, 11600 boul. LeCarbuisier et Ile Perrot; Salon Marie Line, 590 Ingrid, Fabreville; Aub. Coupon, 176 St-Eustache, St-Eustache.

Age d'Or et étudiants (\$1.00) se présenter en personne à CCA seulement  
LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171

**PLACE DES ARTS**

**LE MARIAGE COLLECTIF** 18 ANS Adultes  
COULEUR 3e sem.  
SCÈNES DE CHASSE EN NAVIGÉ

CANADIEN 923-5180 PLAZA 274 6155

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro 18 ANS Adultes  
**VIVA LA MUERTE**  
9e Sem. Version Française  
Arrabal

FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

**Marlene JOBERT** **Jean-Paul BELMONDO** POUR TOUS!  
**LES MARIÉS** 6e Sem.  
L'An Deux

musique de MICHEL LEGRAND HORAIRE: 12.00-2.00-4.00-6.00-8.00-10.00

CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS  
861-2996 288-3303

10e sem  
**AMER ET RIRE** 18 ANS Adultes  
Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ!

représentation à: 10.20 - 12.25 - 2.35 - 4.40 - 7.00 - 9.20

CINÉMA LE PARISIEN PARC

6e sem  
je veux mon enfant!  
**la maison sous les arbres**

IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102

**4a1c** POUR TOUS  
**"C'EST TRÈS DRÔLE"**  
Sous-Titres Anglais un film de Jacques Tati

VENDOME LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

# télévision

CBFT 2	
8.55	Aujourd'hui à CBFT
9.00	En mouvement
9.15	Les Oriens
10.00	Les 100 tours de Centours
10.15	La source verte
10.30	Fabio le magicien
10.45	Poli
11.00	Les globe-trotters
11.20	Vog
12.00	Suivi le kangourou
12.30	Bou-Bou dans l'metro
Cinéma	
"Le fils de d'Artagnan" (aventures-italien 1944)	
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	Margrith et Gras Double
3.00	Daklan
6.00	Le gourmet farfelu
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
7.30	Madame et son fantôme
8.00	À la seconde
8.30	Mont-Joye

CFTM 10	
8.30	Mire et musique
8.40	Horaire-Bienvenue
8.45	Min-annonces
9.00	Bonjour Montréal
10.00	Au p'tit matin
11.00	Super Héros
11.30	Maitre Boy
12.00	Le 10 vis informé
12.15	Ciné-lundi
2.00	Banco-Banco
2.30	Pour vous médames
4.00	Le Capitaine Bonhomme
4.30	Mission impossible
	"Elena"

CBMT 6	
8.23	Standby six
8.25	Mr Dressup
9.00	Quebec School telecasts
10.30	Friendly Giant
10.45	Chez Hélène
11.00	Sesame street
12.00	Elwood Glover's luncheon date
1.00	News
1.15	Standby noon
1.30	Family court
2.00	The galloping gourmet
2.30	Sea hunt
3.00	Take thirty
3.30	The Edge of night
4.00	Paul Bernard, psychiatrist
4.30	Drop-in
5.00	Mr Wizard
5.30	My three sons
6.30	Bourgas
7.30	Chez Hélène
8.00	The Partidge family
8.30	Cannon
9.30	Front page challenge
10.00	The nature of things
	"The everglades of Florida"
10.30	Man alive
11.00	The national
11.22	Viewpoint
11.30	Night report and sports final
11.45	Ciné-Six
	Testament of Dr. Mahuse
	University of the air
1.15	Final report and weather

CFCE 12	
2.15	Montreal bulletin board
2.45	University of the air
8.15	Rupert Bear
8.30	Hercules
9.00	Magic Tom
9.30	Yoga
10.00	The A.M. Show
10.30	Green acres
11.00	All about faves
11.30	McGowan and Co
12.00	The Flamingo
12.30	Matinee with Joe Van Beau James' "drame-American 1957"
3.30	Matrap
4.00	Another world
4.30	Anything you can do
4.00	The Dick Van Dyke show
4.30	Lassie
5.00	Truth or consequence
5.30	Beat the clock
6.00	Pulse
7.00	The Doris Day Show
7.30	Medical center
8.30	Nichols
9.30	Pig n whistle
10.00	Ironsides
11.00	The CTV National news
11.15	Pulse
12.00	Monday night feature movie "Tara Son of Cochise" (western-1954)
2.00	Sign-off

# cinéma

**ALOUETTE:** "Boulevard du Rhum" 12.30 - 2.10 - 4.50 - 7.00 - 9.00  
**ANJOU:** "La vierge et le gitan" et "Sapho ou la fureur d'aimer" 6.10  
**ARLEQUIN:** "Couple marié cherche couple marié" 1.25 - 4.45 - 8.05 et "Lesbos. L'amour au soleil" 2.50 - 6.10 - 9.30  
**AWATER:** (Cinéma II) "The French connection" 1.00 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.35  
**AWATER:** (Cinéma III) "Carry on again doctor" 7.30 - 9.35  
**BEHRE:** "Une fille dans ma soupe" 12.00 - 3.15 - 6.30 - 9.50 et "Un homme sledge" 1.25 - 4.50 - 8.10  
**BILOU:** "La chasse électrique" 12.10 - 3.27 - 6.34 - 9.51 et "L'autre face du pêche" 1.41 - 4.58 - 8.15  
**BONAVENTURE:** "Le mariage collectif" 4.25 - 7.25 - 10.20 et "Scènes de chasse en Bavière" 12.00 - 2.55 - 5.50 - 8.48  
**CHAMPLAIN:** "Love Story" 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45  
**CHATEAU:** "Point limite zéro" 2.25 - 5.55 - 9.25 et "Puis M. je l'aime" 12.45 - 4.10 - 7.40  
**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma I) "Jemler on my mind" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00  
**CINEMA COTE-DES-NEIGES:** (Cinéma II) "Butterfly Chant" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00  
**CINEMA DE PARIS:** "Les mariés de l'an 7" 12.00 - 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00  
**CINEMA V:** "Viva la Mort" 7.30 - 9.35  
**CREMAZIE:** "Le souffle au coeur" 1.00 - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.30  
**COMEDIE CANADIENNE:** "Le cinema de Papa" 7.30 - 9.30  
**DAUPHIN:** Salle Renoir "Le message" 7.30 - 9.30 - McLaren "L'enfant sauvage" 7.30 - 9.30  
**ELECTRA:** Voir Chateau  
**ELYSEE:** Salle Esplanade "Voit d'Est" Salle Roma "Le distrair" 7.30 - 9.30 (pour les deux salles)  
**FLEUR DE LIS:** Voir Cinema Cinq  
**FESTIVAL:** Voir Cinema V  
**SALLE HERMES:** "Flesh" 8.00 - 10.00  
**IMPERIAL:** "La maison sous les arbres" 12.45 - 2.55 - 5.25 - 7.30 - 9.40  
**JEAN-TALON:** "Georges et Fredric" 8.15 et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45 - 10.20  
**KENT:** "The crowd inside" 1.00 - 3.20 - 5.30 - 7.20 - 9.25  
**LOEWS:** "The organisation" 10.25 - 12.45 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.35

**LUCERNE:** "Andromeda Strain" et "Haid on Rommel" 5.30  
**MERCURIER:** "Les trois volants" 5.50 - 9.45 et "Docteur ne coupe pas" 8.05  
**MONKLAND:** "The owl and the Pussy cat" 3.00 - 6.30 - 10.05 et "Doctor's wives" 1.15 - 4.45 - 8.15  
**MONTROSE:** Ben-Hur 7.55  
**MAISONNEUVE:** Voir Jean-Talon  
**MID-MINUT:** "Les brebis du revenant" 1.25 - 4.15 - 7.05 - 9.50 et "Nathalie après l'amour" 12.00 - 2.45 - 5.35 - 8.20  
**OUTREMONT:** "Les choses de la vie" 7.00 et "Huit et demi" 9.30  
**PALACE:** "Evel Knievel" 1.05 - 3.05 - 5.10 - 7.20 - 9.25  
**PAPINEAU:** "La vierge et le gitan" 3.00 - 6.20 - 9.40 et "Sapho ou la fureur d'aimer" 1.15 - 4.25 - 7.55  
**PIGALLE:** Voir Mid-Minut  
**PARISIEN:** "Ya plus de trou à Percé" 10.20  
**PLACE DU CANADA:** "The go-between" 2.30 - 5.30 - 8.30  
**PLACE VILLE-MARIE:** "Grand cinema" "Taking off" 12.05 - 1.45 - 3.25 - 5.00 - 6.45 - 8.35  
**PLAZA:** Voir Canadian  
**PUSKYCAT:** "Yellow bird" 12.15 - 2.40 - 5.10 - 7.25 - 10.00 et "A piece of her action" 1.30 - 3.55 - 6.25 - 8.50  
**RIVOLI:** Voir Arlequin  
**SAINT-DENIS:** "7 fois par jour" 1.10 - 3.09 - 5.17 - 7.25 - 9.33  
**SEVILLE:** "Loving and laughing" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25  
**SNOWDON:** "Daddy darling" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20  
**VAN HORNE:** "Kotch" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00  
**VENDOMME:** "Traffic" 12.30 - 2.40 - 4.50 - 6.55 - 9.05  
**VIEX MONTREAL:** Studio A, Kes 5.30 - 7.30 - 9.20 et Studio B "Les maudits sauvages" 5.30 - 7.30 - 9.30  
**VILLEVAI:** Voir Mercier  
**WESTMOUNT SQUARE:** "T.H. Baskin" 1.25  
**WESTMOUNT:** "Carnal knowledge" 1.18 - 3.10 - 5.15 - 7.15 - 9.20  
**YORK:** "The firecramed" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.15 - 9.20  
**CINEMATHEQUE QUEBECOISE:** Reliche

# Le blocage des prix et des salaires; la nouvelle phase débute aujourd'hui

par Michael Camus, de l'AFP

WASHINGTON (AFP) — Après trois mois de blocage des prix et des salaires, les Etats-Unis entreront ce matin dans une nouvelle phase de contrôle où la progression des rémunérations sera surveillée.

L'objectif de la nouvelle politique économique annoncée le 15 août dernier par le président Nixon est de guérir définitivement l'économie américaine de l'inflation, qui a oscillé entre 5 et 6 pour cent par an au cours des dernières années, et de rendre par la même occasion les produits "Made in USA" plus compétitifs sur les marchés extérieurs.

Les deux commissions nommées par la Maison-Blanche pour assurer la surveillance des prix, au moins jusqu'aux élections présidentielles de novembre 1972, ont fait connaître la semaine dernière les nouvelles règles du jeu qui prendront le relais du blocage, aujourd'hui:

1) Les augmentations de salaires ne devront pas, en règle générale, dépasser 5,5 pour cent l'année prochaine.

2) Le coût de la vie ne devra pas, de son côté, progresser de plus de 2,5 pour cent, en moyenne, au cours de la même période.

3) Toutes les grandes entreprises américaines, soit un millier de sociétés, devront modifier à l'avance des augmentations de salaires et de prix aux commissions ad hoc qui examineront leur comptabilité avec les objectifs de la lutte contre l'inflation. Les marges bénéficiaires des industriels et des commerçants sont d'autre part bloquées.

L'accord, comme on s'en doute, ne s'est pas fait facilement sur ces chiffres, notamment au sein du conseil des salaires auquel participent à égalité les syndicats, le patronat et les consommateurs. Les syndicats auraient souhaité un critère de 6 pour cent pour les augmentations de salaires. Ils n'ont obtenu que 5,5 pour cent. Mais surtout, ils auraient voulu que toutes les augmentations négociées, avant l'application du gel, le 15 août, puissent être versées rétroactivement à partir d'aujourd'hui.

Le conseil a refusé d'admettre ce principe, tout en ouvrant la porte à certaines dérogations. C'est ainsi que les ouvriers de l'automobile vont pouvoir toucher les augmentations prévues il y a plus de

trois mois, les constructeurs augmentant de leur côté les prix des voitures.

Devant ce refus, certains dirigeants syndicaux ont parlé de se retirer du conseil. Finalement, il semble qu'ils continueront de collaborer au programme de l'administration tout en s'efforçant d'obtenir un maximum de dérogations. On sera, en tout cas, fixé sur l'attitude des syndicats cette semaine à l'issue de la convention annuelle de la puissante centrale syndicale AFL-CIO, qui groupe près de 15 millions d'adhérents.

Du côté des milieux d'affaires, qui étaient au départ relativement favorables au programme de M. Nixon, une certaine inquiétude commence à se faire jour. La perspective de voir l'économie américaine entrer pour de longs mois

dans un corset plus ou moins dirigiste n'est pas fait pour rassurer les dirigeants d'entreprises qui craignent, d'autre part, que l'administration accorde plus de dérogations en matière de salaires que de prix industriels. Le blocage des marges bénéficiaires est une mesure sévère et relativement inattendue. Elle a sans doute été décidée pour apaiser le mécontentement des syndicats après que les augmentations rétroactives de salaires leur aient été refusées.

La baisse continue de Wall Street, qui a atteint à la fin de la semaine dernière son plus bas niveau de l'année, reflète d'autre part les inquiétudes des investisseurs devant l'encadrement des profits et des dividendes, ces derniers ne devant pas pro-

gresser de plus de 4 pour cent par action en 1972.

Pour de nombreux experts, le dispositif que vient de mettre en place la Maison-Blanche relève du pari. En dehors des grosses entreprises qui devront obtenir, à partir du 1er janvier prochain, l'autorisation d'augmenter leurs prix et leurs salaires, le reste de l'économie, soit 45 pour cent du volume des ventes réalisées aux Etats-Unis, échappera à tout contrôle sérieux, l'administration se contentant de procéder à des sondages.

Si les petites et moyennes entreprises et les commerçants acceptent de jouer le jeu et notamment de tenir leurs marges bénéficiaires, la "phase deux" de lutte contre l'inflation peut être un succès aux Etats-Unis. Sinon, on retrouvera au bout de quelques

mois un taux d'inflation plus faible que ces dernières années mais loin de l'objectif de 2 à 3 pour cent que s'est fixé l'administration.

Sans doute, cet objectif est-il volontairement ambitieux, l'essentiel étant d'abord de créer un choc psychologique susceptible de désamorcer l'inflation. Les experts de l'administration s'estiment satisfaits si le dispositif fonctionnait à peu près correctement pendant six mois. Au-delà, il paraît inévitable que les pressions du marché et des partenaires sociaux l'emportent sur les contraintes. Mais, même si l'administration ne ramenait le taux d'inflation qu'aux alentours de 4,5 pour cent, chiffre le plus souvent cité, ce serait déjà un succès apprécié dans le contexte mondial d'inflation.



## Superbe porcelaine anglaise à 25% de rabais

Une occasion d'épargner substantiellement sur un service à dîner de marques reconnues

C'est une vente qui vaut son pesant d'or... avec des noms aussi prestigieux que Minton, Wedgwood, Royal Doulton, Spode, Coalport, Royal Worcester, Paragon et Aynsley. La qualité, la richesse et la merveilleuse exécution artisanale que ces noms représentent, peuvent vous appartenir dès maintenant en profitant de cette vente à 25% de rabais chez Birks.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIEURE**

Sous la direction des  
**ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.**

**VIEUX-MONTREAL**  
88 est. St-Paul  
866-1836

# théâtre

**THEATRE DE QUAT SOU:** Chère Janet Rosenberg cher monsieur Kooning 20h30  
**NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE AU GESU:** "Le cri de l'engagement" de Guy Dufresne à l'aire irréguier  
**RIDEAU VERT:** "Baron de Chioggia" de Goldoni - du mardi au vendredi à 20h samedi à 19h et 22h - dimanche à 19h.  
**CENTAUR THEATRE:** "Total Eclipse" 20h30  
**PATRIOTE A CLEMENCE:** "Le théâtre de Blatis présente "la fête de Bardassini", samedi et dimanche à 19h.  
**REVIEWS THEATRE:** "Sister Dogs" du mercredi au samedi 21h.  
**THEATRE D'AUJOURD'HUI:** Les p'tits enfants Laliberté présentent "Rodéo et Juliette" de J.-C. Germain 20h30.

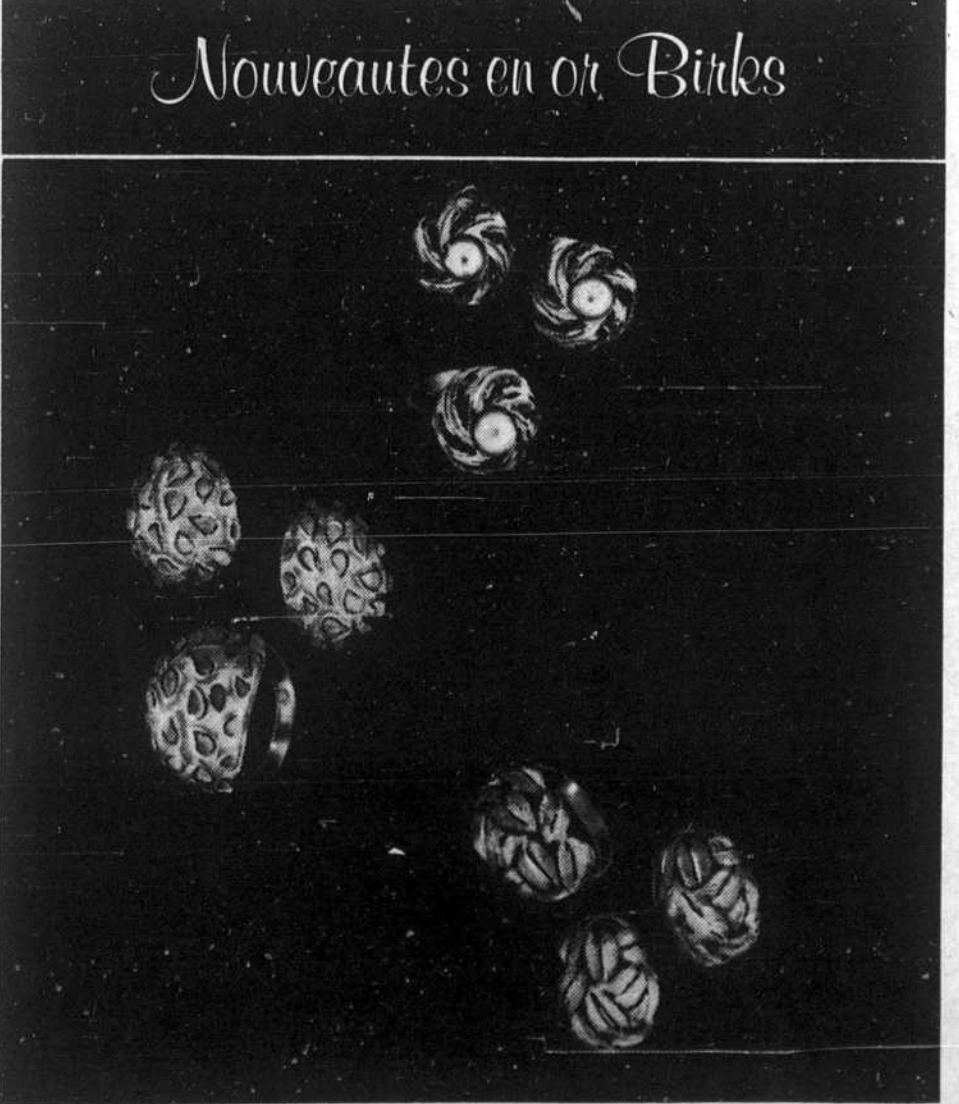
**PLACE DES ARTS**

**SALLE WILFRID-PELLETIER:** "Enrico Macias" - samedi et dimanche à 20h30  
**SALLE MARSEILLE:** Reliche  
**SALLE PORT-ROYAL:** Le TNM présente "Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait, c'est à dire mal" d'Alain Pontaut 20h15. Samedi 20h45 Reliche dim. et lundi.

## Gulf accepte maintenant la carte ChargeX



En plus de la carte-voage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte ChargeX.



### Boucles d'oreilles en or et bague assortie

Cette année, faites-lui une surprise en or... avec un ensemble bague et boucles d'oreilles. Birks vous offre un choix de plusieurs modèles exclusifs en or jaune 14 carats. Boucles à clip ou boucles pour oreilles percées.

(Illustrées) Avec perle de culture, bague \$40, boucles d'oreilles \$55. Texturées, bague \$55, boucles d'oreilles \$60. Feuilles dorées, bague \$40, boucles \$60.

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**SERVICE DE VAISSELLE NORVÉGIEN**  
RÉSISTANT À LA CHALEUR

Ce service "Lotte" aux charmantes petites figures espagnoles, est fabriqué dans plusieurs motifs et formes... peut être employé pour cuisson générale, friture et cuisson au four. Grand choix dans plusieurs modèles.

Service de 5 morceaux par couvert... **7.95** (assiette à dîner, assiette à dessert, à pain/beurre, bol à céréales, tasse et soucoupe).

Théière **8.50**  
 Crémier **3.00**  
 Sucrier **2.75**

Seulement quelques modèles de notre vaste collection sont illustrés.

**BIRKS**  
JB

# la semaine

Denrées et matières premières

## Ventes et achats à découvert

Par Albert Lambert, Adm. A., de John T. Geldermann & Co.

C'est vers ce temps-ci de l'année que les représentants des manufacturiers de mailots de bain partent avec quelques échantillons faire la tournée des distributeurs. A leur retour, ils informeront le service de la production de fabriquer une certaine quantité de maillots de bain de telle couleur et de telle grandeur pour livrer au début de l'été. Les représentants ont vendu de la marchandise qui n'existe pas encore, mais ils vont acheter la matière première, fabriquer le produit et le livrer plus tard aux distributeurs. Dans le monde des affaires, une telle pratique est

chose courante et il suffit d'aller au salon du meuble ou de l'automobile pour constater qu'il y a des gens "honnêtes" qui vendent quelque chose qui n'existe pas encore. En agissant ainsi, ils pratiquent ce qui à la bourse s'appelle une vente à découvert.

Sur les bourses des denrées et des matières premières, le spéculateur en vendant à découvert (To sell short) s'engage à livrer la marchandise plus tard, entre-temps, il espère que les cours baisseront et qu'ainsi il pourra réaliser un profit. En vendant un contrat de cuire à \$0.50 la livre, il pen-

se pouvoir acheter d'un autre spéculateur disons à \$0.45 dans le but de réaliser un profit de \$0.05. Si au lieu de baisser les cours devaient monter, le spéculateur subirait une perte et dans un tel cas il devra s'empresser d'acheter. Il est sage pour celui qui a déjà vendu de mettre un ordre d'achat "on stop" à un cours plus élevé pour limiter les pertes en cas de hausse surprise. Ainsi, il placerait un ordre d'achat "on stop" à \$0.51 pour une perte de \$0.01. Il ne faut pas oublier que dans ce genre de vente il y a danger de perdre plus que lors d'un achat ordinaire, car si un titre n'a pas

de limite de hausse (il peut monter indéfiniment tout au moins en théorie) il ne peut pas descendre plus bas que zéro. Dans le cas des denrées et des matières premières, il est tout aussi facile de vendre à découvert que d'acheter, sans avoir à déclarer qu'il s'agit d'une telle vente. Dans le cas des actions il faut le déclarer et le courtier doit pouvoir emprunter les titres.

En pratique les cours descendent souvent plus vite qu'ils ne montent et il y a possibilité de réaliser des gains rapides.

## la chronique de Marcel Clément

Canadien Pacifique Limitede offre, depuis quelques temps, à ses détenteurs d'actions privilégiées à 4%, une action privilégiée série "A", d'une valeur nominale de \$10.00 7 1/4% non cumulatif, ne comportant pas le droit de vote en échange de chaque montant de \$15. d'actions privilégiées de la compagnie en dol-

lars canadiens qui aura été soumise ainsi que pour chaque montant de 6 livres sterling d'actions privilégiées en livres sterling qui aura, aussi, été soumise. Comme cette offre d'échange expirera en fin de semaine, soit le 20 novembre 1971, les intéressés n'ont guère de temps à perdre. Vu que les opinions

semblent partagées au sujet de l'acceptation du dit échange, mieux vaudrait consulter qui de droit, en l'occurrence un agent de change ou un vendeur de placements, d'autant plus que la direction du C.P. a déclaré "qu'en dépit de certaine opposition, elle n'entendrait pas modifier les clauses de sa proposition d'échange et que l'offre précitée expirera à la date ci-dessus mentionnée." Rien d'étonnant que les actions du CP aient passablement fluctué à la Bourse au cours de ces dernières semaines d'autant plus que l'opposition à la dite offre semble basée sur bien des aspects légaux. Il importe, toutefois, de ne pas perdre de vue que bien des institutions financières considèrent la dite offre d'échange avantageuse pour les détenteurs d'actions privilégiées en circulation. En effet, Harris & Partners Limited en recommande l'acceptation, pour la bonne raison que les détenteurs des nouvelles actions privilégiées de la Série "A" recevront un dividende annuel de 72.5 cts par action, représentant une augmentation de 20.8 p.c. en revenu de dividende. Ce dernier est cumulatif et un fonds substantiel de \$2,000,000, est stipulé pour soutenir le marché durant les périodes défavorables. Wood Gundy Limitede abonde dans le même sens et émet, même, l'opinion que les nouvelles actions coteront à prime après leur émission. Enfin, Dominion Securities

Corporation Limited faisait ressortir récemment dans une annonce d'une demie page, publiée dans notre journal, le bien-fondé des avantages supérieurs figurant dans l'offre, énoncée ci-dessus et se prononçant expressément en faveur de son acceptation par les détenteurs d'actions privilégiées 4%, non cumulatif et non remboursables, etc.

Vu les tergiversations peu attrayantes des actions ordinaires de Bell Canada depuis quelques temps - elles ont touché cette année un sommet de 50 et un bas de 44 et, récemment, elles se vendaient à 45, c'est ce qui expliquerait que la direction de cette importante institution de services publics ait recours au lancement d'obligations par le temps qui court. Ne vient-elle pas de vendre, par l'intermédiaire d'un syndicat financier ayant à sa tête A. E. Ames & Cie Limitede, \$25,000,000 d'obligations, 7 1/2%, série AU, échéant le 15 novembre 1978. Ces dernières furent absorbées d'un seul coup - ainsi que \$65,000,000 d'obligations, 8% série AV, échéant le 15 novembre 1994. Ces dernières furent offertes, à 99.50, en souscription au public et elles seront datées du 15 novembre 1971. Offertes en coupures de \$1,000, \$10,000, \$25,000 et \$100,000, avec privilège d'immatriculation quant au capital seulement, etc, elles ne sont pas rachetables avant le 15 novembre 1989; ce qui en découle qu'elles constituent en quelque sorte un placement à long terme.

Un changement record, effectué par la Compagnie minière Québec Cartier. Le port de Port Cartier, propriété de la Compagnie Minière Québec Cartier, vient d'établir un nouveau record en chargeant le Carsten Russ, un navire allemand de 135,070 tonnes de minerai de fer de haute teneur. Ce chiffre représente "le plus gros chargement de minerai fait à ce jour en Amérique du Nord" incidemment, il nous fut permis de visiter le port précité, au cours de son aménagement dans le roc solide. Nous avons été fort impressionnés par les travaux gigantesques, exécutés avant que l'eau n'y pénétre. Le port artificiel de Port Cartier peut recevoir, toute l'année, des navires jaugeant jusqu'à 150,000 tonnes.

Les travaux de ce port, tout comme la ligne de chemin de fer reliant Port Cartier aux terrains miniers de la Québec Cartier Mining Company, situés à Gagnonville, démontrent, une fois de plus, que le développement de nos richesses naturelles est attribuable aux capitaux américains. C'est grâce à ces derniers, s'il fut possible de construire des habitations et une usine minière dans la ville précitée que nous avons visitée, alors que le seul moyen de s'y rendre était par avion. Nos autorités provinciales se doivent de ne

# financière

Revue boursière

## L'incertitude conjoncturelle provoque un affaissement du volume des transactions

Par la Presse Canadienne

Une réduction prononcée d'activité qui, d'après les analystes indiquerait un manque d'intérêt de la part des investisseurs, a fait baisser les cotes la semaine dernière sur tous les marchés importants du Canada.

Un porte-parole du service de recherche de Babson a déclaré dans une lettre aux investisseurs que la récente baisse accentuée du marché financier canadien "semblait refléter l'incertitude" du résultat des restrictions économiques des Etats-Unis, l'inquiétude relativement au ralentissement des affaires sur les marchés européens et japonais et le manque de "leadership" à New York par suite de la confusion quant aux effets possibles de la Phase 2 du programme économique du président Nixon.

La lettre prétend aussi que les efforts du gouvernement pour circonscrire l'inflation et les réductions des taux d'intérêt ont poussé les investisseurs à s'inquiéter des rendements du marché des obligations.

Durant la semaine, l'indice des industrielles, un indice important des fluctuations du marché, a baissé de 1.59 passant à 161.12, à la Bourse de Toronto.

A New York, les prix ont subi le pire martèlement de l'année, alors que le marché a clôturé à la baisse à la suite d'une activité modérée.

A la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne, l'indice composé a baissé de 2.78 terminant à 164.74. A ces deux bourses, le volume total des transactions s'est élevé à 3.77 millions d'actions, comparativement à 4.88 millions la semaine précédente.

L'activité a été réduite sur le marché de Toronto durant toute la semaine. Le nombre total des transactions s'est élevé à 6.31 millions d'actions représentant un moyen quotidien de 1.25 million d'actions.

Jeudi a été la journée la moins active de toute l'année et seulement 978,000 actions ont changé de mains.

A New York, l'indice Dow Jones des industrielles a baissé de 27.45 clôturant à 812.94, son plus bas niveau depuis le 3 décembre 1970. Le nombre des transactions n'a été que de 61.93 millions d'actions comparativement à 65.1 millions la semaine précédente.

Dès mercredi, l'indice des aurifères sur le marché de Toronto avait gagné plus de 17 points. Mais une baisse du prix de l'or sur les marchés internationaux a effacé une partie des hausses et l'indice des aurifères à Toronto a clôturé à 143.39, une augmentation de seulement 7.70 points.

Les investisseurs en métaux de base ont continué à être affligés de piètres bénéfices pour le troisième semestre de l'année. Le plus récent producteur important de métal à rapporter une baisse de revenu a été McIntyre, qui a annoncé un déficit de \$3.4 millions pour les neuf premiers mois de l'année, comparativement à des profits de \$3 millions au cours de la période correspondante de l'an dernier.

Mais les métaux de base ont cependant effectué des gains fractionnaires au cours de la semaine par suite de ce que les analystes ont qualifié de "achats d'aubaines". L'indice des métaux de base, à la Bourse de Toronto, a clôturé à 70.56 réalisant un gain de 47 points.

Les pétroles de l'Ouest ont continué à glisser, en grande partie par suite du fait qu'aucun résultat de nouveaux forages n'a été rendu public récemment.

**avis de l'Assemblée générale annuelle**

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE se tiendra le jeudi 9 décembre 1971, à onze heures du matin, à l'hôtel Reine Elizabeth, 900, boulevard Dorchester ouest, à Montréal, aux fins d'élire les administrateurs et de délibérer sur les questions du ressort de l'assemblée.

Pour le Conseil d'administration,  
Le Secrétaire général,  
YVAN DESJARDINS

**Banque Canadienne Nationale**

**Dustbane Enterprises Limited**

**Avis de la date limite d'enregistrement des actions pour voter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Dustbane Enterprises Limited devant avoir lieu le jeudi 16 décembre 1971**

Avis est donné par la présente que les Directeurs de Dustbane Enterprises Limited ont décidé, par une résolution datée du 1<sup>er</sup> novembre 1971, de fixer au 30 novembre 1971 la date limite d'enregistrement des actions pour voter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de cette société, assemblée devant avoir lieu le 16 décembre 1971.

Toute personne enregistrant des actions à son nom après le 30 novembre 1971 n'aura aucun droit de vote pour ces actions à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires devant avoir lieu le 16 décembre 1971.

Fait à Ottawa, Ontario, le 15 novembre 1971.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
J. F. Ostiguy  
Secrétaire

**Victor Comptometer Limited** annonce une toute nouvelle gamme de

**Calculatrices Electroniques à impression et à cadran**

à l'exposition canadienne d'équipement de bureau, kiosque 764 Hall Concordia, Place Bonaventure, 15 - 18 novembre.

- Mises au point et fabriquées par Victor en Amérique du Nord.
- 50 ans d'expérience dans la fabrication des additionneuses et des machines à calculer en sont le gage de qualité.
- Vente et entretien dans 65 villes canadiennes.

**VICTOR**  
VICTOR COMPTOMETER LIMITED

**Un changement record, effectué par la Compagnie minière Québec Cartier.**

Le port de Port Cartier, propriété de la Compagnie Minière Québec Cartier, vient d'établir un nouveau record en chargeant le Carsten Russ, un navire allemand de 135,070 tonnes de minerai de fer de haute teneur. Ce chiffre représente "le plus gros chargement de minerai fait à ce jour en Amérique du Nord" incidemment, il nous fut permis de visiter le port précité, au cours de son aménagement dans le roc solide. Nous avons été fort impressionnés par les travaux gigantesques, exécutés avant que l'eau n'y pénétre. Le port artificiel de Port Cartier peut recevoir, toute l'année, des navires jaugeant jusqu'à 150,000 tonnes.

**consolidated Bathurst**

Consolidated-Bathurst Limitede a annoncé que ses opérations du troisième trimestre de 1971 se sont soldées par un bénéfice net de \$136,000. Après déduction des dividendes privilégiés non déclarés de \$777,733 dans ce trimestre, ce résultat devient une perte de 8c par action ordinaire. Ces résultats se comparent à une perte de \$144,000 ou 15c par action ordinaire dans le troisième trimestre de 1970.

Durant les neuf mois se terminant le 30 septembre 1971, les résultats des opérations représentent une perte de \$1.1 million, ou 57c par action ordinaire après déduction des dividendes cumulatifs préférés non-déclarés.

**GÉRARD PARIZEAU LTÉE**  
Courtiers d'assurances agréés

Bureau associé:  
**PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIÉS INC.**  
QUÉBEC

Expertise et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.  
TÉL.: 842-3451

## Les dépôts bancaires et les billets en cours s'élèvent à \$35.9 milliards

OTTAWA (PC) - La monnaie en circulation et les dépôts dans les banques à charte ont augmenté de \$509 millions la semaine dernière, pour atteindre le niveau record de \$35,897 millions, a annoncé la Banque du Canada.

La Banque signale aussi une augmentation de l'ordre de \$531 millions dans la valeur des bons d'épargne du Canada en circulation, reflétant la poussée initiale enregistrée sur la nouvelle émission. Cela porte à \$28,167 millions le total.

Le rendement moyen sur les bons du trésor à long terme, selon les prix en cours cette semaine sur le marché, s'est maintenu à 6.7 pour cent.

Le taux de l'intérêt a continué de hausser sur les bons du trésor à trois mois. L'émission de jeudi a donné un rendement de 3.29 pour cent, contre 3.37 pour cent la semaine d'avant et 3.47 pour cent celle qui a précédé.

Le rendement moyen sur les bons du trésor à long terme, selon les prix en cours cette semaine sur le marché, s'est maintenu à 6.7 pour cent.

Le taux de l'intérêt a continué de hausser sur les bons du trésor à trois mois. L'émission de jeudi a donné un rendement de 3.29 pour cent, contre 3.37 pour cent la semaine d'avant et 3.47 pour cent celle qui a précédé.

Les revenus bruts ont augmenté de \$999,000 pour atteindre \$17,529,000. Cette performance est attribuable principalement aux services des dépôts qui ont profité de la baisse des taux d'intérêt, mais également de l'augmentation des revenus dans les services fiduciaires traditionnels de la société.

**CERTIFICAT EN SCIENCES ADMINISTRATIVES**

- Comptabilité
- Finance
- Gestion d'entreprise
- Gestion du personnel
- Marketing

À L'INTENTION DE:

- Détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.).
- Adultes qui ont 24 ans OU 2 années d'une expérience dans l'entreprise jugée valable par l'Ecole.

INSCRIPTION EN PERSONNE:  
Du 15 au 19 novembre 1971, de 17 heures à 21 heures.

DÉBUT DES COURS:  
Mardi, le 4 janvier 1972.

POUR OBTENIR LE PROSPECTUS, ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER À:

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES,  
Ecole des Hautes Etudes Commerciales,  
5255, avenue Decelles,  
Montréal (250e), P.Q. Tél.: 343-4440

**HEC**

**Si vous connaissez un des étages du '625' ... vous les connaissez tous!**

Le '625', avenue du Président Kennedy, est le premier édifice d'un grand ensemble connu sous le nom de Place du Centre, qui permettra sous peu d'étendre le centre des affaires de Montréal. Cet édifice à bureaux de 16 étages, situé au coin de l'avenue Union et de l'avenue du Président Kennedy, offre des caractéristiques qui feraient l'envie de plusieurs constructions modernes.

Voici les principales:

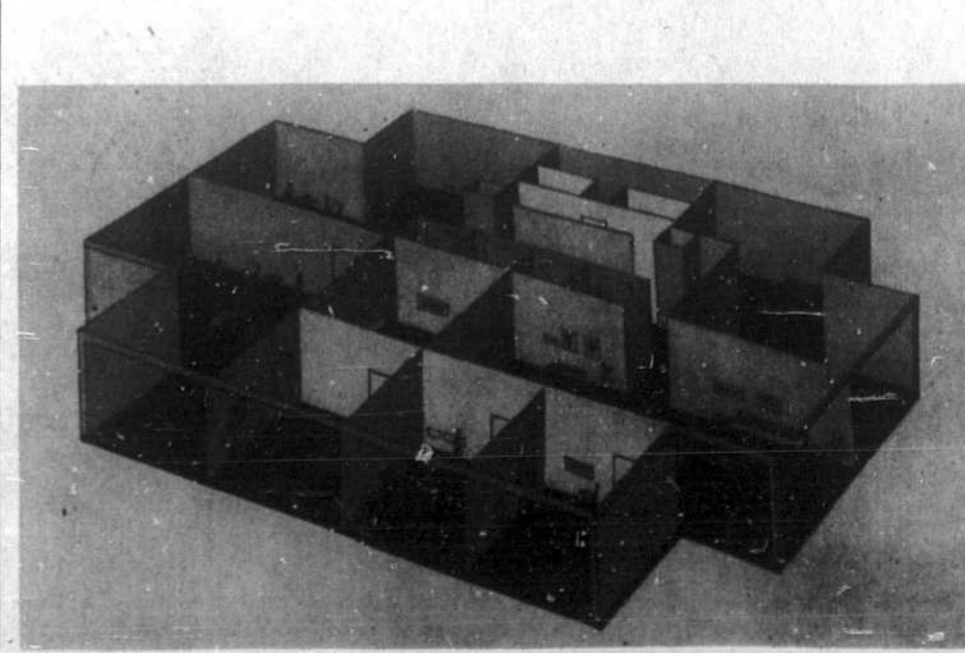
- Parfaite utilisation de l'espace, avec 8 bureaux en coin à chaque étage.
- Thermostat dans chaque bureau, répondant aux besoins individuels de chauffage ou de refroidissement, à l'année longue.
- 4 ascenseurs Otis ultra rapides à commande électronique.
- Construction parfaitement ignifuge et insonorisée en béton armé.
- Plaines fenêtrées, murs rideaux assurant un maximum de lumière naturelle de tous les côtés de l'édifice.
- Fenêtres anti-reflets absorbant la chaleur.
- Surface d'environ 8,500 pi. ca par étage.
- Revêtement de sol en amiante vinylique.
- Plafonds en panneaux insonorisés modulaires; lumineuse fluorescent en retrait.

Ce n'est là que le début.

Il nous ferait plaisir de vous en apprendre davantage. Vos bureaux pourraient se situer dans ce milieu d'affaires parfait en tous points... et dès janvier 1972. Brochure sur demande.

EST 1910  
**WESTMOUNT**  
REILLY

Agents de location:  
**LA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE WESTMOUNT**  
Suite 1808 - 666 rue Sherbrooke ouest, Montréal.  
Courtier: Raymond St-Cyr (842-8451) ou Téléphone 935-8541 - ou consulter votre propre courtier.





## REPRÉSENTANT MÉDICAL

Une importante compagnie de solutions de diagnostics est à la recherche d'un représentant pour l'Est de la province.  
Le candidat âgé de 23 à 30 ans devrait posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent, une bonne expérience de la vente et être bilingue.  
Pour plus de détails, appeler :  
**L. Fautoux**  
845-6146

## POUR INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ: SECRÉTAIRE (homme)

- Excellente connaissance du français
- Scolarité: 11-12 ans
- Responsable organisation et fonctionnement du secrétariat
- âge: environ 35 ans.

Les candidats feront parvenir leur curriculum vitae avant le 17 novembre à:  
**COLLÈGE STANISLAS INC.**  
a/s Intendant universitaire  
780, boulevard Dollard  
Montréal 154.

## HÔPITAL LAVAL

### UN(E) PHYSIOTHÉRAPEUTE DIPLOMÉ(E)

**Fonction:**  
Travail en physiologie respiratoire et dans les services de chirurgie et de médecine.  
**Exigence:**  
De préférence avec expérience dans ces différents secteurs.  
**Salaires:**  
Selon l'échelle du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1er décembre 1971 à:  
**Direction du personnel**  
Hôpital Laval  
2725, Chemin Ste-Foy  
Québec 10, Qué.

## GÉRANT DE CLUB DE GOLF

### EXCELLENT SALAIRE - A DÉTERMINER

HILLSDALE GOLF AND COUNTRY CLUB Inc., club de 900 membres, situé à Ste-Thérèse Ouest (25 milles de Montréal) cherche un Gerant pour Club de Golf, expérimenté et compétent.

Le candidat que nous cherchons doit être un ADMINISTRATEUR expérimenté, ayant une connaissance des activités du Bar et de la Cuisine et possédant certains succès dans l'administration d'un Golf and Country Club. Connaissance de l'anglais essentielle.

Les candidats expérimentés et connaissant bien les domaines suivants pourraient être considérés: hôtels, restaurants et hôpitaux.

Poste à temps plein. Résidence détachée disponible pour le Gerant. Fonds de pension, etc.

Les activités du Club sont concentrées dans la saison estivale. Les activités hors-saison sont le budget, les nouveaux projets et l'administration.

Prière d'adresser votre demande en anglais à:  
**HILLSDALE GOLF AND COUNTRY CLUB, INC.,**  
C.P. 1272, Place d'Armes, Montréal 126, Qué.

## LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

### Offres d'emploi

#### I- OFFICE DE LA PLANIFICATION ET DE L'ORDONNANCEMENT RESPONSABLE DE LA SECTION "Acquisition et Vente"

##### FONCTIONS

- Coordonner le travail des spécialistes en évaluation pour l'acquisition et l'acquisition des emplacements scolaires.
- Évaluer et négocier l'achat ou la vente des propriétés ou des terrains.
- Coordonner le travail des spécialistes et des entrepreneurs en démolition.

##### EXIGENCES

- Être membre de l'Association des évaluateurs agréés.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans des fonctions connexes.

##### TRAITEMENT

- Jusqu'à \$14,245 selon l'expérience et les qualifications.

#### II- SERVICE DU MATÉRIEL RÉDACTEUR DE SPÉCIFICATIONS

##### FONCTIONS

- Effectuer des recherches auprès des différentes institutions pour obtenir les spécifications en usage ainsi que les standards établis; étudier ces spécifications et les adapter, s'il y a lieu, aux besoins de la Commission.
- Produire les dessins de mobilier ou d'équipement requis.
- Rédiger les devis techniques des soumissions publiques ou privées et décrire le niveau minimum de qualité qui est requis des produits pour qu'ils soient adaptés.
- Préparer et tenir à jour un catalogue de spécifications pour fins de consultations, en vue de la préparation des cahiers de charges.

##### EXIGENCES

- formation technique en dessin industriel, "design", technologie.
- Expérience dans la rédaction de devis techniques et l'établissement de spécifications pour le mobilier, l'équipement et l'outillage.
- Intérêt pour la recherche, initiative, entretient.

##### TRAITEMENT

- Jusqu'à \$13,425 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en insistant sur leur compétence et leur expérience et en donnant les motifs de leur demande, avant le 22 novembre 1971, à :

**M. André Séguin**  
Directeur de la sélection  
du personnel administratif  
C.E.C.M.  
3737 est, rue Sherbrooke  
Montréal 406.

# Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 17

Cherchons jeune homme dynamique pour le poste de

## COMMIS VOYAGEUR

Rémunération au pourcentage des ventes.

**Guérin Éditeur Limitée**  
4440, rue St-Denis  
Montréal 131  
Tél.: 843-6242

## PUBLICITAIRE DEMANDÉ

Jeune homme bilingue, dynamique, ayant de l'expérience en publicité, promotion et P.R. Il doit de préférence avoir une expérience dans les complexes commerciaux et expositions, etc. . . .

Écrire donnant détails sur vous-même ainsi que salaire demandé à :

**Case 1611, Le Devoir**

## HÔPITAL MAISONNEUVE

### recherche les services immédiats d'INFIRMIÈRES AUTORISÉES d'un PHYSIOTHÉRAPEUTE

pour son:

#### SERVICE D'URGENCE

Postes réguliers de rotation - de nuit - de soir  
Quelques postes temporaires sont aussi disponibles.

Se présenter ou appeler pour rendez-vous:

Service d'emploi  
**HOPITAL MAISONNEUVE**  
5415, boulevard l'Assomption  
Montréal, Qué.  
Tél.: 254-8341 local 443

## PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE

### DEMANDE

**TRAVAIL À TEMPS PLEIN**  
PROGRAMME: 243.03  
NIVEAU COLLÉGIAL

PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC

**JEAN MEUNIER**  
256-0493



**INSTITUT TECCART INC.**

3155 Hochelaga, Montréal  
526-0493

## DOCUMENTALISTE

### Fonctions :

- Organisation d'une collection de documents : catalogue, indexation (impliquant la création d'un Thésaurus) et référence pour un centre d'information sur l'enfance exceptionnelle.
- Supervision des publications. Collaboration avec les centres de documentation du secteur.

### Exigences :

- Bilingue
- Membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
- Posséder une compétence dans le champ d'intérêt
- Initiative, aptitude à la communication et à l'organisation administrative.

Faire parvenir son curriculum vitae à :

**Case 1607, Le Devoir**

## EMPLOYEURS

L'INSTITUT TECCART INC.

VOUS OFFRE

**DES CANDIDATS DE CHOIX**  
AU POSTE DE  
**TECHNICIEN SPÉCIALISÉ**

EN

**ÉLECTRONIQUE MODERNE**  
(NIVEAU COLLÉGIAL)

POUR RENSEIGNEMENTS

**M. RENE DUGUAY**

directeur des études



**INSTITUT TECCART INC.**

3155 Hochelaga, Montréal  
526-0493

## COLLÈGE PRIVÉ

recherche d'urgence  
**INSTITUTEUR**

pour une douzaine d'enfants, niveau 6e  
Connaissance des mathématiques modernes

Se présenter lundi matin à partir de 9h:  
**1517, avenue des Pins ouest**  
934-0596

## Hôpital St-Joseph de Rosemont (1969) Inc.

demande

- **Infirmières licenciées** de soir et de nuit
- **Auxiliaires en nursing licenciées** de soir et de nuit

S'adresser au :

**Bureau du personnel**  
5689, boulevard Rosemont  
Montréal 410

## ASSURANCE-VIE

Nous recherchons les services d'un

### GÉRANT

pour notre succursale de Chicoutimi.  
Expérience dans le domaine de l'assurance-vie essentielle.

Écrivez confidentiellement à

**UNION DU CANADA**  
Assurance-Vie  
a/s Directeur des Ventes  
C.P. 439, Ottawa.

## OCCASION INTÉRESSANTE

La Société Radio-Canada demande un ingénieur professionnel dans le domaine de la planification du rayonnement de la radio et de la télévision et pour dessiner et construire les systèmes de l'émission et la réception micro-ondes.

Le candidat doit avoir au moins 5 ans d'expérience et doit être bilingue. Salaire jusqu'à \$17,000 par année selon l'expérience.

Faire parvenir le dossier de formation et d'expérience à :

Agent du personnel  
**La Société Radio-Canada**  
7925 Chemin de la Côte St-Luc  
Montréal 267, Qué.

## DIRECTEUR EXÉCUTIF

"Child Care and Child Development Centres, Inc."

Nouvelle corporation financée par la Province de Québec, organisant la construction de facilités résidentielles dans le domaine des retardés mentaux, recherche un "Directeur Exécutif."

Le Directeur Exécutif collaborera à la planification, aux besoins en personnel et à la coordination de tous les services connexes. En coopération avec le Directeur des Services Professionnels et de l'Adjoint en Administration, il s'occupera des traitements nécessaires et des programmes de développement pour les quelques 200 résidents répartis dans deux immeubles séparés dans le Grand Montréal.

Habilité en administration est une qualité requise. Connaissance des relations publiques et de la programmation résidentielle serait un atout. Doit être bilingue.

Un diplôme en Administration et / ou en Sciences Humaines, ou l'équivalent est requis. Salaire sera conforme aux normes établies par le Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir réponse en toute confiance à :

**CASE 1610, LE DEVOIR**

## POSTES D'AVENIR

### À L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Nous offrons une carrière intéressante dans un secteur particulièrement dynamique : la distribution et l'utilisation des films de l'Office National du Film par les cinémas, la télévision, les maisons d'enseignement et les organismes communautaires.

Le travail permet d'évoluer dans un milieu social et culturel; il favorise le développement personnel et conduit à des postes supérieurs dans le domaine des communications audio-visuelles, tant au Canada que dans nos bureaux à l'étranger.

Nous cherchons des personnes possédant de préférence une formation universitaire, initiative personnelle, sens de l'organisation, facilité d'expression en français tant qu'en anglais, bonne culture générale, goût marqué pour les contacts humains et les relations extérieures; le candidat devra pouvoir travailler au Canada ou à l'étranger et accepter d'être permuté le cas échéant.

**Salaire :** \$7,500 - \$14,000 selon l'expérience et les qualifications; bénéfices marginaux usuels.

Les candidats(es) pouvant démontrer les aptitudes requises sont invités(es) à soumettre leur curriculum vitae à :

**Mme R. Cormier**  
Division du personnel  
**OFFICE NATIONAL DU FILM**  
C.P. 6100  
Montréal, Qué.



## DIVISION DE LA TUYAUTERIE DE PLASTIQUE

Nous invitons des personnes qualifiées comme contre-maitre de production dans le moulage de plastique (injection moulding) à poser leur candidature pour un poste d'avancement dans une industrie très progressive.

Faire parvenir vos demandes à :

**Gilles Marineau, Ing.**  
Directeur des Usines  
830, St-Viateur  
Berthierville, Qué.  
878-3173 (Mtl)  
836-3781

## COMPTABLE AGRÉÉ

Le bureau de Montréal d'une entreprise nationale de comptables professionnels requiert les services d'un jeune comptable agréé.

Le candidat choisi sera préposé à la planification, au contrôle et à la vérification annuelle des comptes d'une vaste gamme d'entreprises commerciales ainsi qu'à des recherches particulières. Le bilinguisme est exigé. Ce poste offre d'excellentes possibilités d'avancement.

Faire parvenir votre résumé en toute confiance ou téléphoner à M. Roland Lafèche, 630 ouest, boul. Dorchester. Tél. : AC-514-866-7351.

**RIDDEL STEAD & CO.**

## fonction publique municipale

### CHEF DE SECTION (Services Éducatifs) Service des Sports et Loisirs - Jardin botanique

**\$10,040. - \$11,585.**

#### Nature de l'emploi:

Travaux comportant la coordination, la direction et la surveillance des cours de botanique et d'horticulture, des activités des préposés aux renseignements horticoles, des publications techniques horticoles, des expositions saisonnières et des relations extérieures.

#### Qualités requises:

Détener un diplôme de technologue en agriculture, avec spécialisation en plantes ornementales. Un certain nombre d'années d'expérience dans un emploi spécialisé en horticulture ornementale. Toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée satisfaisante pourra aussi être considérée. Parler et écrire le français et l'anglais.

#### Conditions de travail:

Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généraux.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, suite 416, ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.

**VILLE DE MONTRÉAL**

## GOLLÈGE DE ROSEMONT

C.E.G.E.P.

### Offres d'emploi

#### I- DIRECTEUR GÉNÉRAL

##### FONCTIONS :

Il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est membre. Il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement à court et à long terme. Il veille à l'administration financière et pédagogique du collège et en assure les relations internes et externes.

##### QUALIFICATIONS REQUISES :

**Scolarité.** - avoir la scolarité conduisant à un premier diplôme universitaire et avoir obtenu ce diplôme.

##### Expérience.

A- 7 années d'expériences diverses dans le milieu de l'éducation dont trois (3) au niveau collégial.

##### B.

OU 4 années d'expériences diverses pouvant être jugées pertinentes;

ET 3 années d'expérience de niveau collégial.

C- Les dernières années d'expérience doivent avoir été acquises dans le milieu scolaire du Québec.

##### Citoyenneté.

Le candidat devra être citoyen canadien de culture française.

**LE CURRICULUM VITAE** des candidats à ce poste, sous **DOUBLE ENVELOPPE**, devra parvenir à l'adresse ci-après indiquée au plus tard le 29 novembre 1971 à 17:00 heures.

#### II- CONSEILLER PÉDAGOGIQUE (PROFESSIONNEL AU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE)

##### FONCTIONS :

Il assiste l'étudiant, dans des rencontres personnelles, sur tout ce qui peut contribuer à l'insérer dans son milieu scolaire. Pédagogue sensible aux problèmes administratifs, il travaille en relation étroite avec le secrétariat pédagogique et les services de la vie étudiante.

##### QUALIFICATIONS REQUISES :

Posséder au moins 16 années de scolarité et expérience pertinente.

#### III- AIDE-TECHNIQUE AU DÉPARTEMENT D'INHALOTHÉRAPIE

##### FONCTIONS :

Responsable de la préparation des laboratoires et du matériel du département, il assiste le personnel enseignant dans l'exercice de ses fonctions.

##### QUALIFICATIONS REQUISES :

Détener un diplôme d'études collégiales avec concentration en Sciences biologiques ou en techniques biologiques OU posséder une formation et une expérience techniques équivalentes.

**LE CURRICULUM VITAE** des candidats à ces deux postes doit également être reçu à l'adresse ci-après indiquée au plus tard le 29 novembre 1971 à 17:00 heures.

Secrétaire général  
**C.E.G.E.P. de Rosemont**  
6,400, 16ième avenue  
Montréal 408e, Québec  
Tél. : 376-1620 poste 212

# LA COUPE DU MONDE DE GOLF A U.E.U., PAR 11 COUPS!



ILS FONT CLASSE A PART - Lee Trevino et Jack Nicklaus, les deux grands as du golf américain, étudient un coup roulé que Nicklaus s'approprié à jouer sur le 7ème trou, hier à Palm Beach Gardens, lors de la 4ème et dernière ronde de matches pour la Coupe du Monde... qu'ils devaient ensuite gagner par la confortable marge de 11 coups devant Gary Player et Harold Henning de l'Afrique du Sud.

PALM BEACH GARDENS (AFP) — Les Etats-Unis ont nettement triomphé, hier, dans la 9ème Coupe du Monde de golf, s'imposant avec une extraordinaire facilité devant l'Afrique du Sud, qui fut leur plus dangereux adversaire, et les 44 autres équipes participantes.

La Nouvelle-Zélande a fini en 3ème place suivie de l'Argentine, de la Corée, de l'Angleterre et des Philippines, ex aequo en 6ème place, et du Canada.

Le triomphe de l'équipe américaine - le 11ème depuis la création de l'épreuve qui, à ses débuts, s'appela Coupe du Canada - fut l'oeuvre pratiquement d'un seul homme, Jack Nicklaus, le champion au palmarès probablement le plus prestigieux de l'histoire du golf.

Celui-ci, sur les 72 trous du tournoi, a réussi un exploit inégalable en battant la normale du difficile parcours de la PGA, qui mesure 7.096 verges, par 17 coups. Et inutile de dire qu'il a fini premier au classement individuel avec son total de 271. Gary Player se classant 2ème avec 278 et Roberto de Vicenzo 3ème avec 281. Tout en enlevant son 5ème titre par équipes, Nicklaus est devenu le seul champion 3 fois vainqueur au classement individuel.

Le plus grand exploit du blond champion américain fut incontestablement réalisé, samedi, lors de la 3ème ronde. Il réussit le compte fantastique de 63, neuf coups sous la normale, un pointage que jamais aucun champion ne ramena sur un parcours aussi dur, et permit à son équipe, devancée de 3 coups par l'Afrique du Sud, de terminer cette journée avec 6 points d'avance sur les mêmes Sud-Africains, tout à coup et irrémédiablement distancés.

Pour réussir son total-record de 63 (l'ancien record de 67 appartenait à Gibby Gilbert et Gary Player), Nicklaus, qui ne manqua en tout et pour tout qu'un seul vert en 18 trous, n'eut besoin que du total remarquable de 25 coups roulés. Il eut un aigle-3 sur le 6ème trou de 563 verges, huit oiseaux, un Bogey et 8 normales.

Hier, Nicklaus ajouta un compte de 71 à ses précédentes rondes de 68-69-63 pendant que son partenaire Lee Trevino jouait 69 après avoir réussi des tournées de 75-69-71.

Plus de 50.000 spectateurs ont suivi les quatre journées de cette Coupe du Monde, plus

prestigieuse que monétaire. Nicklaus et Trevino, en effet, n'ont reçu que \$2.000 et \$1.000 respectivement pour leur brillant triomphe.

Si le Canada, représenté par Moe Norman et Wilf Homenuik à très bien en finissant en 8ème place, la France s'est moins distinguée en terminant en 20ème place avec un total de 611. Les Canadiens ont totalisé 583 coups, Norman terminant avec 74-70-71-76 - 291, bon pour une 16ème place au classement individuel, et Homenuik avec 72-74-73-73 - 292. Les Français Jean Garaialde et Bernard Pascasio jouèrent respectivement 76-78-74-76 - 304 et 80-73-73-76 - 307.

Les deux plus mauvais pays furent Singapour, qui ne se classa pas, et la Roumanie, qui termina en 45ème place avec un total de 736 coups.

Au classement individuel et après Nicklaus, Player et de Vicenzo, on remarque dans l'ordre: John Lister (282), Trevino (284), Brian Huggett et Lu Liang Huan (285), Bob Charles et David Graham (287), Harold Henning, Ronnie Shade et Takaaki Kono (289), Tony Jacklin, Eleuterio Nival (Phi-

lippines) et Han Chang Sang (Corée), tous trois à 290, Moe Norman et Kim Seung Hack, aussi de la Corée, (291) et, ex-aequo en 18ème position, Peter Ossterhuys, Chi-Chi Rodriguez, Ben Arda et Wilf Homenuik (292).

Le classement par pays s'établit ainsi: 1 - Etats-Unis (555), 2 - Afrique du Sud (566), 3 - Nouvelle-Zélande (569), 4 - Argentine (575); 5 - Corée (581);

6 - Angleterre et Philippines (582); 8 - Canada (583); 9 - Pays de Galles (585); 10 - Formose (586); 11 - Australie et Japon (587); 13 - Espagne (592); 14 - Ecosse (595); 15 - Thaïlande (598); 16 - Italie (601); 17 - Colombie (602); 18 - Hollande (604); 19 - Irlande (607); 20 - France (611); 21 - Mexique, Porto Rico et Rhodésie (614); 24 - Brésil et Allemagne fédérale (617); 26 -

Egypte (622); 27 - Chili (623); 28 - Belgique (624); 29 - Danemark (627); 30 - Panama (632); 31 - République Dominicaine (634); 32 - Venezuela et Autriche (645); 34 - Portugal (647); 35 - Suède (648); 36 - Uruguay (650); 37 - Pérou et Jamaïque (654); 39 - Grèce (658); 40 - Maroc (659); 41 - Suisse (662); 42 - Nigeria (669); 43 - Libye (670); 44)Tchécoslovaquie (687) et 45 - Roumanie (736).

## Au hasard des nouvelles

**AIR CANADA**, qui est l'agent de vente exclusif au Canada pour les Jeux Olympiques de 1972 à Munich, annonce que la vente des billets de logement et d'entrée est maintenant dans sa seconde phase. Cette deuxième offre faite au Canada par le comité d'organisation muniticois se terminera le 31 décembre. Elle consiste en billets prélevés sur les lots d'abord accordés à d'autres pays. Le comité a aussi décidé de reviser l'exigence initiale selon laquelle les billets d'entrée aux manifestations qui auront lieu du 25 août au 11 septembre prochains ne pouvaient être vendus qu'avec les billets de logement. Il est désormais possible de les acheter séparément.

**PIERRE DION** a réussi 29 points, samedi, pour mener le club de ballon-panier Rouge et Or de Laval à une victoire de 79-68 contre le Collège militaire de Kingston lors d'un rencontre jouée dans cette dernière ville, de l'Association universitaire de ballon-panier du Québec. Yves Lesieur fut aussi en vedette avec 17 points.

### LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

#### AVIS

LA FEDERATION DE QUEBEC DES UNIONS REGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

Avis est par les présentes donné que la Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisse Populaires Desjardins s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, lors de sa présente session, pour demander l'adoption d'une loi lui donnant des pouvoirs spéciaux pour les fins suivantes:

A) Admettre comme membres, des organismes autre que des fédérations de caisses d'épargne et de crédit et ainsi regrouper les institutions du Mouvement des Caisse Populaires Desjardins;

B) Elargir ses pouvoirs de réglementation, notamment quant aux officiers et à des commissaires avec pouvoirs exécutifs;

C) Elargir ses pouvoirs de placement;

D) Elargir ses pouvoirs d'emprunt;

E) Emettre des parts privilégiées;

F) Créer des fonds et des corporations pour des fins particulières;

G) Réserver à la Fédération l'usage de l'expression "Mouvement des Caisse Populaires Desjardins".

Québec, le 10 novembre 1971.

Robert Giroux  
Charles Choin

Avocats, procureurs de la Fédération de Québec des Unions Régionales des Caisse Populaires Desjardins.

### BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

#### AVIS DE PRÉ-SOUMISSION

Projet no 600 178 Aire de stationnement des avions #1 - ensembles de drainage

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Ste Scholastique, Québec.

Les soumissions seront demandées le 1er décembre 1971, pour le projet ci-haut mentionné.

Les parties intéressées pourront visiter le chantier à 14 00 heures, le 16, 17 et 18 novembre 1971, en appelant

M. F. Tremblay  
Directeur de la Construction  
CAIM  
138 rue St-Jean Baptiste  
Ste Scholastique, Québec  
TEL: (819) 258-4511

Benoît Baribeau  
Administrateur délégué

### TRANSPORT/CANADA

## Avis LOI DES HEURES D'AFFAIRES DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

#### (Bil 24) CONCERNANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec tient à rappeler que durant la période des fêtes, soit du samedi 11 décembre 1971 au jeudi 23 décembre inclusivement, les magasins de vente au détail pourront ouvrir leurs portes de 8h. 30 à 21 heures. Ils devront cependant fermer à 18 heures les vendredis 24 et 31 décembre 1971.

Conformément à l'article 2 de la loi des heures d'affaires, aucun client ne devra être admis dans un établissement commercial régi par ladite loi les jours ou parties de jours suivants: le 25 décembre et 26 décembre 1971; les 1er et 2 janvier 1972.

Les établissements de détail pourront ouvrir leurs portes comme à l'habitude les lundis 27 décembre 1971 et 3 janvier 1972.

Ministère de l'Industrie et du Commerce.

### GOVERNEMENT DU QUÉBEC

## Avis légaux - Avis publics

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**Avis** est donné par les présentes que **WILLIAM GILLETZ** de la Cité et District de Montréal, et résidant et domicilié au 2063 rue Crescent, App. 16 a fait une requête pour changer son nom pour **WILLIAM CHARLES GARDNER** en vertu des dispositions de la Loi du Changement de Nom.

Gilerman Ackman Cutler & Boldman  
Procureurs du requérant

**AVIS AUX CREANCIERS DES ÉPOUX SPEED-PLATE COMPANY**, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans les Cités et Districts de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies. **DATE** à Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971.

(Signé) FLORENCE G. ELLYETT  
Secrétaire

AVIS est par les présentes donné que **SPEED-PLATE COMPANY**, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans les Cités et Districts de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies. **DATE** à Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971.

(Signé) FLORENCE G. ELLYETT  
Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 54-71

JOSEPHAT GULET, résidant à St-Louis de Terrebonne, District de Terrebonne, Requête.

—VS—  
LUCILLE TRUDEL, ménagère, présentement de lieux inconnus, Intimée.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimée LUCILLE TRUDEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Me Claude F. Archambault, 21 St-Jacques, Montréal 116, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 54-71

JOSEPHAT GULET, résidant à St-Louis de Terrebonne, District de Terrebonne, Requête.

—VS—  
LUCILLE TRUDEL, ménagère, présentement de lieux inconnus, Intimée.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimée LUCILLE TRUDEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, ce 11ème jour de novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Me Claude F. Archambault, 21 St-Jacques, Montréal 116, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 18 021 901-71 Ex-parte

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal.

—VS—  
ANDRÉAS KOUROUNOTIS, autrolois résidant à Fabreville, ville de Laval, district de Montréal, présentement de lieux inconnus, et  
DAME NIKOLITS KOTSOHIAS, autrolois résidant à Fabreville, ville de Laval, district de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimés.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
AVIS est donné à ANDRÉAS KOUROUNOTIS et à DAME NIKOLITS KOTSOHIAS intimés, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans le dossier numéro 18-021 901-71 Ex-parte, que l'avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1048A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototoaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: Un emplacement situé à Fabreville, en la Ville de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision CENT SOIXANTE au lot DEUX CENT DIX-NEUF (219-109) et la subdivision CENT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT au lot DEUX CENT VINGT-ET-UN (221-578) des plan et livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Sainte-Rose. Avec la maison y érigée portant le numéro 624 rue Desfontaines.

Selon cet avis, si vous ne renchiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des avis, la requérante BANQUE CANADIENNE NATIONALE deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.  
1110 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureur de la Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 402-71

DAME LEAH GELMAN, ménagère, épouse, séparée de biens de Samuel Levy, actuellement domiciliée et résidant au 3230 rue Paddon, des Cités et Districts de Montréal, Requêteur.

—VS—  
SIMUEL LEVY, mécanicien, auparavant des Cités et Districts de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé SIMUEL LEVY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 10 novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Mrs Greenblatt, Ginsberg, Gardner, Garvis, Pitt & Pinkstein, 1410 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureurs de la Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85 815 947-71

DAME MARIE IRENE HEATHER ROY, épouse de John Francis Denman, résidant en la cité de Verdun, district de Montréal

—VS—  
JOHN FRANCIS DENMAN, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Au défendeur, John Francis Denman, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 8 novembre 1971.

(S) Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
Mire James G. Wright  
3400 Tour de la Bourse,  
Place Victoria,  
Montréal 115, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
C.S.M. 85-814-753-71

DAME KANELA KATSAMBANI, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 633 Greenfield, dans la cité et district de Montréal.

—VS—  
GEORGE ADAMAKIS, peintre, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Le défendeur, GEORGE ADAMAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 11 novembre, 1971.

Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
MES HADJIS, FENG & HADJIS,  
1111 Ste. Catherine ouest,  
Montréal 119,  
P. Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
C.S.M. 85-814-753-71

DAME KANELA KATSAMBANI, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 633 Greenfield, dans la cité et district de Montréal.

—VS—  
GEORGE ADAMAKIS, peintre, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Le défendeur, GEORGE ADAMAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 11 novembre, 1971.

Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
MES HADJIS, FENG & HADJIS,  
1111 Ste. Catherine ouest,  
Montréal 119,  
P. Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85-814-753-71

DAME KANELA KATSAMBANI, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 633 Greenfield, dans la cité et district de Montréal.

—VS—  
GEORGE ADAMAKIS, peintre, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Le défendeur, GEORGE ADAMAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 11 novembre, 1971.

Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
MES HADJIS, FENG & HADJIS,  
1111 Ste. Catherine ouest,  
Montréal 119,  
P. Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85-814-753-71

DAME KANELA KATSAMBANI, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 633 Greenfield, dans la cité et district de Montréal.

—VS—  
GEORGE ADAMAKIS, peintre, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Le défendeur, GEORGE ADAMAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 11 novembre, 1971.

Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
MES HADJIS, FENG & HADJIS,  
1111 Ste. Catherine ouest,  
Montréal 119,  
P. Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85-814-753-71

DAME KANELA KATSAMBANI, maîtresse de maison, domiciliée et résidant au 633 Greenfield, dans la cité et district de Montréal.

—VS—  
GEORGE ADAMAKIS, peintre, présentement de lieux inconnus, Défendeur.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
Le défendeur, GEORGE ADAMAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, 11 novembre, 1971.

Marius D'AMOURS  
Protonotaire adjoint C.S.M.  
MES HADJIS, FENG & HADJIS,  
1111 Ste. Catherine ouest,  
Montréal 119,  
P. Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 402-71

DAME LEAH GELMAN, ménagère, épouse, séparée de biens de Samuel Levy, actuellement domiciliée et résidant au 3230 rue Paddon, des Cités et Districts de Montréal, Requêteur.

—VS—  
SIMUEL LEVY, mécanicien, auparavant des Cités et Districts de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé SIMUEL LEVY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 10 novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Mrs Greenblatt, Ginsberg, Gardner, Garvis, Pitt & Pinkstein, 1410 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureurs de la Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 12-017 402-71

DAME LEAH GELMAN, ménagère, épouse, séparée de biens de Samuel Levy, actuellement domiciliée et résidant au 3230 rue Paddon, des Cités et Districts de Montréal, Requêteur.

—VS—  
SIMUEL LEVY, mécanicien, auparavant des Cités et Districts de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé SIMUEL LEVY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 10 novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Mrs Greenblatt, Ginsberg, Gardner, Garvis, Pitt & Pinkstein, 1410 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureurs de la Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
Dans l'affaire de: LES CONVENTIONS MATRIMONIALES entre BLUMA WENDY WEITZMAN et PETER ANTHONY HAMMERTON KEELER.

—et—  
Ladite BLUMA WENDY WEITZMAN, Ménagère, épouse en communauté de biens du PETER ANTHONY HAMMERTON KEELER, Exécutif, tous deux de Ville Mont Royal, District de Montréal, et y résidant et domiciliés au 2825 Boulevard Graham.

—et—  
Ladite BLUMA WENDY WEITZMAN, Ménagère, épouse en communauté de biens du PETER ANTHONY HAMMERTON KEELER, Exécutif, tous deux de Ville Mont Royal, District de Montréal, et y résidant et domiciliés au 2825 Boulevard Graham.

Requêteur.

PRENEZ AVIS que la requérante présentera devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal à 10 heures de l'avant-midi le 17 décembre 1971 un dossier qui conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial de la requérante et son conjoint Peter Anthony Hammerton Keeler, passé le 28 mai 1971 devant Solomon Katz, Notaire, changeant leur régime matrimonial afin d'établir la séparation de biens au lieu d'une société d'acquies.

Montréal, le 10 novembre 1971

Messrs. Gilerman, Ackman,  
Cutler & Boldman,  
961 rue Bligny, Suite 314,  
Montréal, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 12-017 54-71

DAME JOAN EILEEN HAMILTON, de 2012 Westmore, en la cité de Notre Dame de Grâce, district de Montréal

—et—  
JOHN BERTRAND ROBERTS, de lieux inconnus, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé, John Bertrand Roberts, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 8 novembre 1971

(S) Jacques Perron  
Régistrateur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 12-017 54-71

DAME JOAN EILEEN HAMILTON, de 2012 Westmore, en la cité de Notre Dame de Grâce, district de Montréal

—et—  
JOHN BERTRAND ROBERTS, de lieux inconnus, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé, John Bertrand Roberts, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 8 novembre 1971

(S) Jacques Perron  
Régistrateur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 12-017 54-71

DAME JOAN EILEEN HAMILTON, de 2012 Westmore, en la cité de Notre Dame de Grâce, district de Montréal

—et—  
JOHN BERTRAND ROBERTS, de lieux inconnus, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé, John Bertrand Roberts, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 8 novembre 1971

(S) Jacques Perron  
Régistrateur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85-814-753-71

DAME JOAN EILEEN HAMILTON, de 2012 Westmore, en la cité de Notre Dame de Grâce, district de Montréal

—et—  
JOHN BERTRAND ROBERTS, de lieux inconnus, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé, John Bertrand Roberts, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 8 novembre 1971

(S) Jacques Perron  
Régistrateur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE**  
No. 85-814-753-71

DAME JOAN EILEEN HAMILTON, de 2012 Westmore, en la cité de Notre Dame de Grâce, district de Montréal

—et—  
JOHN BERTRAND ROBERTS, de lieux inconnus, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé, John Bertrand Roberts, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 8 novembre 1971

(S) Jacques Perron  
Régistrateur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 402-71

DAME LEAH GELMAN, ménagère, épouse, séparée de biens de Samuel Levy, actuellement domiciliée et résidant au 3230 rue Paddon, des Cités et Districts de Montréal, Requêteur.

—VS—  
SIMUEL LEVY, mécanicien, auparavant des Cités et Districts de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé SIMUEL LEVY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 10 novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Mrs Greenblatt, Ginsberg, Gardner, Garvis, Pitt & Pinkstein, 1410 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureurs de la Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPERIEURE** (Division des Divorces)  
**GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL**  
No. 12-017 402-71

DAME LEAH GELMAN, ménagère, épouse, séparée de biens de Samuel Levy, actuellement domiciliée et résidant au 3230 rue Paddon, des Cités et Districts de Montréal, Requêteur.

—VS—  
SIMUEL LEVY, mécanicien, auparavant des Cités et Districts de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Intimé.

**PAR ORDRE DE LA COUR:**  
L'intimé SIMUEL LEVY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Montréal, le 10 novembre 1971.

JACQUES PERRON, Régistrateur.

Mrs Greenblatt, Ginsberg, Gardner, Garvis, Pitt & Pinkstein, 1410 rue Towers, Suite 100, Montréal 106, P.Q.  
Procureurs de la Requêteur

Bureau de: MERCURE, BELVEAU, GAGNON, MARTIN & PERRAS, 5, 894, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal 115, Qué., Tél. 578-3921.

MONTRÉAL TRUST COMPANY, 777 Dorchester Ave., Montréal, Qué.

### Carrières et Professions

LA FIDUCIE DU QUÉBEC RECHERCHE

## ANALYSTE - INFORMATIQUE

**POSTE:** Sous la direction du Chef Analyste-programmeur et en collaboration avec une équipe d'analystes et de programmeurs, effectue les analyses de toutes les spécifications des systèmes et prépare les ordonnances et les diagrammes logiques. Responsabilité complète via l'échéancier, l'analyse, la documentation et l'efficacité de son projet. Le projet terminé, collabore avec l'analyste en méthodes et procédés pour l'implantation du système.

**EXIGENCES:** Possède un minimum de deux années d'expérience en programmation et deux années en analyse. Scolarité minimum: 12ème année. Connaît le fonctionnement d'un ensemble 360/30 et maîtrise les langages COBOL et ASSEMBLER.

Salaire intéressant selon l'expérience, plus une gamme complète de bénéfices sociaux.

Faire parvenir un résumé de vos qualifications au Service du Personnel.

*sf* société de FIDUCIE du QUÉBEC  
511 Place d'Armes - Montréal.

### Fonction publique Canada Public Service Canada

**DIRECTEUR ADMINISTRATIF**

La Commission des eaux des provinces des Prairies recherche un directeur administratif pour gérer ses affaires quotidiennes et diriger le travail effectué en son secrétariat. La Commission est chargée de la distribution des



# Tardif permet au Canadien d'annuler 2-2 avec Buffalo

**BUFFALO (Le Devoir)** — Marc Tardif, l'ailier gauche de Granby, a complé son 11ème but de la saison avec moins de deux minutes à faire dans le match hier soir pour permettre au Canadien d'annuler 2-2 avec les Sabres de Buffalo qui a déclassé son adversaire avec pas moins de 20 lancers en direction de Ken Dryden en troisième période. Tardif a complé une stratégie de Guy Lapointe et Henri Richard. C'était là son sixième but en quatre parties en huit jours. Le Canadien compléta ainsi un voyage de quatre parties à l'étranger avec un total de sept points accumulés sur une possibilité de huit.

Ken Dryden s'est de nouveau montré on ne peut plus alerte pour garder les siens dans la lutte dans la partie passablement rude. Il s'est illustré entre autre, devant Richard Martin et Gilbert Perreault dans le dernier tiers de la rencontre. Il semblait bien que le Tricolore allait essayer un troisième revers cette saison le dimanche jusqu'à ce que Tardif déjoue Roger Crozier, nommé la première étoile de la rencontre. Ce dernier a reçu 34 lancers et son rival, 33. Par ce verdict, le Canadien a perdu un point sur les Rangers qui ont défait Vancouver facilement. Il est à trois points de la tête maintenant. Boston s'est aussi approché à quatre points des Canadiens avec une écrasante victoire de 11-2 sur les Kings de Los Angeles.

Les Sabres ont forcé le jeu dès le début de la rencontre. Ils ont d'ailleurs ouvert le pointage pendant un jeu de puissance durant une punition à Dale Hoganson. Mike Robitaille a complé un jeu préparé par les deux Montréalais Martin et Perreault, à 9:38. C'était son deuxième but de la saison seulement. Mais Claude Larose, l'autre héros de la veille contre Minnesota, a déjoué Crozier en prenant le retour d'un lancer de Pete Mahovich, à 14:33 Houle a également obtenu une passe sur le jeu préparé auparavant pour Tremblay.

Le deuxième engagement fut marqué d'un seul but, le troisième de l'année de Don Luce qui a déjoué Dryden après que Rod Zaine eut intercepté une passe adverse dans la zone rivale. La russesse a marqué cette période dominée par le Canadien (14-5) pour les lancers. Réjean Houle et Doug Barrie ont d'ailleurs mérité des majeures au cours d'une bataille à la toute fin. Laperrière a également mérité une mauvaise conduite, le même sort subi par Frank Mahovich à 13:30 de la troisième période.

Buffalo a complétement déclassé le Canadien à la der-

nrière reprise. Mais Dryden veillait. Buffalo semblait très inspiré mais n'a pu avoir le meilleur sur le grand no 29 montréalais qui a mérité la deuxième étoile de la partie derrière Crozier dans un amphithéâtre rempli à capacité, soit une foule de 15,360 amateurs.

Le Canadien revient maintenant chez lui avec trois parties en cinq jours cette semaine contre la Californie, St-Louis et Philadelphie. Il sera inactif dimanche soir prochain.

## Canucks 1, Rangers 6

**NEW YORK** — Les Rangers ont bombardé George Gardner de 52 lancers et ils ont facilement défait les Canucks de Vancouver 6-1 portant ainsi leur série de parties sans défaite à 14. Les Rangers ont perdu une seule partie cette année, face à Boston le 13 octobre. Les Rangers ont aussi connu une série de 14 parties sans défaite il y a deux ans. Le record d'équipe est de 19 et fut établi en 1939-40. Robert Rousseau a compté deux buts pour les vainqueurs et Gilles Villeneuve a porté sa fiche de l'année à 6-0-2. Il est le seul gardien indéfait de la ligue. Il a accordé seulement 10 buts en 24 périodes cette année. Le trio de Gilbert-Rattelle-Hadfield a récolté trois points, portant son total de l'année à 83.

**PHILADELPHIE** — Norm Ullman a marqué deux buts alors que les Leafs de Toronto ont livré leur septième rencontre nulle de la saison, cette fois au compte de 3-3 contre Philadelphie.

## Leafs 3, Flyers 3

**PHILADELPHIE** — Norm Ullman a marqué deux buts alors que les Leafs de Toronto ont livré leur septième rencontre nulle de la saison, cette fois au compte de 3-3 contre Philadelphie.

## Kings 2, Bruins 11

**BOSTON** — Bobby Orr et Phil Esposito ont retrouvé leur élan hier soir en comptant chacun trois buts pour mener les Bruins de Boston à une victoire relativement facile de 11-2 sur les pauvres Kings de Los Angeles. C'est le plus haut total de buts des vainqueurs depuis le 16 mars alors qu'ils avaient écrasé Detroit 11-4. Les perdants ont aussi perdu les services du défenseur Paul Curtis qui a des ligaments déchirés au genou droit à la suite d'une collision avec Derek Sanderson, en première période. Sanderson a écopé d'une mineure et Curtis, transporté à l'hôpital. Non ce n'était pas Rogatien Vachon qui était devant les filets des Kings.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Kings and Bruins with player names and statistics.

## Seals 1, Hawks 4

**CHICAGO** — Quatre buts en deuxième période ont permis aux Hawks de Chicago de vaincre les visiteurs de demain soir au Forum, les Golden Seals de la Californie, 4-1. Chicago porte ainsi son avance en tête de l'Ouest à 4 points.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Seals and Hawks with player names and statistics.

## HOCKEY

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for various NHL teams.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for various AHL teams.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for various AHL teams.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for various AHL teams.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for various AHL teams.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Buffalo and Canadiens.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Buffalo and Canadiens.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

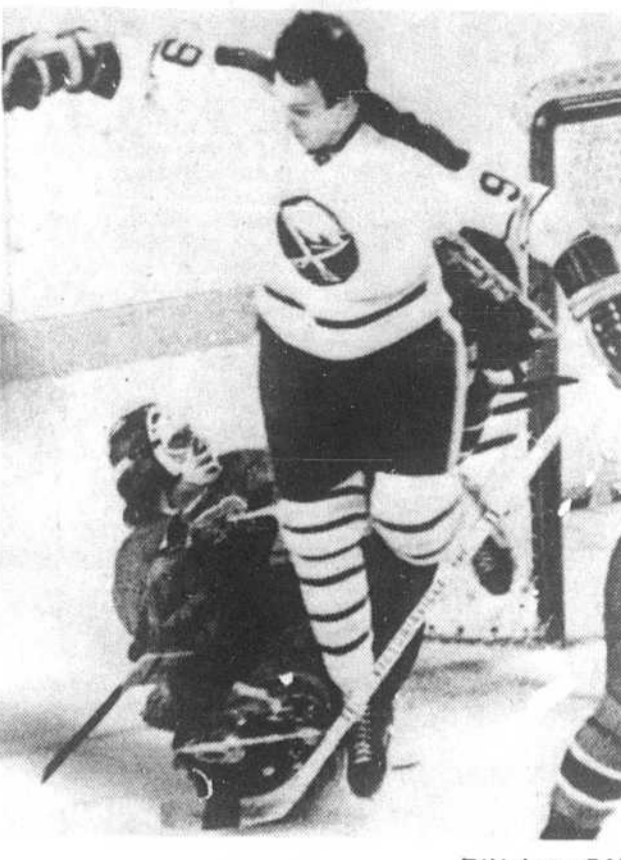
Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.

Table with 4 columns: Team, Goals, Assists, Points. Rows for Canadiens and Buffalo.



(Téléphoto: PA)

# Samedi: Canadien inflige son 1er échec à Worsley

**BLOOMINGTON, Minn.** (Le Devoir) — Menés par Marc Tardif et Claude Larose, qui marquèrent à eux seuls tous leurs buts, les Canadiens de Montréal ont vaincu les North Stars du Minnesota, samedi soir, au compte de 5-1 devant 15,352 amateurs. Du coup aussi, ils infligèrent à leur ancien gardien de but Lorne Worsley son premier échec de la saison. Jusque-là, le pittoresque "Gump" avait gagné 5 parties tout en faisant match nul à deux reprises. Il fut faible sur 2 buts, le deuxième de Larose et le 3ème de Tardif, ce qui toutefois, n'influa pas beaucoup le résultat de la joute.

Tardif, avec 3 filets, et Larose avec 2 furent évidemment en vedette mais le gardien Ken Dryden, encore une fois fit son job, particulièrement à la 2ème période alors qu'il affronta 17 lancers des North Stars (le Canadien, lui, n'en eut que 7).

Le point tournant de la rencontre fut probablement le 2e but de Larose à la 1ère période alors que l'équipe monté réalisa prit une avance de 2-0. Ce second but de Larose, en effet, fut compté 8 secondes après que le Canadien eut été puni. Il avait par contre obtenu son 1er 15 secondes après une pénalisation à Doug Mohns du Minnesota.

Ce fut ensuite Tardif qui prit la partie en mains. Il porta le pointage à 3-0 au milieu de la 2ème période après avoir reçu une passe parfaite de Guy Lapointe et alors que les North Stars étaient à court d'un joueur, Dennis O'Brien. Un peu moins de 3 minutes après, Minnesota marqua le seul but, Charlie Burns laisse tout à fait libre devant Dryden, faisant

dévier un lancer-passe du vétéran Dean Prentice.

Tardif marqua ses 2 autres filets en 4 minutes à la 3e période sur d'excellentes passes de Larose et Richard respectivement.

Fait à noter, Tardif, s'il a déjà marqué 10 buts cette saison, n'a pas encore été crédité d'une seule passe officielle.

C'était la 5ème victoire consécutive du Canadien, sa 3ème à l'étranger.

## LES SPORTS À LA PIGE

**ROD CAVES** a remporté le tournoi international professionnel de Bologne, Italie, hier, en triomphant en finale d'Arthur Ashe aux comptes de 6-3, 6-4, 6-4. Samedi, il s'était assuré de finir leur classement du Championnat du monde du tennis professionnel 1971 en éliminant Charles Pasarell en demi-finale 4-6, 6-0, 6-3, 6-7 et 7-6. Le tournoi italien était le 20ème et dernier de la série pour le championnat mondial. Si Laver a fini bon premier, Tom Okker a terminé 2ème, Ken Rosewall 3ème, Cliff Drysdale 4ème, Arthur Ashe 5ème, John Newcombe 6ème, Marty Riessen 7ème et Bob Lutz 8ème.

**BILL SUTHERLAND**, 37 ans, a été vendu, en fin de semaine, par les Blues de St-Louis aux Red Wings de Detroit de la ligue Nationale de hockey. L'an dernier, Sutherland, obtenu du Buffalo, avait marqué 19 buts pour les Blues. Cet hiver, il avait réussi 21 buts en 9 joutes.

**BOB HEWITT**, de l'Afrique du Sud, a vaincu Gerald Buttrick 3-6, 6-1 et 6-2, samedi, pour gagner le 4ème tournoi de tennis pour la coupe Dewar, à Torquay, Angleterre. Par contre, dans la finale du simple féminin, la jeune Evonne Goolagong, 20 ans, championne de Wimbledon, a triomphé de Françoise Durr par 6-1, 6-0.

**BALTIMORE** et une équipe d'as japonais ont fait match nul 9-9, hier, lors d'une partie de baseball hors-concours arrêtée après 10 manches et disputée à Fukuoka, Les Orioles et les Japonais, ceux-ci choisis parmi les joueurs des Géants de Tokyo-Yomiuri et les joueurs de Nishitetsu, ont réussi 3 circuits chacun, Ellie Hendricks, Frank Robinson et Mark Belanger obtinrent ceux de Baltimore. Les Orioles ont maintenant un dossier de 10 victoires, 1 défaite et 4 matches nuls dans leur tournée de 18 parties au Japon.

**L'UNIVERSITE DE MONTREAL** a gagné un tournoi-invitation féminin et intercolégial de ballon-volant, samedi, en triomphant de l'Université de Sherbrooke 15-10 et 15-11 en finale. Les universités Laval, du Québec, Sir George Williams, McGill et les collèges Macdonald et Loyola participèrent aussi au tournoi.

**TOM MELLOR**, un défenseur, a marqué un but 18 secondes avant la fin du match pour permettre à l'équipe nationale de hockey des Etats-Unis de vaincre l'Université de l'Alberta, samedi soir à Edmonton, par le compte de 7-6. Henry Boucha et Tim Sheehy eurent chacun 2 buts pour les Américains. Boucha est un ancien joueur des Jets de Winnipeg de la ligue de hockey de l'Ouest. Il fut appelé à faire son service militaire aux Etats-Unis en 1969.

**LA FIRME AMERICAINE** Pepsi-Cola a décidé de ne plus apporter son concours aux organisateurs du Grand Prix de la Fédération Internationale de tennis pour l'année 1972. Le Grand Prix la saison prochaine sera patronné par une autre Société dont le nom n'a pas été révélé que dans quelques jours. Il est d'ores et déjà acquis que les gains seront supérieures à ceux de cette année.

**AU CURLING**, dans la ligue féminine Molon: Rita Bouchard, Glenmore 12 et L. Toban, Caledon 2; D. Crowe, Mt-Bruno 6 et S. Bradford, Pte-Claire; 5; L. McKimmie, Lachute 11 et P. Bradshaw, Whitlock 3; B. Morris, Glenre 11 et I. Kerr, Mt-Royal 8; M. Weismuller, Ste-Anne et W. Hornsburch, Mt-Royal 7.

## Samedi dans la LHN

# Ratelle mène NY à la victoire

**Rangers 5, Sabres 2**  
**Leafs 2, Canucks 2**  
**Blues 5, Seals 1**

**Wings 6, Flyers 3**  
**Pinguins 6, Kings 4**  
**À Blue Bonnets**

**Rangers 5, Sabres 2**  
1 - New York: Ratelle (9) 10:04  
2 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
3 - New York: Hamblin (2) 12:22  
4 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
5 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
6 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
7 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
8 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
9 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
10 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
11 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
12 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
13 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
14 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
15 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
16 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
17 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
18 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
19 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
20 - Buffalo: Martini (12) 19:50

**Leafs 2, Canucks 2**  
1 - Vancouver: Guerin (5) 10:28  
2 - Toronto: Keon (5) 10:28  
3 - New York: Gilbert (13) 19:50  
4 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
5 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
6 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
7 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
8 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
9 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
10 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
11 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
12 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
13 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
14 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
15 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
16 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
17 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
18 - Buffalo: Martini (12) 19:50  
19 - Buffalo: Perreault (7) 19:50  
20 - Buffalo: Martini (12) 19:50

**Blues 5, Seals 1**  
1 - St-Louis: Picard (4) 0:32  
2 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
3 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
4 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
5 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
6 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
7 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
8 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
9 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
10 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
11 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
12 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
13 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
14 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
15 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
16 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
17 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
18 - St-Louis: Crisp (4) 11:56  
19 - St-Louis: Picard (4) 11:56  
20 - St-Louis: Crisp (4) 11:56

**Wings 6, Flyers 3**  
1 - Detroit: McDonald (2) 12:54  
2 - Philadelphia: Clarke (4) 13:27  
3 - Philadelphia: Noel (1) 13:27  
4 - Detroit: Karlander (2) 4:10  
5 - Detroit: Brown (1) 9:40  
6 - Detroit: Bennesson, Eccleston (2) 9:40  
7 - Philadelphia: Noel (1) 13:27  
8 - Detroit: Karlander (2) 4:10  
9 - Detroit: Brown (1) 9:40  
10 - Detroit: Bennesson, Eccleston (2) 9:40  
11 - Philadelphia: Noel (1) 13:27  
12 - Detroit: Karlander (2) 4:10  
13 - Detroit: Brown (1) 9:40  
14 - Detroit: Bennesson, Eccleston (2) 9:40  
15 - Philadelphia: Noel (1) 13:27  
16 - Detroit: Karlander (2) 4:10  
17 - Detroit: Brown (1) 9:40  
18 - Detroit: Bennesson, Eccleston (2) 9:40  
19 - Philadelphia: Noel (1) 13:27  
20 - Detroit: Karlander (2) 4:10

**Pinguins 6, Kings 4**  
1 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
2 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
3 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
4 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
5 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
6 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
7 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
8 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
9 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
10 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
11 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
12 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
13 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
14 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
15 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
16 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
17 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
18 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56  
19 - Pittsburgh: Hestall (6) 10:47  
20 - Pittsburgh: Letzer (4) 17:56

**À Blue Bonnets**  
Hier APRES-MIDI  
Pari double: Joe Rodney (5) et Hal Dew (4): \$71.40.  
1ère quinte: Superman Mir (2) et Un Tigre Jaloux (6) \$33.30.  
2ème quinte: Pride of Sterling (3) et Lias Mir (8): \$24.50.  
3ème quinte: Mr. Spring Brook (6) et Frosty Nip (2): \$26.10.  
Exacta: Hasty K. (1) et Mr. Galaphone (5): \$62.20.  
Mutuel: \$639.225.  
Assistance: 11,100.  
SAMEDI SOIR  
Pari double: Adios M. Angus (7) et Secant (2): \$47.40.  
1ère quinte: Dean Bayel (4) et Carillon (1): \$34.60.  
2ème quinte: Top Deck Lobell (6) et First Exit (2): \$19.70.  
3ème quinte: Colonel Ben (4) et Betty N. Brewer (5): \$37.90.  
Exacta: Centennial Judge (5) et Tarrone (4): \$282.90.  
Mutuel: \$485.011.  
Assistance: 8,414.

## Football

### LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

Table with 4 columns: Team, Wins, Losses, Ties, Points. Rows for various NFL teams.

EN BANQUE: \$33.70  
Ce soir, "Monsieur Lee" n'est mis que \$6 et de la façon suivante:  
\$2 sur chacune des quintes 1-2 et 1-7 à la 6ème course;  
\$2 sur la quinte 2-9 à la 8ème course.

## EN BREF, BREF...

**LE PILOTE** italien Giovanni Salvati a trouvé la mort hier après-midi au cours de la deuxième manche de l'épreuve automobile de formule 2 disputée sur le circuit de Taruma à Porto-Alegre. C'est durant le 25ème tour de piste que la tragédie est survenue. Sa March 712 a quitté la piste et est tombée dans un fossé de plus de 10 mètres bordant le circuit à cet endroit. Retiré des débris de sa voiture, le pilote de l'écurie Scuderia Alla d'Oro est décédé dès son arrivée à l'hôpital.

**L'ÉQUIPE** Aurora Toyota a terminé hier une tournée de cinq parties de hockey en Suède en perdant un quatrième match d'affilée, cette fois au compte de 5-2 devant une formation d'as d'une ligue de Stockholm. L'unique victoire de l'équipe canadienne est survenue dès son arrivée en Suède alors qu'elle battit le club Sodertalje 7-3.



Gulf accepte maintenant la carte Chargex

En plus de la carte-voyage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte Chargex.

## COMPTABLES AGRÉÉS

Table listing various accounting firms and their contact information, including Belzile, Cardinal, Roy & Cie, Lucien Dahmé, C.A., Provost & Provost, Viau & Robin, Duval, Buteau & Cie.

## HOCKEY LIGUE NATIONALE

DEMAN à 8 HEURES P.M.  
**CALIFORNIE VS CANADIENS**  
Billets maintenant en vente au FORUM

## MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

## LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Table listing Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés with their contact information.

# Dick Butkus capte une passe de converti et Washington perd

CHICAGO (PA) — Le très robuste Dick Butkus a capté une passe de converti (deux points) alors que les Bears de Chicago ont remonté la pente pour finalement gagner 16-15 aux dépens des Peaux-Rouges de Washington hier, à Chicago. Les deux équipes, qui ont joué un match du tonnerre, ont établi un record de la ligue Nationale de football en réussissant huit placements. Washington, le meneur dans la section est de la division Nationale, en a pour sa part réussi cinq grâce à Curt Knight avant que Cyril Pinder, des Bears, ne compte l'unique majeur de la partie avec 3:41 à faire. Chicago tenta un converti, mais le ballon passa au-dessus de la tête de Bobby Douglass. Ce dernier recouvra le ballon à la 30ème verge adverse et passa à Butkus dans les buts qui agissait alors comme ailier. A — 55,049.

## Dauphins 2, Steelers 21

MIAMI (PA) — Tirant de l'arrière par 18 points, les Dauphins de Miami ont exécuté une remontée sensationnelle pour finalement l'emporter 24-21 contre les Steelers de Pittsburgh. Le quart Bob Griese a été l'artisan de ce triomphe en réussissant trois passes de touché à Paul Warfield, dont une de 86 verges, un record d'équipe. Terry Bradshaw, le quart adverse, a par ailleurs très bien joué, mais malgré une vilaine blessure à une cheville, il a complété trois passes de touché.

## CLUBS CHAMPIONS

Le cégep d'Abbotsville a décroché une brillante victoire de 30-13 sur celui de Trois-Rivières, hier après-midi dans la cité trifluvienne, pour décrocher le championnat de la section senior "A" dans la Ligue de football intercollégiale.

La veille, le collègue André Grasset avait décroché le titre de la section "B" grâce à un brillant triomphe de 28-7 sur le cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse, au stade de Verdun.

un sommet dans sa carrière. A — 66,435.

## Cowboys 20, Aigles 7

IRVING (PA) — Dirigés par le bloqueur Bob Lilly et le secondaire Chuck Howley, les Cowboys de Dallas ont facilement défait les pauvres Aigles de Philadelphie 20-7. Lilly a inspiré la défense du Dallas en rabattant au sol le quart adverse en quatre occasions tandis que Howley recouvrait deux échappés des perdants. En tout, Dallas a recouvert trois échappés et intercepté deux passes. Duane Thomas a compte deux touchés sur des courses de une et 13 verges. A — 60,178.

## Rams 21, Lions 13

DETROIT (PA) — Roman Gabriel a dirigé deux passes de touché à l'ailier Lance Rentzel en plus d'égaliser un record d'équipe en complétant onze passes de suite alors que les Rams de Los Angeles ont vaincu les Lions de Detroit 21-13. Gabriel, qui a terminé la journée avec 17 passes de complétées en 22 tentatives pour des gains de 179 verges, a commencé sa série de réussites au 1er quart avant qu'elle ne prenne fin au 3ème après une interception de Dick LeBeau. A — 54,356.

## Patriotes 38, Bills 33

FOXBORO (PA) — L'excellente recrue Jim Plunkett a dirigé quatre passes de touché pour permettre aux Patriotes de la Nouvelle-Angleterre d'infliger un revers de 38-33 aux Bills de Buffalo dans une partie où les erreurs n'ont pas été l'exception mais plutôt la règle. Les Patriotes ont maintenant une fiche de 4-5 tandis que les Bills n'ont pas encore gagné en neuf rencontres. A — 57,446.

## Géants 21, Faucons 17

ATLANTA (PA) — Refusant obstinément un match nul, Fran Tarkenton a réussi un touché sur une course de deux verges avec seulement 31

secondes à faire pour mener les Géants de New York à une difficile victoire de 21-17 sur les tenaces Faucons d'Atlanta qui perdaient ainsi leur première partie au cours de leurs quatre dernières joutes. Durant la dernière remontée de 64 verges, Tarkenton a lui-même réussi deux premiers essais au 4ème essai. A — 58,850.

## Colts 14, Jets 13

NEW YORK (PA) — John Unitas a lancé deux passes

de touché dans la seconde demie et Ted Hendricks et Jerry Logan ont bloqué des bottés dans des moments critiques alors que les Colts de Baltimore ont difficilement eu raison des Jets de New York par le pointage de 14-13. Cette victoire permet aux Colts de hausser leur dossier à 7-2 dans leur lutte pour le championnat de la section est de la division Américaine. Miami, le meneur, a une fiche de 7-1 et ces deux équipes se rencontreront dimanche prochain. A — 63,947.

## Vikings 3, Packers 0

MINNEAPOLIS (PA) — Les Vikings du Minnesota ont repoussé toutes les attaques des Packers de Green Bay avant que Fred Cox n'enregistre un placement de 25 verges avec 4:02 à jouer pour finalement gagner 3-0.

troisième passe de touché au 3ème essai au demi Virgil Robinson, avec 0:57 seconde à faire, alors que les Saints de la Nouvelle-Orléans ont défait les 49ers de San Francisco 26-20 et ainsi causé la grande surprise dans la ligue Nationale, hier.

## Chefs 13, Browns 7

KANSAS CITY (PA) — Une passe de touché de 26 verges de Len Dawson à Wendell Hayes et deux placements

de Jan Stenerud ont conduit les Chefs de Kansas City à une victoire de 13-7 sur les Browns de Cleveland, infligeant à ces derniers leur 4ème défaite de suite.

## Raiders 41, Oilers 21

OAKLAND (PA) — Les Raiders d'Oakland ont pris une confortable avance de 41-0 avant d'accorder 21 points aux Oilers d'Houston qu'ils ont défait 41-21 pour ainsi demeurer une partie et demie en avant des Chefs de

Kansas City dans la section ouest de la division Américaine.

## Bengals 24, Broncos 10

DENVER (PA) — Virgil Carter a lancé deux "bombs" pour des touchés et la défensive du Cincinnati a annihilé presque tous les efforts de l'offensive du Denver alors que les Bengals ont battu les Broncos 24-10. Cette victoire mettait ainsi fin à une série de sept défaites des Bengals.



**1- DTCL - 2953 EDITH PIAF**  
Hymne à l'amour - La vie en rose - Non je ne regrette rien - Le vieux piano - L'homme à la moto - etc... Album de 3 disques.  
Spéc. **8,99**

**ANGEL Spécial 4,69 chacun**  
SFS 36786 - La musique de Varesse - Ensemble de Paris - Michel Debost, flûte  
SFS 36774 - La musique pour piano d'Erick Satie - Vol 5 - (A. Ciccolini, piano)  
SFS 36772 - Mozart - Symphonie no 40 - Philharmonique de Berlin-H.V. Karajan  
S 36727 - Beethoven - Triple concerto en Do - D. Oistrakh - M. Rostropovitch - S. Richter - H. V. Karajin - Phil. de Berlin  
S 36684 - Beethoven - Symphonie no 6 - New Phil. Orch. (C. M. Giulini)  
S 36584 - Ravel - Bolero - Orch. de Paris - Ch. Münch  
S 36583 - Debussy - "La Mer" - Nocturnes - Orch. de Paris - Sir John Barbirolli  
S 36566 - Verdi - "Aïda" - F. Corelli B. Nilsson - G. Bumbry - Chorus of the Opera House  
S 36518 - "La Marseillaise" et autres pièces françaises - Orch. de Paris - J. P. Jacquillat  
S 36517 - Berlioz - Symphonie fantastique - Orch. de Paris - Ch. Münch  
S 36496 - Rodrigo - Concerto de Aranjuez - Alvaro Diaz - R. Raphael Frihbeck de Burgos

**2- SMBO - 62027 GILBERT BECAUD**  
Si je pouvais un jour revivre ma vie - Quand Jules est au violon - L'enterrement de Cornelius - Ah! Si j'avais des ous Mé que Méque - etc... Album de 2 disques.  
Spéc. **3,79**



**SERAPHIM Spécial 2,29 chacun**  
60036 - Benjmino Gigli - Chants sacrés  
S60037 - Mozart - Ouvertures - Royal Phil. - Colin Davis  
S60043 - Fritz Wunderlich  
60051 - Viënnè, cte de rêve - Richard Tauber  
60054 - Récital Benjmino Gigli  
S60079 - Beethoven - Symph. no 9 - Orch. Phil. de Berlin, dir. A. Cluytens - N. Gedda  
S60081 - Chopin - Études Op 10 et 25 - Augustin Anienas, piano  
60086 - Récital Richard Tauber  
S60091 - Rachmaninoff - Concerto no 2 - New Phil. Orch. - A. Anievas, piano  
S60093 - Chopin - Préludes Op 28 - Rafael Orozco, piano  
S60096 - Fauré - Requiem - Chœur du King's College - New Phil. Orch.  
S60100 - Mozart - Requiem - T. Zylis - Gaa - O. Doniguez - Chœur Madrigal  
S60103 - Franck - Prélude, chorale et fugue - Maluczynsky - piano  
S60105 - Mahler - Symp 4 - Phil. Orch. - Emmy Loose

**S60110 - Récital Anna Moffo**  
60113 - Les grandes voix du siècle - Schumann - Caruso - Melba - Melchior  
S60121 - Dietrich Fischer Dieskau  
60127 - Chopin - Valses, Alfred Cortot - piano  
S60128 - Vivaldi - Concertos pour flûte Nos 1 à 6 - Orch. de chambre de Toulouse  
S60129 - Orch. de chambre de Toulouse interprète Vivaldi  
S60144 - Vivaldi - 4 saisons - Orch. de chambre de Toulouse

**ANGEL Spécial 4,69 chacun**  
S 36486 - La musique d'Erick Satie - Orch. de la Société des Concerts du Conservatoire  
S 36424 - Beethoven sonates "Clair de lune" - Pathétique - "Les adieux" - D. Barenboim, piano  
S 36421 - St-Saëns - Le carnaval des animaux - Pouleuc - Les animaux modèles - Orch. de la Société des Concerts du Conservatoire  
S 36337 - J. S. Bach - 3 sonates pour flûte  
S 36333 - C. Orff - Carmina Burana - New Philharmonia Chorus and Orch. - R. Fruhbeck de Burgos  
S 36135 - Les grands sopranos de notre temps - Schwarkopf - De Los Angeles - Crespin - Nilsson - Callas  
S 36108 - Ravel - L'œuvre complète pour orchestre - Vol 1 - Orch. du Conservatoire de Paris - A. Cluytens  
S 36041 - Christopher Parkening (guitare) joue Bach  
SFO 36032 - Brahms - Double concerto en la mineur - D. Oistrakh - M. Rostropovitch

**ANGEL Spécial 4,69 chacun**  
S 36031 - Beethoven - Concerto no 5 - E. Gilels, piano Cleveland Orch.  
S 35948 - Mozart - "Petite musique de nuit" - Handel - "Musique d'eau" - Phil. de Berlin - H. V. Karajan  
S 35877 - Vivaldi - "Les quatre saisons" Virtuosi Di Roma - Renato Fasano  
S 35827 - Gounod "Faust" - B. Christoff - N. Gedda - V. de Los Angeles  
S 35822 - Verdi - "La Traviata" - V. de Los Angeles - T. Serafin  
S 35777 - Schubert - Quartet "La Truite" - Menuhin - Amadeus String  
S 35740 - Tchaikovsky - "Lac des Cygnes" - La Belle au Bois dormant" Suites du ballet - Phil. Orch. - Karajan  
S 35728 - Chopin - Six Polonaises - Maluczynski  
S 35726 - Chopin - Valses - Maluczynski  
S 35615 - DVorak - Symp. no 5 - Karajan  
S 35614 - Tchaikovsky - Ouverture 1812 - Phil. Orch. Karajan  
S 35547 - Villa Lobos - Bachianas Brasileiras Nos 2-5-6-9 - String

**MELODYA Spécial 4,69 chacun**  
SR 40147 - Shostakovich - Symphonie no 14 - Orch. de Chambre de Moscou - R. Barshai  
SR 40088 - Glazunov - "Les Saisons" - Orch. Symph. de la radio de Moscou - B. Khaikin  
SR 40015 - Paganini - Concerto no 1 en ré majeur - V. Tretyakov, violon Phil de Moscou, Yary, cond.

**VENTE de DISQUES**  
chez **Archambault**  
• Capitol • Disneyland  
• Angel • Séraphim  
• Pathé



**3- DF - 1020 MICKEY MOUSE**  
présente les grands succès de Walt Disney.  
Spéc. **1,49**

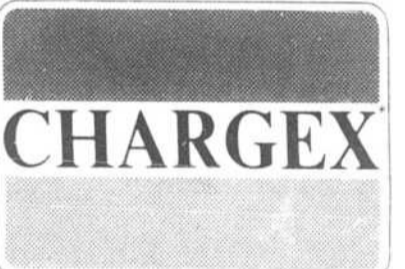
**4- SBA - 16005 WALDO DE LOS RIOS**  
MOZARTMANIA - "Petite musique de nuit" - Ouverture (Mariage de Figaro) - Concerto no 21 - "Elvira Madigan etc...  
SPEC. **4,49**

**DISNEYLAND EN FRANÇAIS DISQUE 12"**  
Spécial **1,49** chacun  
DF 1003 - La Belle au bois dormant  
DF 1006 - Peter Pan  
DF 1007 - La Belle et le Clochard  
DF 1008 - Cendrillon  
DF 1009 - Bambi  
DF 1010 - Pinocchio  
DF 1011 - Blanche Neige et les 7 nains  
DF 1012 - Pierre et le loup  
DF 1015 - Mary Poppins  
DF 1016 - Winnie l'ourson  
DF 1018 - Le Livre de la Jungle  
DF 1019 - Les 101 Dalmoti

**DISNEYLAND LIVRE - DISQUE 7"**  
Spécial **1,19** chacun  
FLP 301 - La Belle au bois dormant  
FLP 302 - Mary Poppins  
FLP 303 - Les 3 petits cochons  
FLP 304 - Peter Pan  
FLP 306 - Alice au pays des merveilles  
FLP 307 - La Belle et le Clochard  
FLP 308 - Cendrillon  
FLP 309 - Bambi  
FLP 310 - Blanche Neige et les 7 nains  
FLP 311 - Pinocchio  
FLP 313 - Winnie l'ourson et l'arbre à miel  
FLP 314 - Les 7 nains et la mine de diamants  
FLP 319 - Le Livre de la Jungle  
FLP 324 - Dumbo  
FLP 330 - Hiawatha  
FLP 334 - Mickey le brave petit tailleur

**Albums Angel/Seraphim**  
SCL 3767 - Bizet - "Carmen" (complet) M. Freni - G. Bumbry - J. Vickers - Choeurs et orch de l'opéra de Paris - R. Fruhbeck de Burgos - Album de 3 disques  
Special **14,99**  
SB 3757 - Verdi - "Requiem" M. Caballé - J. Vickers - Choeurs et Orch. New Philharmonia - Sir John Barbirolli - Album de 3 disques  
Special **9,79**  
SDC 3732 - Brahms - 4 symphonies - Phil de Vienne - Sir John Barbirolli - Album de 4 disques  
Special **19,49**  
S 3622DL - Gounod - "Faust" (complet) - Gedda - Christoff De Los Angeles - Album de 4 disques  
Special **19,49**  
IC 6064 - Arthur Schnabel joue Beethoven - Vol II - Sonates nos 11-12-13-14-15-16-17 Album de 3 disques (mono)  
Special **6,79**  
ID 6063 - Arthur Schnabel joue Beethoven - Vol I - Sonates nos 1 à 10  
Special **8,29**  
SIC 6062 - Le guide Seraphim pour l'opéra - Extraits de différents opéras par des artistes variés - Album de 3 disques  
Special **6,79**  
SIC 6056 - Handel "Le Messie" - E. Morrison - J. Thomas - Huddersfield - Choral Phil. Orch. - Sir Malcolm Sargent - Album de 3 disques  
Special **6,79**  
ID 6047 - Mozart - Intégrale de la musique pour piano - Vol 1 - W. Gieseking - piano - Album de 4 disques (mono)  
Special **8,29**  
SIC 6036 - Bach - La passion selon St-Jean - Chœur de la Cathédrale St-Hedwig de Berlin - Album 3 disques  
Special **6,79**  
IB 6032 - Donizetti - Lucia de Lammermoor - Album de 2 disques (mono)  
Special **4,49**

**Pathé Spécial 4,49 chacun**  
SPAM - 67303 - George Moustaki - Prélude - Le jugement dernier - Mon île de France - Dans mon hamac - etc...  
SPAM - 67311 - Georges Thill - Le rêve passe - Minuit Chrétien - Le chant du départ, etc.  
SPAM - 67325 - Georges Moustaki - La mer m'a donné - Gardez vos filles l Port d'Espagne, etc.  
SPAM - 67326 - Yvonne Printemps - 30 années de chant - Ses plus belles melodies et extraits d'opérettes  
SPAO - 68035 - Gilbert Bécaud - "Les Titres d'or" - Vol 1 - L'important c'est la rose - Seul sur son étoile - Quand l'amour est mort - etc.  
SPAO - 68036 - Les titres d'or Edith Piaf - Vol 1 - Milord - La gourelante du Pauvre Jean - Les trois cloches - etc.  
SPAO - 68038 - Les titres d'or de Tino Rossi - J'avais vingt ans - Les lilas blancs - "Love Story" - "Mourir d'aimer" - Prenons le temps d'aimer - etc.  
SPAO - 68047 - Les titres d'or de Luis Mariano - Ma man la plus belle du monde - Granada - La chanson de Lara - etc.  
SPAO - 68048 - Les titres d'or des Compagnons de la Chanson - Vol II - Mes jeunes années - Gondolier - Si tu vas à Rio - etc.  
SPAO - 68049 - Les titres d'or de Gilbert Bécaud - Vol II - Tes vœux de loin - Mon arbre - Et maintenant - etc.  
SPAO - 68051 - Les titres d'or d'Adamo - Vol II - Notre roman - Une larme aux yeux - Inch Allah - Ton nom - etc.  
SPAO - 68039 - Les titres d'or d'enrico Macias - Vol 1 - Enfants de tous pays - Mon cœur d'attache - Puisque l'amour commande - etc.  
Les titres d'or d'Edith Piaf - Vol II - Sous le ciel de Paris - Johnny tu l'es pas un ange - A qui ça sert l'amour.  
SPAO - 68059 - Les titres d'or de Charles Aznavour - Sur ma vie - Après l'amour - Vivre avec toi - etc.  
SPAO 68062 - Les titres d'or de Mathé Altéry - J'aurais voulu danser h C'est la saison d'amour - Chanson des collines - etc.  
SPAO - 68056 - Les titres d'or de François Deguelt - Le ciel, le soleil et la mer - La rencontre - Ché Guevara - etc.  
SPAM - 67337 - Tino Rossi - histoire d'amour - "Love Story" - "Mourir d'aimer" - Prenons le temps d'aimer - etc.  
SPAM - 67332 - Adamo - Sois heureuse Rose - Man cinéma - Salut vieux - Le pendu - Et tu n'en vas - etc.  
SPAM-67328 - Julien Clerc - Olympia 1970 - La Califonnie - Carthage - Laissons entrer le soleil - etc.  
SBA - 16003 - Sinfonia - Waldo de Los Rios - Mozart - Symp. no 40 - Beethoven - Symp. no 9 - Schubert - Brahms - Tchaikovsky - etc.



**Gulf accepte maintenant la carte Chargex**  
En plus de la carte-voyage Gulf, tous les détaillants participants Gulf acceptent désormais la carte Chargex.  
\*Marque déposée



**Venez voir le bureau de demain**  
Place Bonaventure, Montréal 15, 16, 17, 18, novembre 1971  
Un exhibit fascinant de 13,000 pieds carrés qui illustre bien ce qui peut être accompli grâce à un planning imaginaire et à un design avant-gardiste.  
Ne manquez pas de le voir, de même que des centaines d'autres exhibits de produits modernes pour le bureau et le commerce.  
Ne manquez pas également d'assister aux séminars sur les Bureaux Paysagers et le Traitement des Données.  
Et n'oubliez pas la JOURNÉE DES SECRÉTAIRES, le 17 novembre.  
Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec notre directeur des exhibits, M. Vaughan G. Taylor, Exposition Canadienne d'Équipement de Bureau, 1450 Don Mills Road, Don Mills, Ontario (416) 445-7280.  
Heures:  
les 15, 16, 17 novembre: 12.00 à 22.00 h.  
le 18 novembre 12.00 à 18.00 h.

**Exposition Canadienne D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU et Salon de L'informatique**  
Commandité par L'Association canadienne des manufacturiers d'équipement de bureau, inc.

**COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 849-6201 LIVRAISON GRATUITE**  
partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate, pour cette vente.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA  
**Ed Archambault INC.**  
2 terrains de STATIONNEMENT 500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri A la sortie du METRO  
Berri-Ste-Catherine  
849-6201

**COMMANDES POSTALES**  
S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:  
DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC  
1 microsilillon 27¢  
2 microsilillons 45¢  
3 microsilillons 75¢  
4 microsilillons 85¢  
5 microsilillons 1.05\$  
Ontario et maritimes Tarif Québec - 0,5  
Saskatchewan et Manitoba Tarif Québec - 10  
Alberta et Colombie-Britannique Tarif Québec - 15  
Résidents du Québec S.V.P. ajouter 8% taxe